



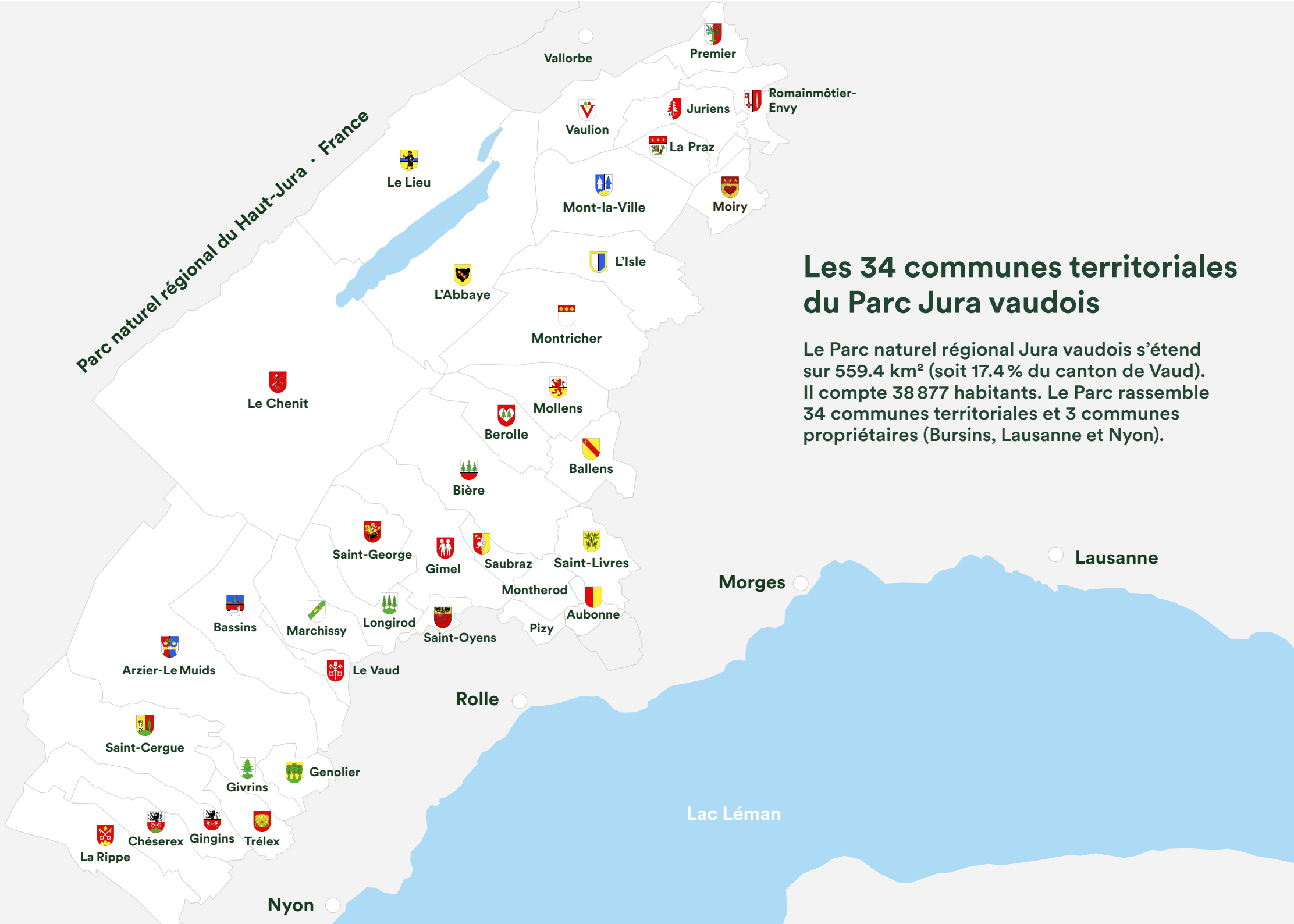
PARCS SUISSES PARC NATUREL REGIONAL
PARCS SUISSES
PARC NATUREL REGIONAL
PARCS SUISSES
PARC NATUREL REGIONAL

PARC
JURA
VAUDOIS

Charte 2023-2032



Parc naturel régional du Haut-Jura · France



Les 34 communes territoriales du Parc Jura vaudois

Le Parc naturel régional Jura vaudois s'étend sur 559.4 km² (soit 17.4 % du canton de Vaud). Il compte 38 877 habitants. Le Parc rassemble 34 communes territoriales et 3 communes propriétaires (Bursins, Lausanne et Nyon).

Préambule

Les parcs naturels régionaux sont des territoires et des organisations reconnues et soutenues par la Confédération et les cantons. La reconnaissance de parc d'importance nationale est décernée pour une période de 10 ans. Le Parc naturel régional Jura vaudois a obtenu, en 2013, sa première reconnaissance pour la période 2013-2022. Afin qu'il puisse poursuivre ses actions basées sur les 4 missions que la Confédération lui a confiées, le Parc naturel régional Jura vaudois a entamé un processus participatif d'évaluation de la Charte. Le bilan de la première phase opérationnelle a, d'une part, mis en exergue une satisfaction générale plutôt élevée quant à l'activité et à l'existence du Parc. Au terme de cette évaluation, nous pouvons affirmer que le Parc naturel régional Jura vaudois a atteint la majorité de ses objectifs durant la phase opérationnelle écoulée. De l'autre, ce processus a contribué à mettre en lumière des modifications intervenues dans l'environnement interne et externe du Parc ainsi que parmi ses parties intéressées. De plus, il a mis en évidence les mesures et adaptations nécessaires pour la nouvelle phase opérationnelle.

La Charte du Parc naturel régional Jura vaudois pour la période 2023-2032 a été rédigée par l'organe responsable du Parc conformément au manuel de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)¹.

Les chapitres qui la composent permettent, d'une part, de répondre aux questions de l'OFEV sur la situation du territoire du Parc dans toutes ses facettes : environnementales, économiques et sociales. De l'autre, sur la base des résultats issus de l'évaluation de la Charte 2013-2022 et du processus participatif, ainsi que des enjeux découlant de l'analyse des forces et faiblesses et des opportunités et menaces (analyse SWOT), de définir les objectifs stratégiques et les résultats attendus pour la nouvelle phase opérationnelle 2023-2032.

1 Office fédéral de l'environnement (OFEV). Manuel de création et de gestion de parcs d'importance nationale (2014).

01

Le Parc et
son territoire
1

02

Le Parc et ses
valeurs naturelles
et paysagères
11

03

Renforcement et
promotion d'une
économie durable
56

04

Éducation,
participation
et valorisation
en vue d'un
développement
durable
99

05

Communication,
gestion
et garantie
territoriale
106

06

Le Parc, territoire
de recherche
122

07

Les orientations
stratégiques du
Parc
126





01

Le Parc et son territoire

Les communes territoriales	2
Extensions du Parc Jura vaudois	5
Résultat global de l'évaluation des valeurs naturelles et paysagères (IBVNL)	7
Analyse globale	9

Note de la rédaction: les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Le Parc et son territoire

Les communes territoriales

Le territoire du Parc naturel régional Jura vaudois se trouve à cheval sur 3 districts du canton de Vaud (Nyon, Morges et Jura-Nord vaudois). Lors de sa première phase opérationnelle, le Parc était composé de trente communes territoriales ([tableau 1, p. 3](#)) et couvrait une superficie d'environ 530 km², soit environ 16 % de la surface du canton de Vaud. Environ 35 000 personnes y vivaient, ce qui correspond à une densité moyenne de population de 65 habitants par km². La densité était donc considérée comme faible (moins de 100 habitants par km²).

Pour la phase opérationnelle 2023-2032, un agrandissement du territoire est prévu, avec l'adhésion de 4 communes supplémentaires : La Rippe, Saubraz, Moiry et Saint-Oyens. Avec ces nouveaux territoires, ainsi que l'intégration des anciennes communes de Montherod et de Pizy, aujourd'hui fusionnées avec celle d'Aubonne, le futur territoire du Parc sera d'environ 559.4 km², soit 17.4 % de la surface du canton ([tableau 1, p. 3](#)).

Le nouveau périmètre du Parc regroupera alors 38 877 habitants, ce qui correspond à une densité moyenne de population à 69.5 habitants par km². La densité sera donc toujours considérée comme faible (moins de 100 habitants par km²).



Tableau 1 – Caractéristiques des communes territoriales.

Commune	Superficie (ha)	Région biogéographique	Altitude (min/max/moy.)	Nombre d'habitants (2020/2021)*
Arzier-Le Muids	5190	Jura	569 / 1567 / 1068	2912
Aubonne**	1032	Plateau	451 / 680 / 565	2036
Ballens	845	Jura / Plateau	665 / 728 / 696	562
Bassins	2087	Jura	524 / 1420 / 972	1475
Berolle	961	Jura	692 / 1570 / 1131	313
Bière	2506	Jura	592 / 1602 / 1097	1627
Chésereux	1058	Jura / Plateau	504 / 1628 / 1066	1248
Genolier	486	Jura / Plateau	470 / 670 / 570	1996
Gimel	1888	Jura / Plateau	683 / 1490 / 1086	2307
Gingins	1256	Jura	502 / 1628 / 1065	1257
Givrins	396	Jura	480 / 990 / 735	1031
Juriens	935	Jura	708 / 1170 / 939	336
L'Abbaye	3187	Jura	1004 / 1550 / 1277	1473
L'Isle	1622	Jura	605 / 1427 / 1016	1065
La Praz	512	Jura	745 / 1301 / 1023	175
Le Chenit	9919	Jura	1021 / 1610 / 1315	4600
Le Lieu	3254	Jura	1001 / 1419 / 1210	888
Le Vaud	311	Jura	654 / 1290 / 972	1366
Longirod	945	Jura	733 / 1443 / 1008	494
Marchissy	1198	Jura	728 / 1493 / 1110	481
Mollens	1099	Jura	667 / 1493 / 1080	330
Mont-la-Ville	1979	Jura	736 / 1317 / 1026	490
Montricher	2602	Jura	660 / 1679 / 1170	964
Premier	612	Jura	780 / 1154 / 967	218
Romainmôtier-Envy	698	Jura	615 / 863 / 739	525
Saint-Cergue	2428	Jura	602 / 1343 / 972	2674
Saint-George	1232	Jura	829 / 1443 / 1136	1074
Saint-Livres	812	Plateau	452 / 710 / 581	683
Trélex	577	Jura / Plateau	470 / 723 / 596	1445
Vaulion	1315	Jura	870 / 1483 / 1176	506
Moiry***	667	Jura	580 / 657 / 735	311
Saint-Oyens***	305	Jura / Plateau	710 / 765 / 819	461
La Rippe***	1659	Jura	512 / 1531 / 1021	1131
Saubraz***	371	Jura / Plateau	620 / 780 / 700	423

* État de Vaud - Département des finances et des relations extérieures -Statistique Vaud.

** Regroupe les nouveaux territoires de Pizy et Montherod (fusion en 2011 et 2021) mais ne concerne que la partie de la commune faisant partie du Parc.

*** Nouvelles communes pour la prochaine Charte 2023-2032.

Intégration partielle de la commune d'Aubonne : La commune d'Aubonne, située dans le district de Morges, jouit d'un important patrimoine naturel et paysager, notamment grâce au Vallon de l'Aubonne. La commune représente une jonction essentielle entre les contreforts jurassiens et les zones plus urbanisées du Bassin lémanique. Malgré son caractère urbain indiscutable, sa partie rurale possède des attraits environnementaux certains. De ce fait, seule une partie de la commune est incluse dans le périmètre du Parc.

Pour la prochaine phase opérationnelle 2023-2032, un agrandissement du territoire est prévu, avec l'adhésion de 4 communes supplémentaires.

Point de vue transfrontalier

Une partie du territoire du Parc est en contact direct avec le territoire français, plus précisément avec le Parc naturel régional du Haut-Jura.

Ce voisinage offre de belles opportunités de synergie. Ceci a déjà pu être constaté et mis en œuvre durant la phase opérationnelle 2013-2022. L'observatoire photographique franco-suisse des paysages, développé en 2020 et 2021 en collaboration avec le Parc naturel régional du Haut-Jura en est un exemple. Une méthode a été créée sur une zone-pilote, couvrant une partie du territoire des 2 parcs, dans le but de mettre en œuvre un suivi de l'évolution d'entités paysagères.

D'autres thématiques ont également été explorées ces dernières années, notamment en lien à la formation des acteurs touristiques du territoire aux bons comportements à adopter lors d'activités en nature. À plus large échelle, des projets pour la protection des espèces et des milieux naturels sont régulièrement mis en place de manière transfrontalière, la protection ne s'arrêtant pas aux frontières.

Activités économiques

Avec des activités économiques axées sur l'agriculture, le sylvopastoralisme, la sylviculture et l'artisanat (**Secteurs économiques, p. 60**), le périmètre du Parc affiche une bonne homogénéité sectorielle. La Vallée de Joux et ses filières micromécanique et horlogère est un bon exemple de cohérence territoriale, prolongée encore par les activités voisines du Jura français (**Secteurs économiques, p. 60**).

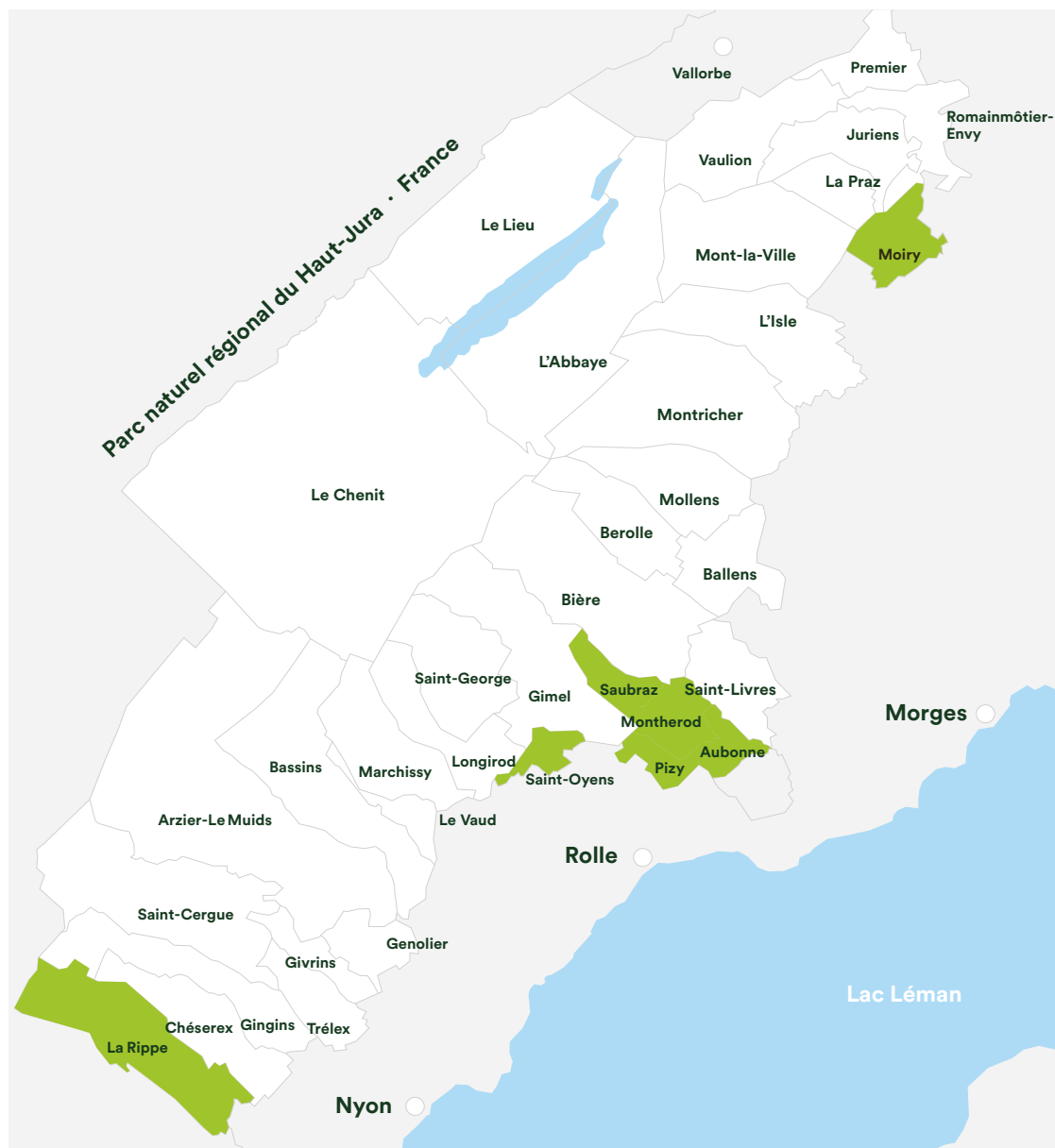
Trafic pendulaire

Avec la proximité des grandes agglomérations de l'Arc lémanique, le trafic pendulaire à travers la région est important (spécialement dans les régions frontalières). Citoyens français venant travailler à la Vallée de Joux ou résidents se rendant dans les villes, de nombreuses personnes traversent le périmètre du Parc chaque jour (**Mobilité, p. 68**).

Tourisme

Le Parc bénéficie de nombreux attraits en matière de tourisme durable 4 saisons (randonnées, vélo, ski de fond, etc.), du fait de sa situation en périphérie de l'Arc lémanique et de la proximité avec Yverdon-les-Bains. Ceci a un impact économique capital. Ses caractéristiques naturelles et paysagères d'exception attirent également un grand nombre de visiteurs (**Tourisme durable, p.61**).

Extensions du Parc Jura vaudois



Pizy (+250 hectares) et Montherod (+497 hectares)

Le territoire de la commune d'Aubonne inclus dans le Parc va s'agrandir pour la prochaine phase opérationnelle. En effet, à la suite de la fusion de la commune d'Aubonne avec celles de Montherod (2021) et de Pizy (2011), les territoires de ces 2 communes vont rejoindre le périmètre du Parc. Une analyse des valeurs naturelles et paysagères du nouveau territoire communal a été réalisée en 2020 ([tableau 2, p.6](#)) afin de garantir son adéquation avec l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs).

La Rippe (+1659 hectares)

Commune située dans le district de Nyon, La Rippe est la dernière commune entre le territoire du Parc et la France. Son adhésion se justifie donc d'un point de vue politique (continuité du territoire et cohérence frontalière), mais également d'un point de vue naturel et paysager. En effet, le territoire communal regorge d'éléments géomorphologiques (par exemple: le cirque de la Dôle) et d'éléments naturels (bas-marais, sources, prairies et pâturages secs) qui donnent à ce territoire une importance particulière. L'extension du périmètre à la commune de La Rippe permettra aussi de prendre en compte tout le territoire de la Dôle, objet de l'inventaire fédéral des paysages (IFP, n° 1007).

Saubraz (+371 hectares)

Située dans le district de Morges, Saubraz constitue une continuité territoriale entre les communes de Gimel et de Bière. Au niveau des valeurs naturelles et paysagères, la commune comprend les sources du Toleure, composées d'une source principale et d'une douzaine de résurgences. Ce système hydrologique est le plus grand de Suisse. L'ancienne gravière située au nord du village est également un biotope intéressant pour les amphibiens. Elle est d'ailleurs classée en tant que site de reproduction de batraciens d'importance.

Tableau 2 – Évaluation des valeurs naturelles et paysagères des nouvelles communes du Parc.

Types de valeurs évaluées	Saubraz	La Rippe	Aubonne (nouveau territoire)	Moiry	Saint-Oyens
Paysage d'ensemble, perception générale	6	7	7	8	7
Géomorphologie, géologie	5	8	9	6	4
Biotopes, biodiversité	11	14	11	11	9
Éléments historico-culturels	6	8	10	8	4
Qualité du bâti	9	12	12	10	10
Atteintes majeures	-2	0	0	0	0
Autres atteintes	-1	-3	-3	-3	-1
Morcellement du paysage par les dessertes (routes et chemins de fer)	-3	-1	-4	-3	-3
Total	31	45	42	37	30

Total de l'évaluation

■ adapté plus de 42 points
 ■ partiellement adapté entre 29 et 42 points
 ■ pas adapté 29 points ou moins

Une évaluation nature et paysage des 4 communes candidates a été réalisé en 2020 et 2021 afin de connaître leur potentiel d'adhésion dans le Parc.

Toutes ont les valeurs nécessaires pour faire partie d'un parc naturel régional ([tableau 2](#)).

Moiry (+667 hectares)

Située dans le district de Morges, la commune de Moiry est un village agricole situé au pied d'une ramification du Mont-Tendre et sur la rive gauche de la Venoge. Au croisement des routes reliant plusieurs communes du Parc (dont Romainmôtier-Envy et Mont-la-Ville), le territoire possède de belles fermes, datant du 18^e siècle, ce qui lui confère des qualités historiques évidentes. En plus des zones agricoles, le territoire communal est composé de forêts de chênes, accompagnées de milieux séchards très favorables pour la biodiversité.

Saint-Oyens (+305 hectares)

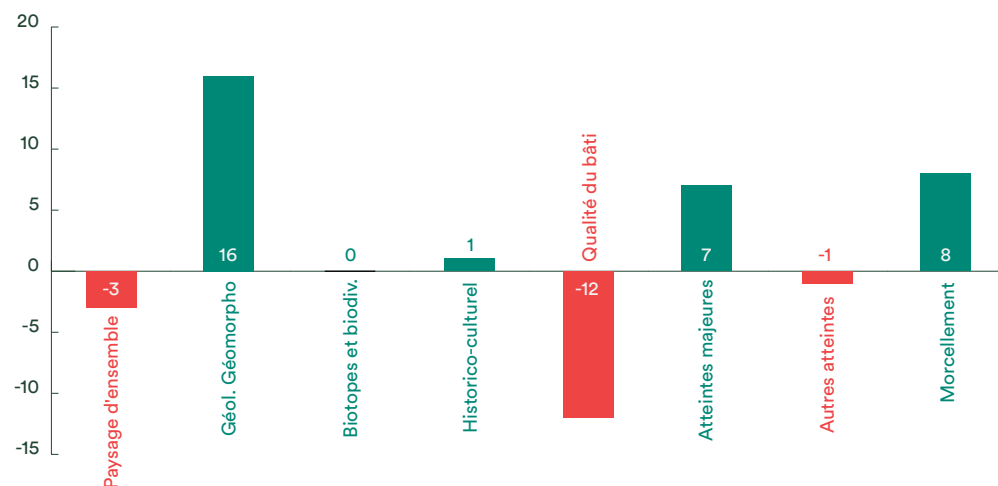
La commune de Saint-Oyens fait partie du district de Morges. Ce petit village, entouré de parcelles agricoles et de pâturages est typique de la région du Pied du Jura. Dans le village, plusieurs vieux bâtiments ont été restaurés en gardant l'architecture typique des dernières décennies. Le territoire est composé d'une partie forestière, qui a la particularité de présenter un sol alluvial (petits graviers) à certains endroits, rendant ce milieu très intéressant pour la biodiversité. Un bas-marais d'importance régionale, bien préservé, est également très intéressant et abrite une diversité de milieux comme des prairies humides ou des saulaies.

Résultat global de l'évaluation des valeurs naturelles et paysagères (IBVNL)

En 2020, une évaluation des valeurs naturelles et paysagères des trente communes du Parc a été réalisée dans le but de connaître l'évolution des territoires ces 10 dernières années et d'identifier les différentes mesures qui ont été mises en place par les acteurs du territoire (**graphique 1**).

Grâce à un outil développé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), L'IBVNL (Bewertung der Veränderung von Natur- und Landschaftswerte – Évaluation des évolutions des valeurs naturelles et paysagères), plusieurs caractéristiques ont été évaluées.

Graphique 1 – Résultats de l'analyse des valeurs naturelles et paysagères dans le Parc Jura vaudois.



Paysage d'ensemble, perception générale

Dans cette rubrique, plusieurs aspects du paysage sont évalués comme le panorama, l'isolement et la tranquillité, l'unicité du paysage ainsi que sa dimension historique. Pour le territoire du Parc, le paysage d'ensemble est resté relativement stable ces dernières années. Les évolutions sont dues surtout à l'augmentation de la pression démographique et du trafic dans certaines régions du Parc.

Géomorphologie, géologie

Les éléments géologiques et géomorphologiques du territoire ont été relevés et évalués en fonction de leur qualité et de leur effet dans le paysage. Durant l'évaluation 2020, plusieurs éléments supplémentaires ont été inventoriés. Par exemple, la Pierre de Plan (bloc erratique de plus de 7 mètres de haut) sur la commune d'Aubonne et plusieurs dolines. Cela a permis d'élargir la connaissance de ces éléments remarquables.

Biotopes, biodiversité

Les biotopes et les milieux naturels font partie intégrante du territoire d'un parc naturel régional. Durant cette dernière décennie, un grand nombre de mesures réalisées par les différents acteurs du territoire ont eu un effet positif sur l'évolution de ces milieux (plantations de haies indigènes et d'arbres fruitiers haute-tige, revitalisation de biotopes, création de lisières étagées, surfaces de promotion de la biodiversité dans la zone agricole, etc.). Les résultats de l'évaluation sur le territoire du Parc montrent pour ces valeurs une stabilité. En effet, les mesures en faveur de la biodiversité sont contrebalancées par des valeurs inférieures concernant les surfaces classées aux inventaires. Lors de la rédaction de la Charte 2013-2022, il était prévu de classer certaines surfaces considérées dans

les différents inventaires fédéraux et cantonaux, par exemple les prairies et pâturages secs. Cela n'a finalement pas été fait, ce qui induit des différences sur les surfaces inventoriées.

Éléments historico-culturels

Cette catégorie regroupe les éléments culturels liés aux pratiques traditionnelles telles que les pâturages boisés et les bâtiments d'alpage, les murs en pierres sèches, les vergers haute-tige ou encore les églises et les chapelles. Tous les éléments répertoriés en 2008 sont encore présents et en relativement bon état. À noter que l'effort de restauration du patrimoine des murs en pierres sèches est conséquent dans le Parc Jura vaudois. Plus de 18 kilomètres ont été réfectionnés depuis 2008. De nouveaux éléments ont été considérés dans l'évaluation 2020, tels que le Manoir de Haute-Roche sur la commune de l'Abbaye.

Qualité du bâti

Cette catégorie permet d'évaluer les habitations traditionnelles et l'état du bâti historique et des nouvelles constructions. La qualité du bâti traditionnel est restée stable ces dernières années. De nombreux bâtiments (fermes, chalets d'alpage) ont été restaurés en gardant l'architecture traditionnelle. Sporadiquement, de nouvelles constructions ont vu le jour sur le territoire. Celles-ci sont moins intégrées dans le paysage et ont une influence négative sur la qualité du bâti.

Atteintes majeures

Cette catégorie permet de mettre en évidence les grandes atteintes qui pourraient être observées sur le territoire (autoroutes, lignes ferroviaires, terrains d'aviation) ainsi que les infrastructures conséquentes, comme les infrastructures militaires ou touristiques. Les modes d'exploitation intensifs (gravières, agriculture

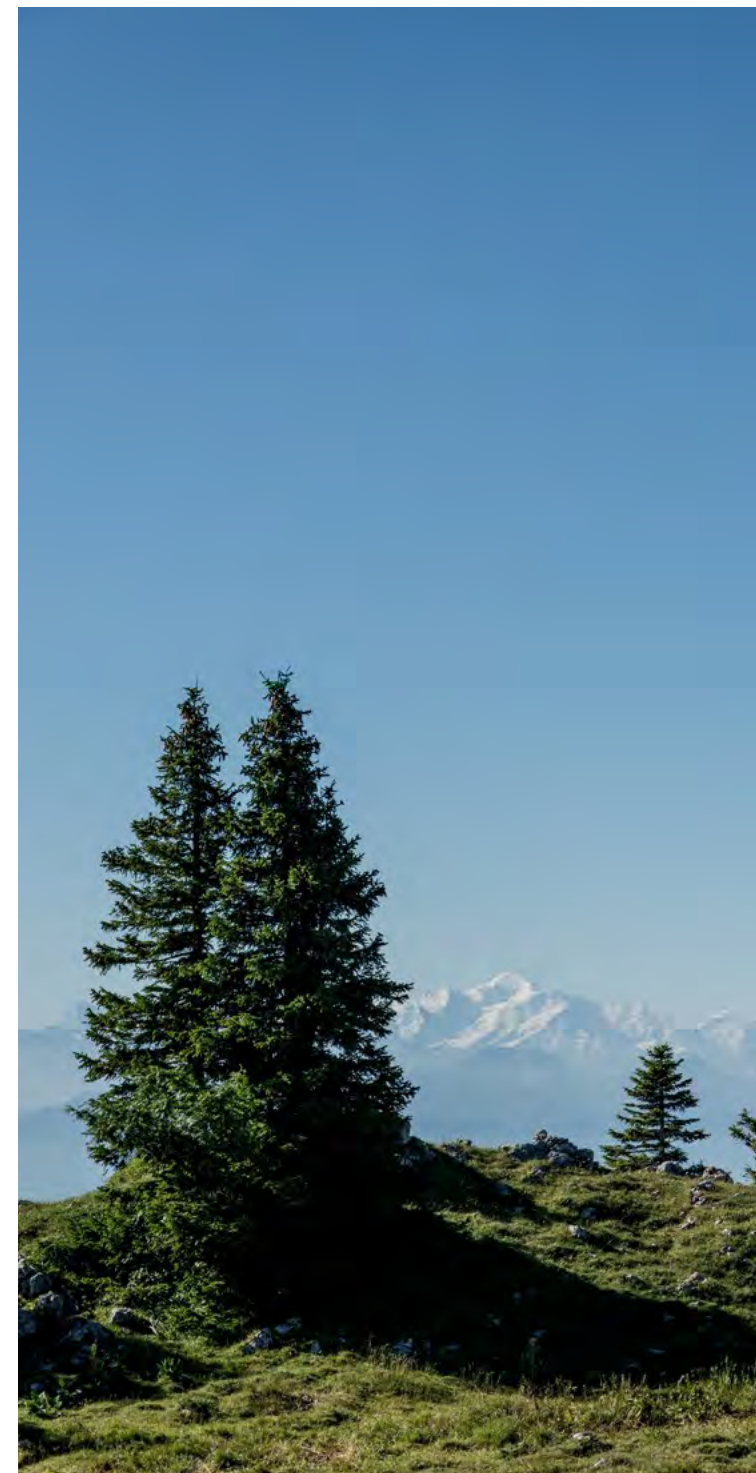
intensive) sont également évalués dans cette catégorie. Sur le territoire du Parc, aucune nouvelle atteinte majeure n'a été identifiée, ce qui est réjouissant. L'évolution est donc considérée comme stable.

Autres atteintes

Pour le territoire du Parc, plusieurs nouvelles atteintes ont été relevées lors de l'évaluation de 2020, telles que des ouvertures de gravières, des antennes de télécommunication et des infrastructures de loisirs (par exemple, une piscine communale). Ces éléments, comme ceux de la catégorie « Atteintes majeures », sont évalués en fonction de leur impact naturel et paysager et de leur caractère plus ou moins réversible. Les autres atteintes identifiées sur le territoire correspondent à des éléments mineurs et réversibles à court ou moyen terme (par exemple, gravière de petite taille) et donc à des objets ayant un impact faible sur la nature et le paysage. Cependant, des mesures permettraient de réduire ces atteintes, comme l'arrêt de l'exploitation de gravières et leur renaturation ou encore la disparition de certaines antennes. On peut en déduire que les facteurs d'atteinte des valeurs naturelles et paysagères sur le Parc évoluent de manière raisonnée. D'autre part, il est important de relever le grand soin apporté à la remise en état de sites perturbés par l'activité humaine.

Morcellement du paysage par les dessertes

Dans ce domaine, le but est d'évaluer l'impact des routes et des chemins de fer sur le paysage et sa fragmentation. Ces dernières années, certaines routes ont été reclassifiées, ce qui se traduit par une évaluation plutôt positive. Mais ces routes sont toujours existantes et le réseau routier tend vers une augmentation, à l'image de la tendance nationale.



Analyse globale

D'une manière générale, l'analyse reflète une situation stable autant du point de vue des valeurs naturelles et paysagères que des atteintes répertoriées. L'impact de l'activité humaine sur la nature et le paysage suit la tendance générale (augmentation) mais se fait de manière rationnelle. Cet impact est largement compensé par les efforts menés pour la préservation et la conservation de sites d'importance.

En comparaison avec ce qui peut être observé en analysant les tendances nationales, on constate que les communes du territoire du Parc appliquent une politique raisonnée et mesurée en termes d'aménagement du territoire. D'autre part, il est important de noter une augmentation de la préoccupation des autorités communales pour les problématiques environnementales. Par exemple, certaines communes ont devancé le Parc sur la thématique de la pollution lumineuse. Une augmentation des collaborations entre le Parc et les communes sur ces problématiques est également à relever.

Depuis le projet pilote sur l'infrastructure écologique (IE) dans les parcs (**Mesures de renforcement de l'infrastructure écologique, p. 36**), le Parc a ainsi pu diversifier ses activités et renforcer son rôle, notamment en mobilisant de nouveaux financements auprès du Canton de Vaud et de la Confédération ou de fondations privées.

D'une manière générale, le Parc bénéficie des expériences menées dans d'autres parcs ou par d'autres associations. En plus, des collaborations et des échanges sont régulièrement réalisés avec ces différents partenaires.

Malgré tout ceci, le territoire du Parc n'échappe pas à la tendance générale du déclin de la biodiversité. Le Parc et ses communes doivent redoubler d'efforts pour maintenir la biodiversité et les paysages caractéristiques, tout en s'accordant aux stratégies et plans d'action qui dépassent leurs frontières.

En 2020, les 30 communes territoriales ont fait l'objet d'une évaluation nature et paysage afin de connaître l'évolution des territoires ces dix dernières années.

Toutes conservent les valeurs nécessaires pour faire partie d'un parc naturel régional (**Annexe IBVNL, p. 142**).

02

Valeurs naturelles et paysagères

Description et histoire du paysage	11
Flore, faune et milieux naturels	25
Infrastructure écologique et corridors faunistiques	33
Paysages et milieux naturels protégés	40
Atteintes graves actuelles ou prévues	45
Mesures importantes déjà mises en œuvre	47
Mesures pour la protection des troupeaux et la gestion des grands prédateurs	52
Réglementation pour la chasse et la pêche	53
Analyse et enjeux	54

Note de la rédaction : les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Le Parc et ses valeurs naturelles et paysagères

Description et histoire du paysage

Géologie et géomorphologie

Mis à part les dépôts récents de la dernière période glaciaire (il y a env. 20 000 ans), toutes les roches du périmètre sont des sédiments de l'Ère secondaire (Jurassique supérieur et Crétacé inférieur). Ces roches se sont formées par dépôts successifs de sédiments dans une mer chaude et peu profonde, il y a 154 à 113 millions d'années. Ce sont principalement des calcaires (roches assez dures formées surtout de calcite) et des marnes (plus tendres, constituées d'argile et de calcite).

Entre 12 et 5 millions d'années, ces couches ont été plissées sous l'effet de la formation de la chaîne alpine puis érodées par les glaciers et les eaux de ruissellement. Les roches calcaires ont la particularité d'être dissoutes par ces eaux qui s'acidifient au cours de leur transit dans le sol en se chargeant en gaz carbonique. Ce phénomène, appelé érosion karstique, est à l'origine de nombreux aspects de la géomorphologie jurassienne.

Le substrat essentiellement calcaire de la chaîne jurassienne et les structures géomorphologiques qui lui sont associées vont donner au paysage les traits caractéristiques qui le différencient grandement du Plateau ou des Alpes.

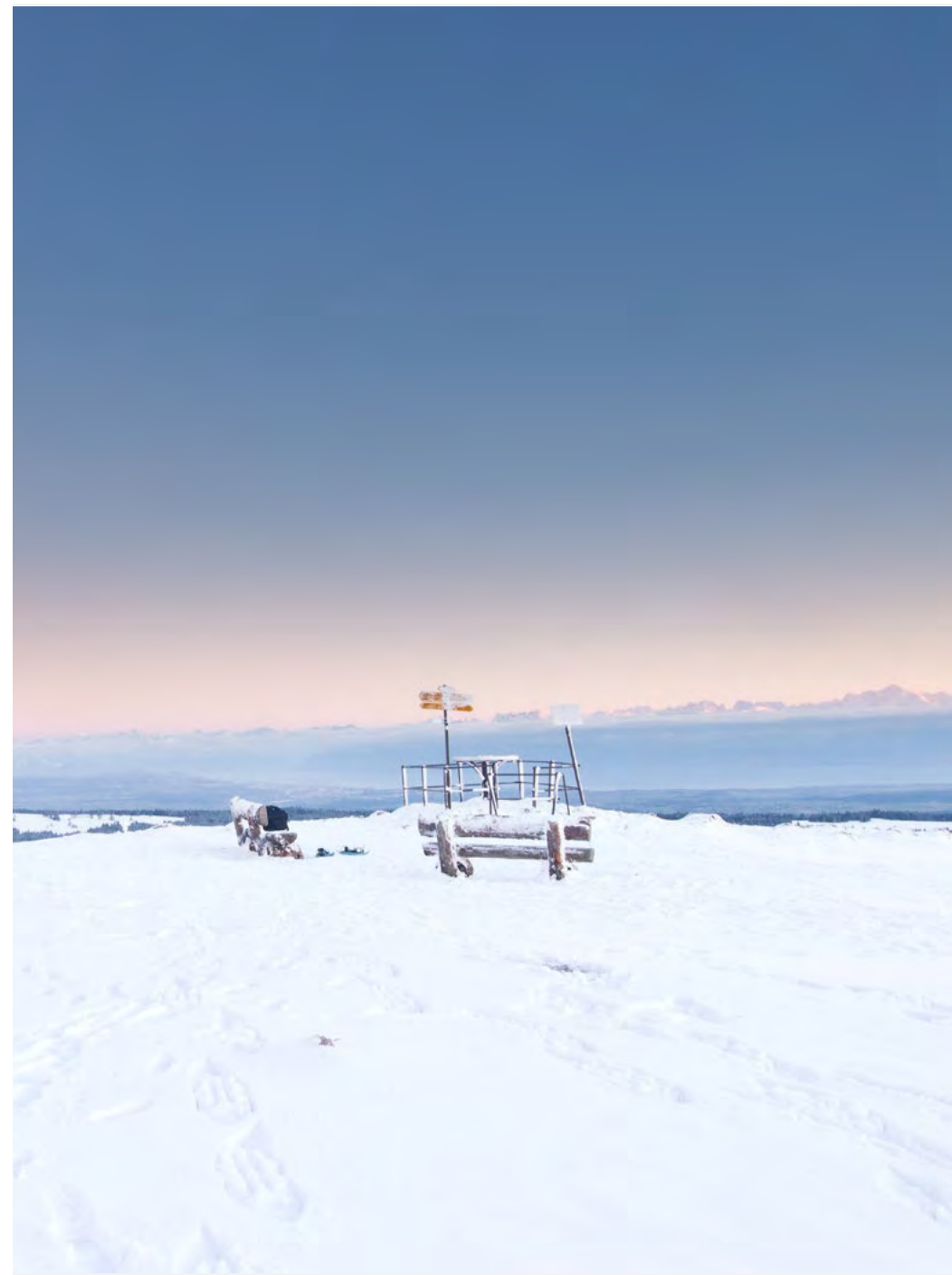
Celui-ci est structuré par de nombreuses combes continues et parallèles, séparées les unes des autres par des croupes ou des crêtes boisées de mêmes orientations et dominées par de grands anticlinaux. Ainsi se côtoient, sur ce territoire, des lapiez (dalles calcaires affleurantes et érodées), des grottes, des glaciers, des dolines et des failles. Toutes ces structures sont dues à l'érosion lente du calcaire par les pluies et la dissolution de la roche par l'acide carbonique.

Le territoire du Parc Jura vaudois comprend d'ailleurs la plus forte densité de gouffres et de grottes de Suisse. Une moyenne de 6 grottes par kilomètre carré a été relevée (Marchant & Grosjean, 2004²). Le gouffre de Longirod constitue, par ailleurs, avec ses 520 mètres de profondeur, le gouffre le plus profond du Jura suisse. Le gouffre du Narcoleptique, mis au jour en 2000, a révélé, quant à lui, les ossements d'une dizaine d'ours bruns.

De nombreuses glacières sont également présentes sur le territoire, les plus connues étant celles de Saint-George et de Saint-Livres. Ce riche sous-sol offre aux populations de chiroptères des milieux d'exception. Les géotopes, éléments géologiques d'intérêt, sont protégés par les inventaires des géotopes d'importance nationale et cantonale. Le tableau 3 présente les éléments qui se retrouvent sur le territoire du Parc ([carte 1, p.16](#)).

Le relief, directement lié au plissement et au remaniement du substrat, ainsi qu'aux caractéristiques physiques de ce dernier, présente un gradient altitudinal régulier, du Pied du Jura à ses crêtes, de 450 à 1 678 mètres d'altitude.

Les principaux sommets sont la Dôle (1677 m), le Mont-Tendre (1679 m), le Noirmont (1567 m), le Crêt de la Neuve (1493 m) et la Dent de Vaulion (1483 m). Les conditions hydrographiques, liées au complexe karstique, font du Parc Jura vaudois une mosaïque de milieux naturels souvent ponctuels et peu répandus, aussi bien à l'échelle régionale que nationale.



2 Marchant R. & Grosjean G. Roches et paysages du Parc jurassien vaudois. Imprimerie Baudat, Le Sentier, 92 pages (2004).

Tableau 3 – Éléments à l'inventaire des géotopes d'importance nationale (Office fédéral de topographie, Swisstopo, SCNAT) et à l'inventaire des géotopes du canton de Vaud³ se situant dans le Parc Jura vaudois. Un tableau complet avec des descriptions des différents géotopes est disponible en annexe (**annexe 1, p. 141**).

Inventaire géotopes du canton de Vaud	Inventaire des géotopes d'importance nationale	Objet	Localisation (communes territoriales)
4		Pierre de Plan	Aubonne
7		Pierre du Grand Fé	Bassins
14		Pierre de la Chaux Rauven	Juriens
19		Pierre du Petit Chardève	Montricher
20		Bloc erratique de Bois de Bamp	Romainmôtier-Envy
30	257	Glacière de Saint-Livres	Bière
31		Glacière de Saint-George	Saint-George
33	146	Gouffres de Longirod et du Narcoleptique	Longirod et Saint-George
35		Émergences karstiques de l'Aubonne et du Toleure	Bière et Saubraz
36		Grande Baume du Pré d'Aubonne	Gimel
38		Source et puits de la Venoge	L'Isle
39		Source de La Lionne, Grande et Petite Chaudières d'Enfer	L'Abbaye
43	145	Orbe souterraine (Grottes de Vallorbe) et Entonnoir de Bon Port	Le Lieu et l'Abbaye
47	296	Combes anticlinales du Haut-Jura -Marchairuz	Le Chenit et Arzier-Le Muids
55	256	Lapiez du Haut-Jura - Marchairuz	Le Chenit
56		Eskers et drumlins du Brassus (Pra Rodet)	Le Chenit
58		Cul du Nozon (source) et grottes	Vaulion
64		Carrière de la Violette à Arzier	Arzier-Le Muids
96		Moraine de Montosset et chenaux d'eau de fonte glaciaire de la région de Mollens	Saint-Livres
97	291	Sources boueuses – Les Bons du pied du Mont-Tendre	Bière, Ballens et Mollens
101		Dépression synclinal et synclinal perché de la Dôle	La Rippe
117	292	Décrochement de Vallorbe-Pontarlier	Mont-la-Ville
130		Glacière de Druchaux	Berolle
131		Gouffre du Petit-Pré	Bière
132		Grotte à Chenuz	Montricher
133		Gouffre de la Cascade	Le Chenit
134		Gouffre de la Pleine Lune	Le Chenit
135		Gouffre Cathy	Arzier-Le Muids
136		Gouffre à la Masse	Arzier-Le Muids
145		Grotte du Crocodile	Arzier-le-Muids
149		Abri Freymond	Mont-la-Ville
163		Méandres de l'Orbe au Brassus	Le Chenit

3 État de Vaud, Département de la sécurité et de l'environnement. Inventaire des géotopes du canton de Vaud- Rapport (2008).

Typologie des paysages

Les éléments structurants du paysage sont, en premier lieu, d'ordre géologique et hydrogéologique. Cependant, les pratiques liées à l'exploitation du sol et des eaux ont fortement influencé le façonnement du paysage. Les pratiques agricoles et sylvicoles marquent le territoire de manière importante, bien qu'elles se soient développées dans les limites offertes par les conditions physico-géographiques du périmètre.

Une première classification permet de mettre en exergue 5 entités paysagères identitaires pour le Parc :

Gorges et Vallon de l'Orbe, Vallon du Nozon

Éléments au relief accidenté où se côtoient des noyaux de villages traditionnels et des régions de campagne. Ce secteur géographique présente une mixité de paysages liée aux activités agricoles extensives, curiosités géomorphologiques et installations culturelles et touristiques.

La Haute Chaîne du Jura

Crête fortement boisée, où l'on retrouve tout le caractère de la moyenne montagne avec un élément très typé qui la caractérise : le pâturage boisé. Paysages témoins d'une longue tradition de pastoralisme dans l'Arc jurassien, les pâturages boisés relèvent autant de l'agriculture que de la sylviculture. Alternant pâturages, prairies sèches, arbres isolés et formation forestière, les crêtes du Jura offrent une mosaïque de végétation et une précieuse diversité botanique et faunistique.

Les milieux naturels et la richesse des formes géologiques caractéristiques de la Haute Chaîne du Jura sont de grande valeur. C'est dans cette région du Parc que sont érigés les quelque 690 kilomètres de murs en pierres sèches recensés à ce jour. Ils représentent un patrimoine culturel et paysager remplissant un grand rôle écologique sur les crêtes et les plis de la chaîne jurassienne. Grâce au Fonds Suisse pour le paysage, le Parc peut apporter un soutien aux travaux de restauration de ce patrimoine régional. Entre 2012 et 2020, plus de 13 kilomètres ont été réfectionnés.

Le Pied du Jura

Environnement de plaine avec un réseau de villages traditionnels, structuré par les activités agricoles. Le bocage y est encore ponctuellement présent. Cette entité fait office de transition entre la Haute Chaîne du Jura et le Bassin lémanique densément urbanisé.

Les massifs forestiers

Le Grand Risoud est le plus grand massif forestier d'un seul tenant de Suisse. Il se trouve à la frontière entre la Suisse et la France. Ce massif est unique par ses formations forestières typiques. Les 57.2% du territoire du Parc sont recouverts par les massifs forestiers de diverses sortes. Plus de détails sur les forêts du Parc au chapitre [Milieux naturels, p.25](#).

Plus de la moitié des forêts recouvrant le Parc Jura vaudois sont des hêtraies mésophiles (différentes associations présentes selon le substrat sous-jacent). Environ un tiers de l'aire forestière du périmètre est constitué de pâturages boisés, concentrés sur les zones de crêtes. Les sapinières et pessières occupent également une petite partie du territoire. D'autres types de forêts enrichissent ponctuellement ce patrimoine, tels que des érablaies, des frênaies, des aulnaies ou encore des tiliaies⁴. Un des plus précieux écosystèmes forestiers est sans conteste le Bois de Chênes.

La Vallée de Joux

Vaste bassin fermé dans lequel se sont formés 3 lacs. Structurée par un réseau de villages-rues, elle est le berceau d'une intense activité liée à la haute horlogerie et à la microtechnique. La Vallée de Joux se démarque par un fort patrimoine sociohistorique et une utilisation caractéristique de la nature et du paysage.

4 Inspection cantonale des forêts et aménagement forestier, Direction générale du Canton de Vaud.



Typologie des paysages suisses

Selon les typologies des paysages de Suisse (**tableau 4 et carte 1, p. 16**, ARE, OFEV, OFS, 2011⁵), le territoire du Parc Jura vaudois est principalement marqué par les crêtes et collines du Jura plissé. Le Massif du Risoud, la Haute Chaîne du Jura, la Vallée de Joux et le Vallon du Nozon font partie de ces 2 catégories paysagères. La région du Pied du Jura est, quant à elle, reliée à 2 catégories paysagères distinctes mais se rapprochant toutes 2 des typologies du Plateau suisse. Entre la commune de L'Isle et celle de Gimel, le caractère dominant relevé est l'aspect vallonné du paysage. La région reliant la commune de Saint-George à l'extrémité sud-ouest du Parc se démarque surtout par les grandes cultures (**carte 1, p. 16**).

Tableau 4 – Typologie des paysages suisses présents dans le Parc Jura vaudois, (ARE, OFEV, OFS, 2011⁴).

Typologie des paysages suisses (OFEV 2011)
Paysage montagnard du Jura plissé
Paysage de collines du Jura plissé
Paysage vallonné du Plateau suisse
Paysage de collines du Plateau suisse marqué par les grandes cultures
Paysage marqué par les marais indépendants

Typologie des paysages agricoles

Une typologie des paysages agricoles a été développée par le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agricole (Agroscope, 2009⁶) à partir de la typologie des paysages de Suisse. Les types de paysages obtenus comprennent les pratiques et traditions agricoles, mais également les aspects écologiques et paysagers (**tableau 5, p. 15 et carte 2, p. 17**). Il est possible d'observer 2 sous-groupes paysagers dans le Parc Jura vaudois : les paysages agricoles liés à la Chaîne du Jura (Jura plissé et plateaux) et les paysages agricoles typiques du Plateau suisse.

Tableau 5 – Typologie des paysages agricoles présents dans le Parc Jura vaudois (Agroscope, 2009).

Types de paysages agricoles (Agroscope, 2009)
Paysages du Jura plissé et plateaux du Jura
Chaîne jurassienne dominée par les pâturages et les forêts (B8)
Paysage dominé par les cultures fourragères (B5)
Paysage dominé par les zones humides et les lacs (B2)
Paysage de collines et de montagnes dominé par les forêts et les cultures fourragères (B7)
Types de paysage du Plateau
Paysage de collines au relief faiblement marqué, à utilisation agricole mixte (C7)
Paysages de collines au relief découpé avec utilisation agricole mixte (C8)
Paysage de collines dominé par les grandes cultures avec un relief faiblement marqué (C5)
Paysage de cultures fruitières et de vignobles (C3)
Paysage dominé par les zones urbaines (C1)

Le premier sous-groupe recouvre le Massif du Risoud, la Haute Chaîne du Jura, la Vallée de Joux et le Vallon du Nozon. Une partie de la Vallée de Joux, ainsi que les crêtes et collines jurassiennes sont dominées par les pâturages et les forêts. Les pâturages boisés se trouvent dans cette catégorie. Le plateau de la Vallée de Joux présente un paysage agricole dominé par les cultures fourragères. Les paysages à caractère humide (lacs et marais) sont également différenciés à la Vallée de Joux, aux alentours de l'Orbe et à la tête du lac de Joux.

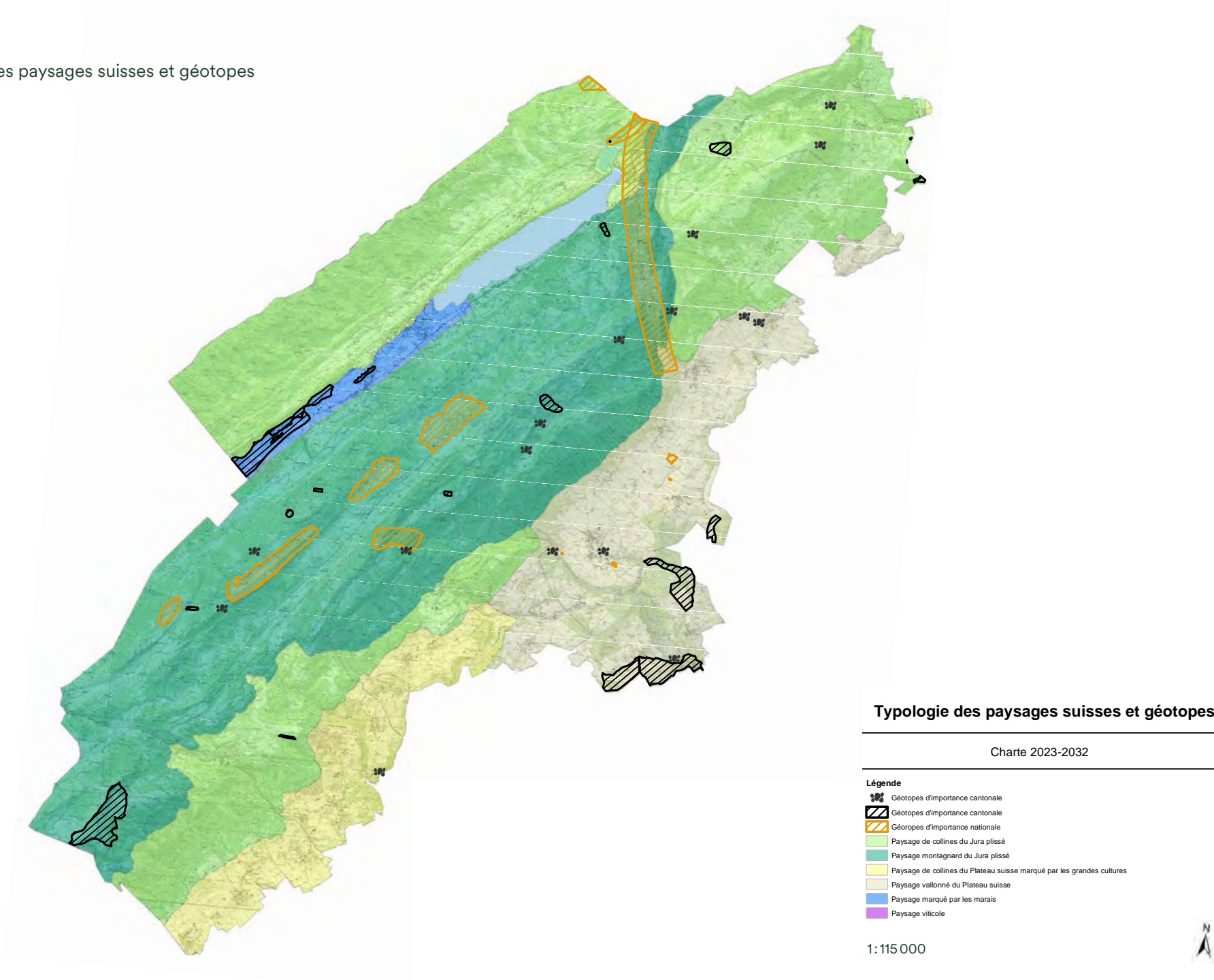
Une zone de transition appelée « paysage de collines et de montagnes dominé par les forêts et les cultures paysagères » marque la transition entre le bas des plis du Jura et le plateau du Pied du Jura où les aires forestières s'entremêlent avec la zone agricole et le bocage.

Dans le Pied du Jura, plusieurs catégories ont été relevées. Ce panachage relève de la diversité des pratiques agricoles et d'une microtopographie variée. Entre les communes de Le Vaud et de Saint-George, la structure paysagère entourant le bâti est la même que celle qui se retrouve à la Vallée de Joux. Elle est dominée par les cultures fourragères. La région entre les villages de L'Isle et de Bière est caractérisée par les grandes cultures dans un paysage à faible relief. Cette caractéristique se retrouve également entre les villages de Trélex et de Chéserey. Entre ces 2 régions, le paysage est marqué par une agriculture mixte sur un relief plus ou moins marqué.

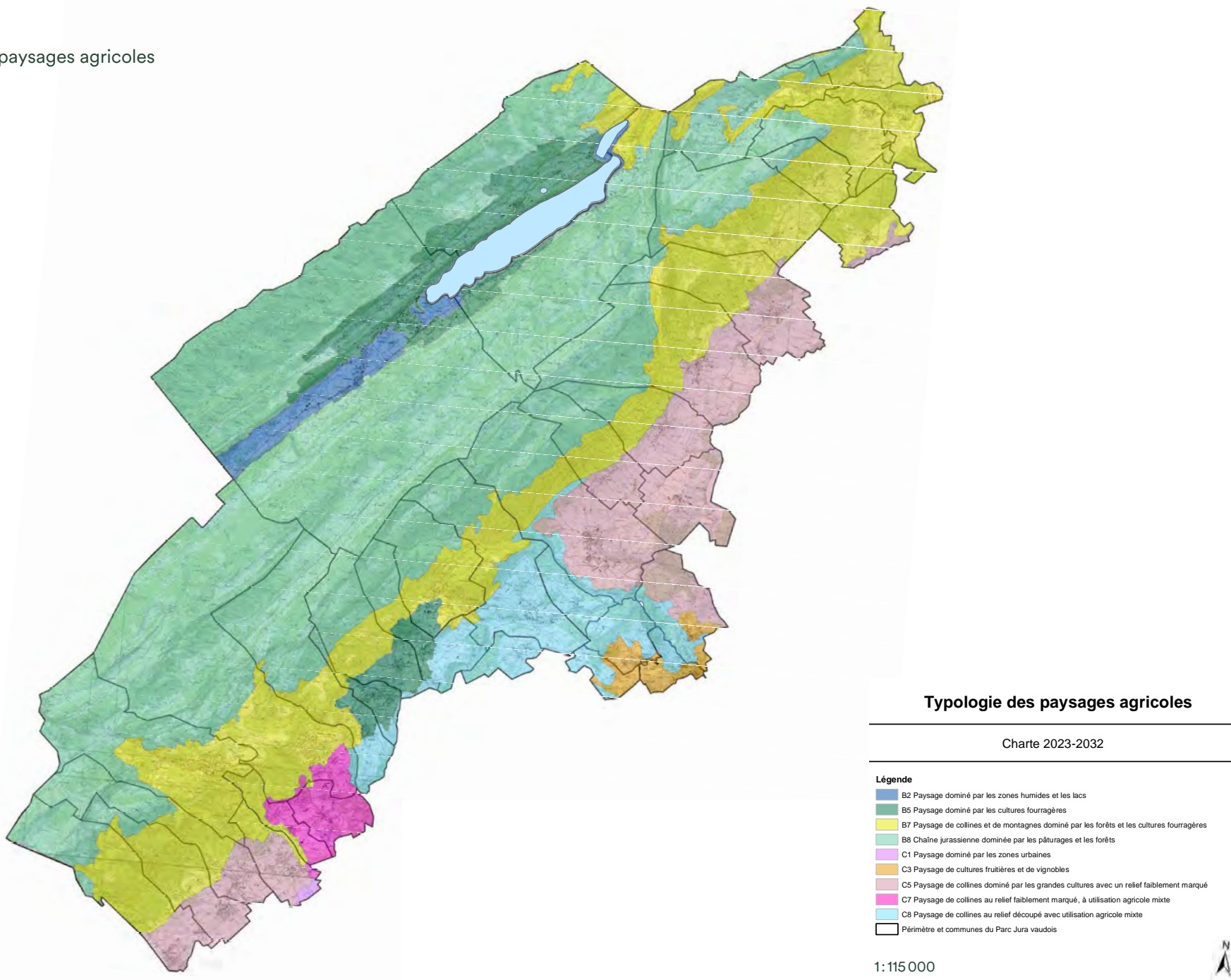
5 [Office fédéral du développement territorial \(ARE\), Office fédéral de l'environnement \(OFEV\), Office de la statistique \(OFS\). Typologie des paysages de Suisse, 1^{re} partie – Objectifs, méthode et application; 2^e partie – Description des types de paysage. \(2011\).](#)

6 [Département fédéral de l'économie \(DFE\); Station de recherche Agroscope. Les types de paysages agricoles de Suisse, Rapport ART No 712. \(2009\).](#)

Carte 1 – Typologie des paysages suisses et géotopes



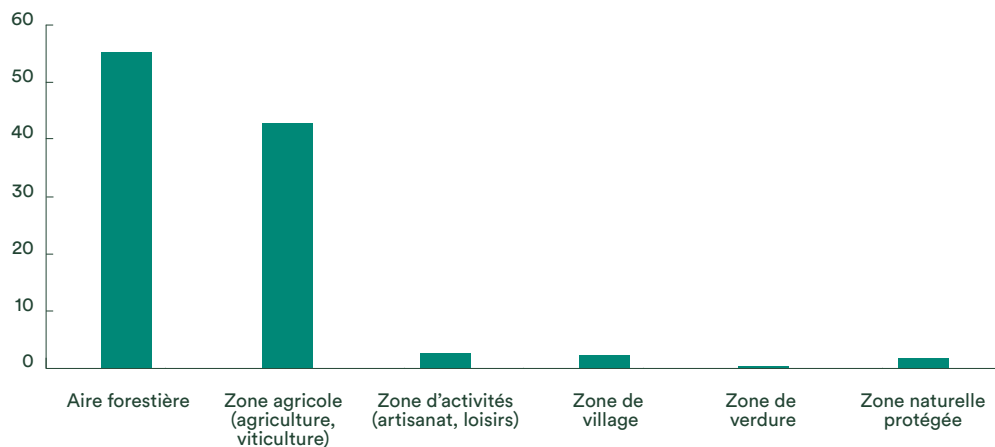
Carte 2 – Typologie des paysages agricoles



Utilisation et exploitation caractéristique du sol

L'affectation du sol indique le type d'utilisation que l'homme fait des surfaces d'un territoire. Chaque parcelle du territoire du Parc a sa propre affectation et les communes disposent toutes d'au moins un Plan d'affectation communal (PaCom) qui règle l'utilisation du sol. De plus, des plans d'affectation cantonaux sont également en vigueur dans le territoire du Parc. Le territoire du Parc est en grande partie composé de 2 types d'affectation : l'aire forestière et la zone agricole (Graphique 2).

Graphique 2: Affectation du sol sur le territoire du Parc (en %), état au 1^{er} juin 2021 (État de Vaud⁷).



Aire forestière

Omniprésentes sur tout le périmètre, les forêts constituent l'élément essentiel du paysage du Parc Jura vaudois. Leurs fonctions de production, de conservation de la biodiversité et d'accueil sont à la base de leur gestion.

La modification des milieux forestiers par les activités humaines, en particulier l'exploitation sylvicole et le pastoralisme, a contribué à l'apparition des pâturages boisés et de la forêt parcourue par le bétail, dès le 12^e siècle. Le cortège d'essences a été modifié pour des raisons économiques autant que par la pâture des bêtes qui ont contenu le recrû forestier. La gestion forestière d'alors a mené au remplacement du hêtre par l'épicéa; avec la diminution actuelle de la pâture extensive, ce feuillu regagne du terrain sur la Haute Chaîne du Jura. Une modification de la composition forestière sera certainement observée ces prochaines décennies, due au réchauffement climatique. Cela entraînera une modification de la répartition altitudinale des essences forestières et probablement une diminution des essences peu résistantes aux extrêmes climatiques. Une fermeture progressive de certains pâturages, à cause de la déprise agricole, est également observée.

7 [État de Vaud. Aménagement du territoire. \(2021\).](#)



Les pâturages boisés

Les pâturages boisés sont un héritage des formes traditionnelles d'exploitation sylvo-pastorale de la région. Ils représentent une composante essentielle du patrimoine naturel et culturel. Véritables mosaïques de milieux, les pâturages boisés accueillent une flore et une faune diversifiées. Les pâturages boisés, et leurs richesses, dépendent d'un fin équilibre entre nature et exploitation agricole. Sans la présence du bétail, la forêt tend à reprendre du terrain et ce milieu se referme. Néanmoins, cette activité agricole pose des défis en matière d'eutrophisation des sols et de gestion de l'eau. Son exploitation implique principalement 3 intervenants directs : les forestiers, les propriétaires d'alpage et les agriculteurs.

Les grandes cultures

Peu représentées sur le périmètre du Parc, les grandes cultures se concentrent dans les districts de Nyon et de Morges. Elles se caractérisent par une production essentiellement fourragère ou céréalière et structurent le paysage de plaine des contreforts du Jura. Produit de la mécanisation agricole, elles colorent les espaces libres entre les massifs forestiers du Pied du Jura. Bien que minoritaires sur le périmètre du Parc, leur impact paysager et naturel est important. Si elles diversifient la structure de la campagne, elles sont souvent à l'origine de la disparition des haies et bocages qui façonnaient habituellement ces territoires proches des villages. De nombreux efforts ont été faits ces 10 dernières années par l'agriculture. La création de réseaux agroécologiques (**Réseaux écologiques au sein du périmètre, p. 38**) et les subventions de promotion de la biodiversité ont permis de développer une agriculture plus extensive au Pied du Jura. L'agriculture bio et le maraîchage sont également en plein essor.

Patrimoine historique : sites, monuments et voies de communication inventoriés

Le Parc Jura vaudois comporte un riche patrimoine architectural bâti traditionnel et historique. L'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (PBC) recense sur le territoire du Parc 12 sites d'importance nationale (**tableau 6**) ainsi que 33 sites d'importance régionale (**carte 3, p. 22**). Pas moins de 13 sites sur le périmètre du Parc sont classés à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS, **tableau 7, p. 21**). Le territoire du Parc présente également 26 villages et hameaux classés d'importance régionale, ainsi que 5 au niveau local (**carte 3, p. 22**).

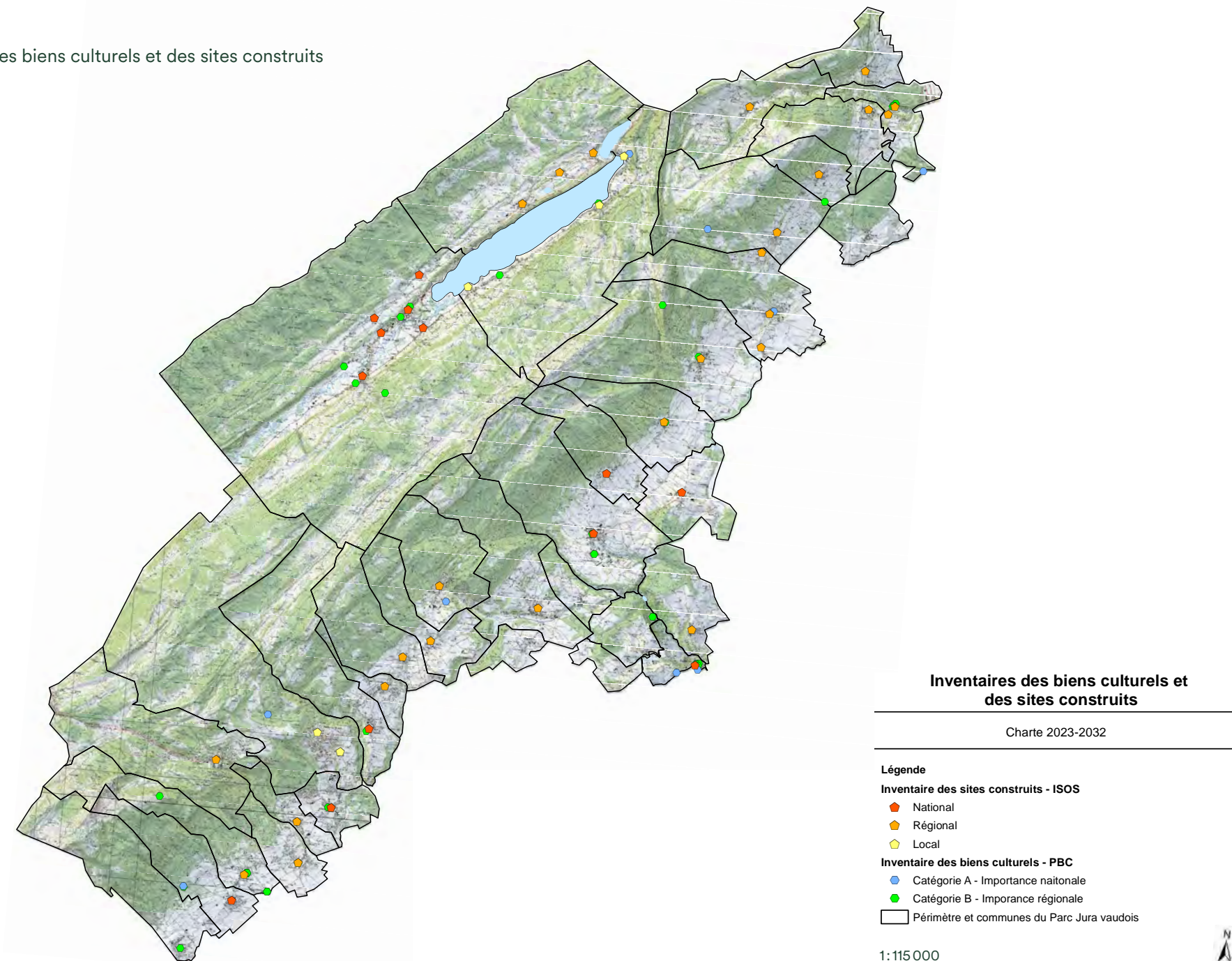
Tableau 6 – Sites d'importance nationale à l'inventaire des biens culturels d'importance nationale (PBC-A, OFPP 2021).

N°	Localisation	Valeur	Sites
5993	Chésereux	A	Église de l'ancienne abbaye de Bonmont.
9687	Arzier-Le Muids	A	Chartreuse d'Oujon, ruines du monastère médiéval.
6481	Saint-George	A	Scierie et ancien moulin.
5911	Aubonne	A	Manoir (maison de maître et communs) avec manège et pigeonnier.
5910	Aubonne	A	Maison d'Aspre avec serre, orangerie, dépendance, rural et écurie, couvert de fontaine, réduit et fontaine.
5908	Aubonne	A	Hôtel de Ville et grenette.
5905	Aubonne	A	Château.
6111	L'Isle	A	Château avec portail, grilles, dépendance, fontaine, pièce d'eau avec canaux, barrages et 3 ponts.
10 993	Mont-la-Ville	A	Abri-sous-roche du Mollendruz, occupations paléolithique-néolithique (Abri à Freymond).
9692	Romainmôtier-Envy	A	Bellaires, sidérurgie de l'Âge du fer et du Haut Moyen Âge.
6444	Romainmôtier-Envy	A	Périmètre de l'ancienne abbaye clunisienne avec abbatale réformée, maison des moines, maison Reymond, dépôt, maison du Prieur, maison de la Dîme, maison de la poterie, 2 ruraux, cure, petite cure, poulailler, tour Saint-Georges, tour de l'horloge, tour d'enceinte des martyrs, centre paroissial et culturel, maison d'habitation au sud de la tour Saint-Georges, salle de paroisse et bûcher.
5885	L'Abbaye	A	Le Pont, Manoir de Haute-Roche.

Tableau 7 – Sites dans le Parc Jura vaudois à l’Inventaire fédéral des sites construits d’importance nationale à protéger en Suisse (ISOS, OFC, 2021).

N°	Localisation	Description
4602	Givrins	Village de Givrins: village implanté à proximité des premiers contreforts du Jura. Tissu organisé en H suivant la ligne de crête du vallon. Bâti en partie structuré en épi. Fontaine en îlot et tour d’horloge au cœur.
4295	Marchissy	Village de Marchissy: silhouette du village marquée par l’église réformée perchée sur un éperon de confluence. Tissu se développant le long d’un axe montant linéaire générant une structure en épi. Bâti rural d’altitude.
4287	Aubonne	Bourg d’Aubonne: petite ville d’origine médiévale très bien préservée, située sur un coteau et dominée par un impressionnant château entouré par une couronne d’espaces libres. Longue allée menant à un remarquable point de vue.
4300	Saint-Livres	Village de Saint-Livres: village d’origine agricole situé au sommet d’un coteau. Structure originale créée à la suite de son déplacement au 15 ^e siècle. Concentration annulaire des édifices communautaires et représentatifs dans l’une des moitiés de la composante.
4296	Mollens	Village de Mollens: bâti villageois de structure linéaire montante double, perpendiculaire à la route du Pied du Jura. Maison seigneuriale du 18 ^e siècle, église d’origine cistercienne et maisons paysannes de qualité.
4340	L’Isle	Bourg et château de L’Isle: ancien bourg médiéval à l’ouest formant l’un des 3 noyaux de la localité, au centre duquel se trouve un château monumental du 17 ^e siècle mis en valeur par un parc accompagné d’une pièce d’eau.
4617	Romainmôtier-Envy	Bourg de Romainmôtier: site clunisien implanté au fond du Vallon du Nozon. Bourg inférieur concentrique centré sur la remarquable église abbatiale et ses bâtiments conventuels. Bourg supérieur formant une structure linéaire.
4618	Vaulion	Village urbanisé de Vaulion: village-rue d’une remarquable longueur sur le versant adret du Vallon du Nozon. Bâti en ordre contigu, d’une rare densité, dominé par le collège Heimatstil. Usine témoinnant de l’industrie horlogère.
4446	L’Abbaye	Village du Pont: chapelet de bâtiments disposés en arc de cercle à l’extrémité du lac de Joux. Exceptionnelle adaptation du construit au terrain, intéressant bâti touristique de la première heure.
4447	Le Lieu	Hameau du Séchey: hameau d’origine agricole niché au cœur d’un paysage vallonné. Alignements dans la pente de rangées de fermes concentrées, subtil dénivellement le long de l’ancien tracé de la route cantonale.
4444	Le Lieu	Village du Lieu: denses rangées agricoles s’étirant le long de l’ondulante route de transit, doublées au pied d’une butte d’une seconde rangée. Usine horlogère, temple et première cure néogothique du canton.
4448	Le Chenit	Village urbanisé du Sentier: village-rue d’une longueur exceptionnelle, haut-lieu de l’horlogerie de prestige. Noyau étiré avec église néogothique relié à plusieurs cellules agricoles par des rangées de villas et de grandes usines.
4443	Le Chenit	Hameau Chez-les-Aubert: remarquable alignement de fermes des 18 ^e et 19 ^e siècles le long d’un chemin agricole. Grands vergers clôturés, espaces intermédiaires soignés, dans un cadre bucolique, au cœur d’un coteau de la mi-vallée.



Carte 3 – Inventaires des biens culturels et des sites construits

Site archéologique

L'Abri à Freymond, lieu-dit de renom dans la région du Mollendruz, constitue l'une des plus anciennes traces d'activité humaine dans le canton de Vaud. Cet abri sous roche présente une succession d'occupations depuis la fin du Paléolithique jusqu'au Néolithique. Les traces remontent aux chasseurs de rennes, il y a 12 000 ans, suivies de celles des populations de chasseurs-cueilleurs du Mésolithique, avant l'installation des premiers agriculteurs-éleveurs entre 5000 et 4000 av. J.-C.

Sites cisterciens et clunisiens

Les moines de diverses communautés ont laissé des traces, dont principalement des églises qu'ils ont érigées en divers points de la région. Parmi les principaux témoignages de leurs passages, on peut nommer la chartreuse d'Oujon, l'abbaye de Bonmont, le prieuré de Mollens ou encore le prieuré de Romainmôtier avec son abbatale de renommée internationale.

La chartreuse d'Oujon, dont les ruines sont encore visibles sur la commune d'Arzier-Le Muids est la plus ancienne fondation de l'ordre clunisien sur le territoire de la Suisse actuelle (1146).

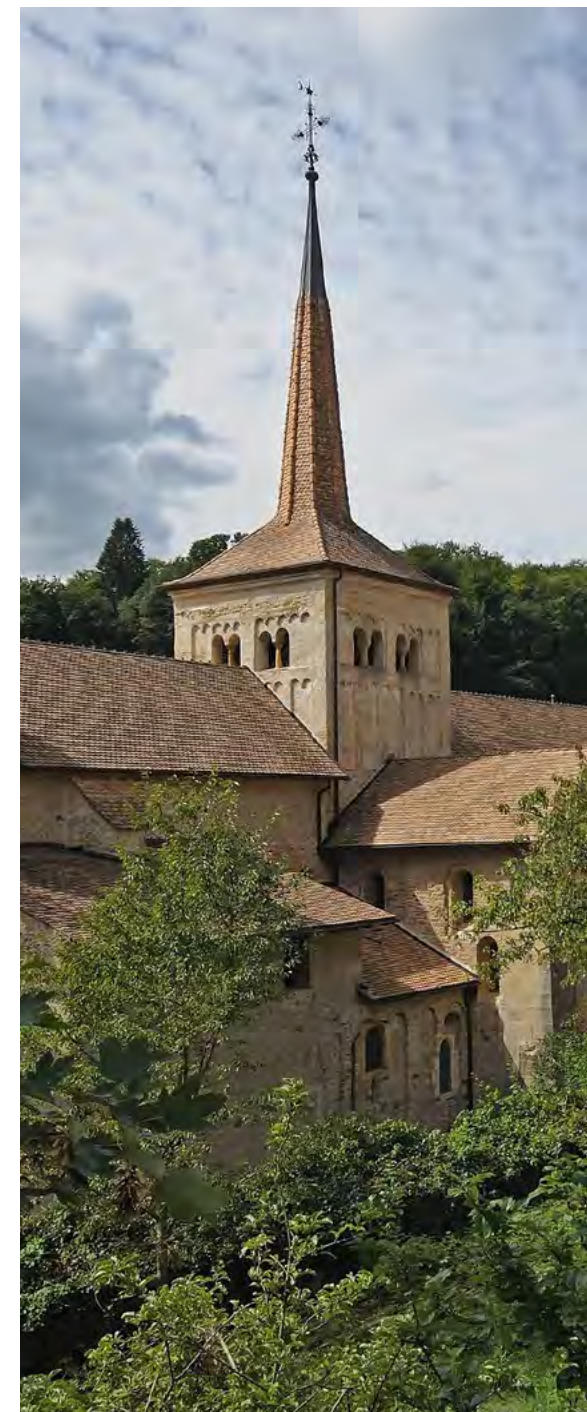
L'abbaye de Bonmont, sise sur la commune de Chésereux, est également un monument remarquable. Fondé en 1098 par Robert Molesne, ce couvent est l'une des premières créations de l'ordre cistercien. En 1956, le gouvernement bernois sécularise l'abbaye dont la plupart des bâtiments sont démolis. Privatisé en 1802, le domaine de Bonmont est classé monument historique en 1942. Il sera ensuite cédé à l'État de Vaud et bénéficiera d'un programme de restauration à partir de 1982. L'église restaurée est inaugurée en 1995. Elle est alors confiée à la Fondation de l'Abbaye de Bonmont. Cette église est un chef-d'œuvre de l'art roman défini par les règles de construction très strictes de l'ordre cistercien.

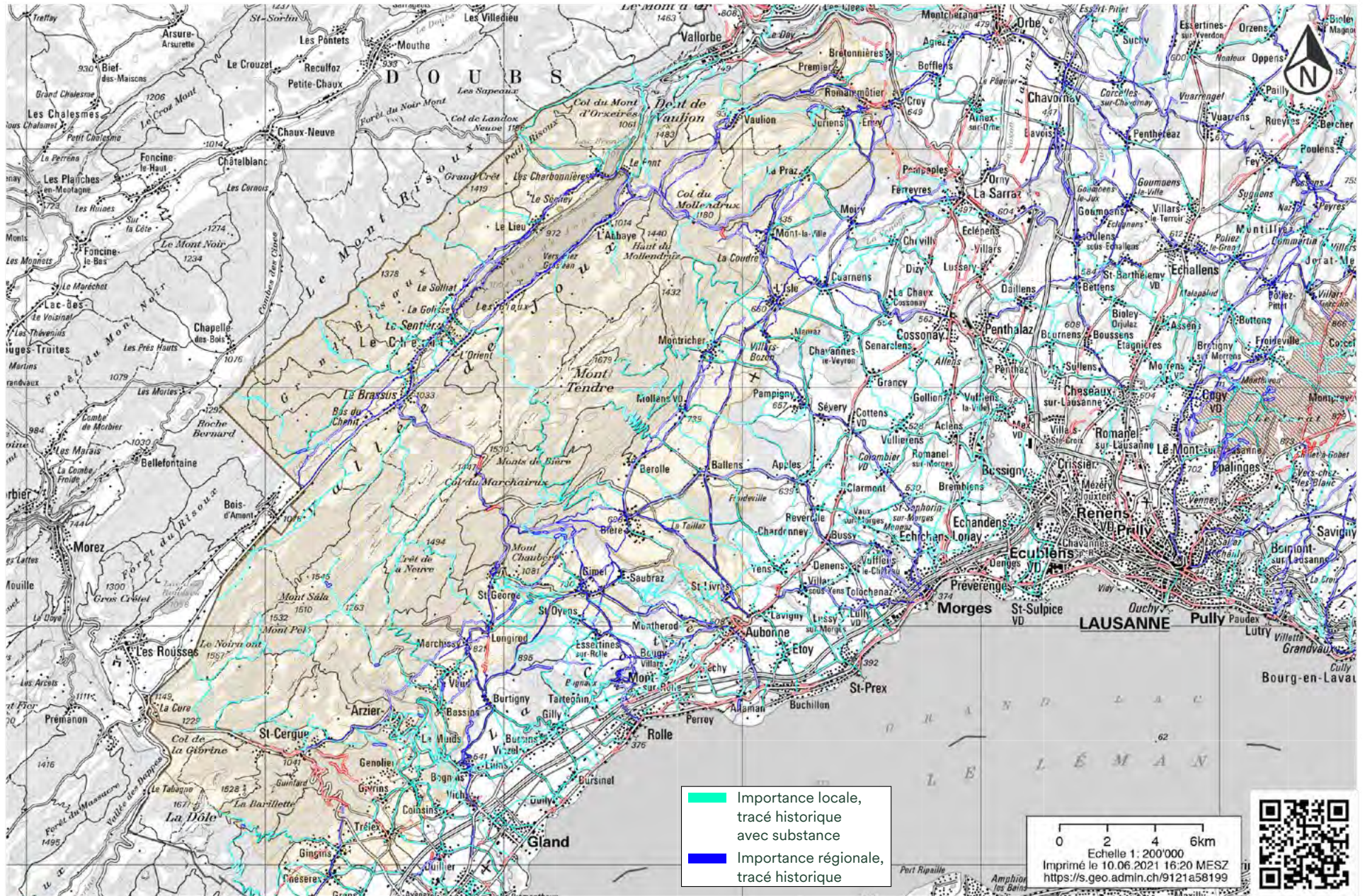
Le prieuré Saint-Pierre, à Romainmôtier, est l'un des plus impressionnants édifices de la région. Au cœur du village auquel le monastère a donné naissance, l'église, quelques tours de l'ancienne enceinte et la maison du Prieur rappellent les 6 siècles de la période clunisienne. L'église fut édifée entre 1000 et 1030. Son architecture sobre et son décor d'arcatures lombardes la relie au premier art roman bourguignon. C'est l'un des plus anciens édifices de Suisse, construit à partir du 11^e siècle sur les fondations de 2 sanctuaires des 5^e et 7^e siècles. Les moines, derniers occupants de ce complexe clunisien, quittèrent Romainmôtier en janvier 1537, gagnés par la Réforme protestante.

Le prieuré Saint-Jacques de Mollens fait également partie du patrimoine clunisien de la région. Il intègre l'Église clunisienne au 12^e siècle. Le grand monastère de Romainmôtier possédait en effet, en 1139, les 2 dépendances de Ballens et de Torclens (possessions confirmées par l'évêque de Lausanne en 1148). Mollens était alors un petit centre monastique dont l'activité consistait à recueillir les revenus de ses biens fonciers.

Voies historiques

Les voies historiques ([carte 4, p. 24](#)) traduisent une longue tradition dans la relation entre les montagnes du Jura vaudois et l'Arc lémanique, sous la forme de traits d'union entre la plaine et la montagne. Romains, Francs, Bourguignons et Bernois ont tour à tour fait du Pays vaudois une région stratégique. Les couvents de Bonmont, de Romainmôtier, d'Oujon et de l'Abbaye du lac de Joux, grands propriétaires terriens, engendrèrent dès le 12^e siècle de nombreux échanges. Voies historiques reconnues au niveau national et régional.





www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale
 Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Droits d'auteur: autorités de la Confédération suisse. http://www.disclaimer.admin.ch/informations_juridiques.html
 © swisstopo, OFEV + canton, OFROU, OFROU + canton

Carte 4 — IVS — Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (Office fédéral des routes (OFROU), Confédération suisse)

Flore, faune et milieux naturels

Milieux naturels

Pelouses, prairies maigres et rocailles

Les pelouses maigres et rocheuses trouvent dans le Parc Jura vaudois leur plus belle expression sur les crêtes du Mont-Tendre et de la Dôle, de même que dans de nombreux pâturages d'altitude exploités de façon extensive. La richesse floristique y est unique à l'échelle jurassienne. Les crêtes rocheuses des sommets (Dôle, Mont-Tendre, Mont-Salâ) abritent des cortèges floristiques uniques et recèlent de nombreuses raretés, notamment des espèces artico-alpines propres à la Haute Chaîne du Jura.

Les pelouses d'altitude et les prairies maigres, situées sur les flancs de la Haute Chaîne du Jura, peuvent abriter jusqu'à 50 espèces végétales au mètre carré et comportent souvent des espèces rares, voire menacées à l'échelle régionale comme nationale, telles que le daphné camélée (*Daphne cneorum*). Les orchidées affectionnent tout particulièrement ces environnements secs et certaines espèces rares s'y épanouissent, telles que l'ophrys mouche (*Ophrys insectifera*).

La composition floristique de ces prairies s'avère particulièrement propice pour de nombreux insectes spécifiques (sauterelles, grillons et papillons). Ces milieux constituent également un des éléments clés de l'habitat de la vipère péliade (*Vipera berus*), espèce menacée et prioritaire tant au niveau cantonal que national.

Pâturages gras et prairies extensives

Ces écosystèmes aux sols plus riches et gras que les prairies et pelouses sèches doivent leur existence aux pratiques sylvopastorales. Leur pérennité est liée à l'évolution structurelle du monde agricole, rendant fragile l'avenir des espèces leur étant inféodées. Formant une mosaïque avec des milieux forestiers fermés, ces surfaces sont extrêmement riches en termes de biodiversité et assurent une fonction écologique importante.

Forêts et lisières

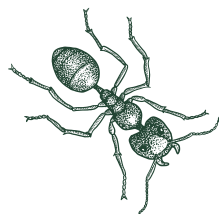
Sur les contreforts de la Haute Chaîne du Jura et sur le Pied du Jura, ce sont les hêtraies sur éboulis qui dominent. Plus bas, des formations affectionnant les milieux plus chauds et secs, tel que les chênaies et les tillaies peuvent être retrouvés. Ces associations forestières ont une forte valeur biologique. Le plus bel exemple sur le territoire du Parc se situe sur la commune de Genolier: la réserve naturelle du Bois de Chênes. La forêt du Bois de Chênes rassemble une diversité forestière très particulière. En effet, sur les 140 hectares du site se côtoient des aulnaies marécageuses, des chênaies et des tillaies.

Du point de vue biologique, les forêts de la Haute Chaîne du Jura constituent un patrimoine unique. La taille et les caractéristiques intrinsèques de l'habitat permettent d'y rencontrer de nombreuses espèces reliques et emblématiques des pessières d'altitude où les arbres aux formes tortueuses se sont adaptés aux hivers rigoureux. De plus, le Parc abrite des populations de grands tétras (*Tetrao urogallus*) et de gélinottes des bois (*Bonasa bonasia*), conférant à cette région une responsabilité nationale dans le domaine de la conservation. À noter que l'habitat du grand tétras est maintenu artificiellement par des actions de lutte contre la colonisation du



hêtre au profit de l'épicéa. Le réchauffement climatique et ses conséquences sur le cortège des essences composant la forêt, telle que nous la connaissons aujourd'hui, met en péril cet habitat.

Autre espèce emblématique du Parc, la fourmi des bois (*Formica paralugubris*) a élu domicile dans les forêts de l'Arc jurassien et y bénéficie de conditions idéales. La plus grande colonie connue à ce jour en Europe se trouve dans le Parc. Elle a été découverte par des chercheurs du Musée cantonal de zoologie de Lausanne dans les années 1970. Plus de 1200 fourmilières constituent cette super-colonie sur près de 80 hectares (Cherix et al., 2012⁸, Cherix et al., 2006). Le Parc a développé un sentier thématique sur la fourmi des bois au col du Marchairuz. Ce sentier invite les promeneurs à en savoir plus sur cet insecte passionnant et le milieu dans lequel il vit.



Toutes les associations forestières présentes sur le territoire du Parc abritent une grande diversité d'oiseaux, dont la chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) et la chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*). Le rare pic mar (*Dendrocopus medius*) a aussi élu domicile dans les forêts du Pied du Jura où il côtoie parfois la huppe fasciée (*Upupa epops*), qui préfère les lisières et les vignobles.

Les grands mammifères ne sont pas en reste. Disparu du territoire il y a plus de cent ans, le cerf (*Cervus elaphus*) recolonise le canton de Vaud dès les années 1980. À ce jour, les populations de cerfs sont en expansion dans toutes les régions du canton. C'est notamment le cas des populations de la Dôle et du Mont-Tendre. Les populations de chevreuils (*Capreolus capreolus*) et de sangliers (*Sus scrofa*) suivent la même tendance. Les populations de chamois (*Rupicapra rupicapra*) ont diminué depuis les années 1990. Depuis 2010, ces dernières tendent à se stabiliser, et c'est aussi le cas dans le Parc. L'impact des ongulés sur la forêt n'est pas des moindres. L'abrutissement du rajeunissement ou encore les dégâts d'écorçage/frayure et d'estocades aux jeunes arbres mènent à des dépérissements ou des pertes de valeur du bois. L'État de Vaud a récemment publié le « Concept cantonal forêt-gibier 2021-2030 » présentant les principes et mesures qui doivent permettre d'atteindre l'équilibre forêt-gibier⁹.

Prédateur emblématique des forêts, le lynx (*Lynx lynx*) se rencontre aussi dans le Parc. Depuis 2019, le Parc compte également une meute de loups (*Canis Lupus*). La présence des grands carnivores dans le canton contribue à la régulation naturelle des populations d'ongulés sauvages. Le chat sauvage (*Felis sylvestris*) est lui bien implanté sur le territoire. Cette population joue un rôle important de réservoir pour le reste de l'Arc jurassien, ainsi que pour le Plateau.

8 Cherix et al. Fourmis des bois en Suisse : état de la situation et perspective de monitoring. (2012). Cherix D., Freitag A & Maeder A. Fourmis des bois du Parc jurassien vaudois. Parc jurassien vaudois & Musée zoologie. Lausanne. (2006). 120 pages.

9 État de Vaud- Inspection des forêts, Division biodiversité et paysage. [Concept cantonal forêt-gibier 2021-2030](#). Lausanne. (2020). 60 pages.

Milieux humides (hauts-marais, bas-marais, plans d'eau)

Éléments naturels et paysagers en constant recul depuis l'avènement de la société industrielle et de la révolution verte en Europe, ces espaces rares et fragiles ont quasiment disparu en Suisse. Aujourd'hui, des études démontrent qu'il n'en reste que 10 % en l'état prévalant avant le 19^e siècle (Klaus G., 2007). Ce sont des objets sous protection (**Biotopes protégés, p. 42**).

Le Parc comporte plus de la moitié des haut-marais du canton de Vaud, pour une surface totale d'environ 1,4 km². La majeure partie se trouve dans la haute vallée de l'Orbe. Les hauts-marais de la Burtignière et de Praz-Rodet, tourbière bombée typique couverte de pins à crochets, sont de véritables joyaux à l'échelle nationale. Leur nom, « seigne », ou « sagne » en ancien français, se retrouve d'ailleurs en nombre dans la toponymie régionale. Les marais qui constellent le Pied du Jura, quoique de taille plus réduite, constituent eux aussi de notables îlots biologiques et écologiques.

Ces milieux humides abritent des cortèges faunistique et floristique exceptionnels, strictement inféodés à ces écosystèmes. La végétation bénéficie d'une emblématique représentante carnivore, le rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), tandis que les insectes sont représentés par une espèce relictuelle des zones extrêmes (Sibérie et Scandinavie), l'æschne subarctique (*Aeschna subarctica*), dont l'une des dernières populations suisses se trouve à la Vallée de Joux. La star incontestée des marais de la Combe des Amburnex est sans nul doute le saxifrage œil-de-bouc (*Saxifraga hirculus*), qui constitue la dernière station suisse connue de l'espèce et fait l'objet d'un plan d'action mené par les Musées et Jardins botaniques cantonaux de Lausanne.

Ces marais, souvent entourés de pâturages ou de prés de fauche extensifs, représentent aussi d'exceptionnels milieux de transition dans lesquels la diversité biologique est élevée car héritée de l'ensemble des espaces contigus.

Dans ces environnements, où se côtoient herbes hautes et dépressions humides, de nombreuses espèces de papillons se retrouvent, dont l'azuré de la sanguisorbe (*Maculinea telius*), au comportement exceptionnel : en effet ce dernier doit, pour arriver à maturité, pondre sur une sanguisorbe en s'assurant de la présence d'une fourmilière à proximité. Sa larve sera ensuite transportée au fond de la fourmilière où la température ambiante permettra sa croissance.

Rivages, berges et grèves exondées

Les rives du lac de Joux sont connues pour abriter une curiosité botanique et taxonomique d'exception, la sabline gothique (*Arenaria gothica*). Les rives temporairement exondées constituent la seule station en Europe pour cette espèce, en plus de l'île de Gotland du Sud en Suède. Extrêmement dépendante des fluctuations du niveau du lac, cette espèce est réapparue en 2003 après une trentaine d'années d'absence, à la faveur d'un été particulièrement sec.

Lacs et cours d'eau

Si la Haute Chaîne du Jura ne bénéficie pas d'un écoulement de surface favorable, l'infiltration dans les sols y est extrêmement importante. Les résurgences en pied de relief sont nombreuses et les cours d'eau naissant ainsi possèdent de grandes qualités biologiques. Les groupements fontinaux, liés aux sources, constituent également des hauts lieux de diversité et sont très spécifiques. L'état des sources naturelles est encore peu connu sur le territoire du Parc. Quelques gouilles et petits plans d'eau constellent aussi les alpages et sont d'une grande importance pour la biodiversité, notamment pour les amphibiens. Avec son projet d'étangs agroécologiques, le Parc essaie d'augmenter le réseau de ces plans d'eau en altitude.



Le périmètre comprend 3 lacs : le lac de Joux, le lac Brenet et le petit lac Ter. Il comprend également un réseau de cours d'eau dominé au nord par le cours de l'Orbe, à l'est par la Venoge et le Nozon, ainsi qu'au sud par l'Aubonne et la Promenthouse. S'ajoutent à cela plusieurs petits cours d'eau (le Veyron, la Malagne, la Saubrette, le Toleure, la Serine, la Combe, l'Asse et le Geny). Il existe de nombreuses sources karstiques, en partie captées pour l'alimentation des communes en eau.

Le captage des eaux du lac Brenet pour l'usine électrique de Vallorbe a remplacé son écoulement originel par les entonnoirs des rives. Les eaux du lac s'infiltrant cependant toujours dans le sol et alimentent un important réseau hydrographique souterrain qui aboutit à la source vaclusienne de l'Orbe, près de Vallorbe, dont les grottes spectaculaires sont connues loin à la ronde.

Outre le cours supérieur de l'Orbe, qui a conservé une dynamique alluviale toute particulière, les vallons de l'Aubonne et du Nozon affichent de nombreuses caractéristiques les rendant attractifs pour de nombreuses espèces d'amphibiens, dont l'emblématique rainette verte (*Hylea arborea*). L'Orbe reste un lieu privilégié pour l'ombre de rivière (*Thymallus thymallus*), espèce prioritaire aussi bien au niveau national que cantonal.

Plantations, champs et cultures

L'habitat rural entourant les villages présente, en certaines régions, une trame écologique riche et diversifiée, structurée par des haies, des cordons boisés et de nombreux espaces échappant à l'emprise des activités humaines. Les prairies et pâturages d'altitude sis à la Vallée de Joux sont ainsi les bastions du tarier des prés (*Saxicola rubetra*) et de l'alouette des champs (*Alauda arvensis*), des espèces prioritaires en termes de conservation à l'échelle nationale et cantonale.

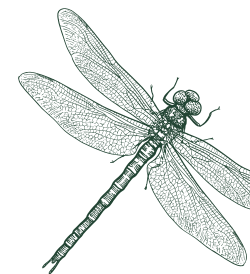
Quelques vergers maintenus ici et là fournissent aussi d'intéressants refuges et structurent agréablement le paysage campagnard. Les vieux arbres fruitiers présents dans ces vergers apportent une plus-value certaine pour la biodiversité. Ainsi, jusqu'à 35 espèces d'oiseaux peuvent utiliser les vergers haute-tige pour effectuer une partie ou l'entier de leur cycle de vie. Le rajeunissement de ces structures est important, c'est pourquoi le Parc soutient la plantation d'anciennes variétés de fruitiers haute-tige.

Souvent entourés de prairies maigres, les territoires d'exercices dévolus à l'armée recèlent aussi des richesses insoupçonnées. La commune de Bière est l'un des plus beaux exemples de cohabitation de la nature et des activités humaines. C'est l'une des stations les plus riches de Suisse. Papillons, criquets et oiseaux s'épanouissent aussi dans les prairies.

Zone bâtie

La gestion durable des espaces verts fait de plus en plus d'adeptes au sein des communes. Ceci permet à de nombreuses espèces de coloniser les jardins et espaces publics créés ou entretenus en leur faveur. Certaines espèces vivant dans les bocages en zone agricole ou encore dans des milieux rocailloux, devenus aujourd'hui plus rares, trouvent dans les villages des lieux de vie de substitution tout à fait favorables.

Les chauves-souris profitent régulièrement des recoins des bâtiments, c'est le cas notamment de l'oreillard brun (*Plecotus auritus*) ou de la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Il faut cependant relever que la faune nocturne subit une pression grandissante en raison de la pollution lumineuse ces dernières décennies. Plusieurs communes dans le Parc Jura vaudois ont déjà pris des mesures pour limiter ce dérangement. Le martinet noir (*Apus apus*) et les hirondelles (*Delichon urbicum* et *Hirundo rustica*) sont également des espèces devenues incontournables dans les villages. Le Parc met en place des actions en faveur de ces espèces depuis 2012.



Espèces et milieux prioritaires au niveau national

Milieux prioritaires

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié, en 2019¹⁰, la première liste des espèces et milieux prioritaires au niveau national. Le niveau de priorité se fonde sur le degré de menace au niveau national et la responsabilité internationale de la Suisse pour la conservation de chaque type de milieux et d'espèces.

Au total, 98 types de milieux sont considérés comme prioritaires au niveau national. Cela représente 59 % des 167 types de milieux pris en considération pour cet état des lieux. Dans le Parc Jura vaudois, il est possible de recenser 17 types de milieux prioritaires, dont 5 qui sont de priorité 1 (**tableau 8**).

Espèces prioritaires

La Haute Chaîne du Jura abrite de nombreux milieux et espèces dont la conservation est prioritaire, que ce soit au niveau régional, national, voire supranational. Ces milieux particuliers (**Milieux naturels, p. 25**) constituent non seulement l'habitat d'espèces menacées, mais hébergent souvent des populations résiduelles dont la survie, à terme, n'est possible qu'au travers d'actions ciblées.

Au total, 3665 taxons sont considérés comme prioritaires au niveau national. Cela représente 34 % des quelque 10 700 espèces évaluées. Plus de 1000 espèces jugées prioritaires au niveau national se rencontrent dans le canton de Vaud. Un tableau réunissant les espèces jugées prioritaires au niveau national et cantonal présentes dans le Parc Jura vaudois se trouve en annexe (**annexe 2, p. 141**). Une consultation de plusieurs experts régionaux, ainsi que l'expérience interne au Parc, permet d'alimenter cette liste de quelques espèces jugées importantes au niveau patrimonial ou local.

Parmi la liste annexée, quelques espèces patrimoniales d'importance ont été observées dans le Parc Jura vaudois (**tableau 9, p. 30**).

Tableau 8 – Milieux naturels prioritaires (priorités 1 et 2) au niveau national présents dans le Parc Jura vaudois (OFEV, 2019; répartition: Delarze & al, 2015¹¹).

Milieux naturels	N° typologie milieux Suisse	Priorité
Végétation des sources alcalines	1.3.2	1
Végétation des sources acides	1.3.3	
Pinède subcontinentale méditerranéenne (pinède à cytise)	6.4.2.1	
Végétation ségétale des sols acides	8.2.1.1	
Végétation ségétale des sols carbonatés	8.2.1.2	
Eau avec végétation immergée non vasculaire	1.1.1	2
Associations à hottonie des marais	1.1.4.2	
Végétation temporaire des grèves	2.1.3	
Prairie à molinie	2.3.1	
Alluvion avec végétation pionnière herbacée	3.2.1.1	
Prairie de fauche de basse altitude	4.5.1.3	
Saulaie buissonnante alluviale	5.3.6	
Pinède subatlantique des pentes marneuses	6.4.1	
Pinède sur tourbe	6.5.2	
Terrain piétiné humide	7.1.1	
Reposoir à bétail de basse altitude	7.1.8	
Verger de fruitiers haute-tige	8.1.4	

¹⁰ Office fédéral de l'environnement OFEV: Liste des espèces et milieux prioritaires au niveau national. Espèces et milieux prioritaires pour la conservation en Suisse. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne, (2019) L'environnement pratique n° 1709 98 pages.

¹¹ Delarze, R., Gonseth Y., Eggenberg, S. & Vuste M.. Guide des milieux naturels de Suisse. Rossolis, Bussigny, (2015). 425 pages.

Tableau 9 – Liste d'espèces patrimoniales et prioritaires.

Groupe	Nom commun	Nom latin	Statut liste rouge	Priorité VD	Priorité CH	Pelouses, prairies maigres et rocailles	Pâturages gras et prairies extensives	Forêts et lisières	Milieux humides (hauts-marais, bas-marais, plans d'eau)	Rivages, berges et grèves exondées	Lacs et cours d'eau	Plantations, champs et cultures	Zone bâtie	
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	EN*	2	3			x	x					
	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	EN*	3	3				x					
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	VU*		4				x					
	Grenouille verte (aggr.)	<i>Rana esculenta/lessonae</i>	NT*						x					
	Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	EN*	2	3			x	x					
Oiseaux	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	VU*	3	1		x					x		
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	VU*	2	1			x						
	Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	LC*		3			x						
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	VU*	2	1							x	x	
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	NT*	2	1							x	x	
	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	LC*		3			x						
	Gélinotte des bois	<i>Tetrastes bonasia</i>	NT*	2	1			x						
	Grand tétras	<i>Tetrao urogallus</i>	EN*	3	1			x						
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT*	2	1								x	
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT*	2	1								x	
	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	VU*	2	1		x	x						
	Pic tridactyle	<i>Picoides tridactylus</i>	LC*		3			x						
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	NT*	2	1			x						
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	NT*	3	1							x		
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	NT*	2	1							x		
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	VU*	3	1							x		
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU*		2							x		
	Libellules (odonates)	Aeshne subarctique	<i>Aeshna subarctica elisabethae</i>	EN*	2	2				x				
		Aeshne des joncs	<i>Aeshna juncea</i>	LC*						x				
		Agrion hasté	<i>Coenagrion hastulatum</i>	VU*		3				x				

Groupe	Nom commun	Nom latin	Statut liste rouge	Priorité VD	Priorité CH	Pelouses, prairies maigres et rocailles	Pâturages gras et prairies extensives	Forêts et lisières	Milieux humides (hauts-marais, bas-marais, plans d'eau)	Rivages, berges et grèves exondées	Lacs et cours d'eau	Plantations, champs et cultures	Zone bâtie
Libellules (odonates)	Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>	VU*	2	4				x				
	Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	NT*						x				
Papillons (lépidoptères, rhopalocères)	Azuré des paluds	<i>Maculinea nausithous</i>	EN*	2	2				x				
	Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>	EN*	2	2				x				
	Thécla du prunier	<i>Satyrrium pruni</i>	VU*	1	4							x	
	Nacré de la sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>	NT*				x		x				
Orthoptères (sauterelles)	Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger ephippiger diurnus</i>	EN*	1	2	x						x	
Hyménoptères	Andrène – abeilles des sables	<i>Andrena rhenana</i>				x						x	x
	Fourmi des bois	<i>Formica paralugubris</i>						x					
Mammifères	Hermine	<i>Mustela erminea</i>	LC*				x	x				x	
	Belette	<i>Mustela nivalis</i>	VU*	2	4		x	x				x	
	Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i>	VU*		2			x					
	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	VU*	2	4							x	
	Putois	<i>Mustela putorius</i>	VU*	2	4				x				
	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	LC*				x					x	x
	Lièvre brun	<i>Lepus europaeus</i>	VU*	2	4	x	x					x	
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	CR*	3	1							x	x
	Oreillard brun	<i>Plecotus auritus</i>	VU*	3	1							x	x
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	VU*	3	1							x	x
	Sérotine commune	<i>Eptesiscus serotinus</i>	VU*	3	1							x	x
	Reptiles	Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	EN*	3	3	x						
Vipère aspic		<i>Vipera aspis</i>	VU*	3	2	x							
Lézard agile		<i>Lacerta agilis</i>	VU*	2	4	x						x	

Groupe	Nom commun	Nom latin	Statut liste rouge	Priorité VD	Priorité CH	Pelouses, prairies maigres et rocailles	Pâturages gras et prairies extensives	Forêts et lisières	Milieux humides (hauts-marais, bas-marais, plans d'eau)	Rivages, berges et grèves exondées	Lacs et cours d'eau	Plantations, champs et cultures	Zone bâtie
Flore	Aconit anthore	<i>Aconitum anthora</i>	VU*		4	x							
	Androsace velue	<i>Androsace villosa</i>	VU*		4	x							
	Daphné camélee	<i>Daphne cneorum</i>	VU*		4	x		x					
	Gentiane des marais	<i>Gentiana pneumonanthe</i>	VU*		4				x				
	Minuartie à feuilles capillaires	<i>Minuartia capillacea</i>	VU*		4	x							
	Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i>	VU*		4	x		x					
	Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	NT*						x				
	Sabline de Suède	<i>Arenaria gothica</i>	CR*	3	1					x			
	Saxifrage bouc	<i>Saxifraga hirculus</i>	CR*	3	1				x				
	Sisymbre couché	<i>Sisymbrium supinum</i>	CR*	3	1					x			
	Laiche des tourbières	<i>Carex heleonastes</i>	EN*	3	2				x				
	Scheuchzérie des marais	<i>Scheuchzeria palustris</i>	VU*	1	4				x				
	Andromède à feuilles de romarin	<i>Andromeda polifolia</i>	NT*						x				
	Laiche pauciflore	<i>Carex pauciflora</i>	NT*						x				
	Hiéochloë odorant	<i>Hierochloë odorata</i>	EN*	3	2				x	x			
	Canche des rives	<i>Deschampsia littoralis</i>	CR*		1					x			
	Séneçon à feuilles entières	<i>Tephrosieris integrifolia</i>	VU*		2	x							
Genêt poilu	<i>Genista pilosa</i>	VU*		4	x		x						





Infrastructure écologique et corridors faunistiques

L'infrastructure écologique (IE) représente le réseau de milieux naturels répartis sur l'ensemble du territoire suisse. Elle est composée d'aires centrales (ou zones nodales), surfaces qui sont importantes pour la biodiversité en tant qu'habitat et lieu de reproduction, et d'aires de mise en réseau, surfaces qui relient les aires centrales et qui permettent aux animaux de se déplacer voire de coloniser de nouvelles régions. Ce réseau écologique, déjà bien développé au sein du Parc, est toutefois encore lacunaire et des mesures sont à mettre en place afin de combler ces manquements.

Projet pilote infrastructure écologique

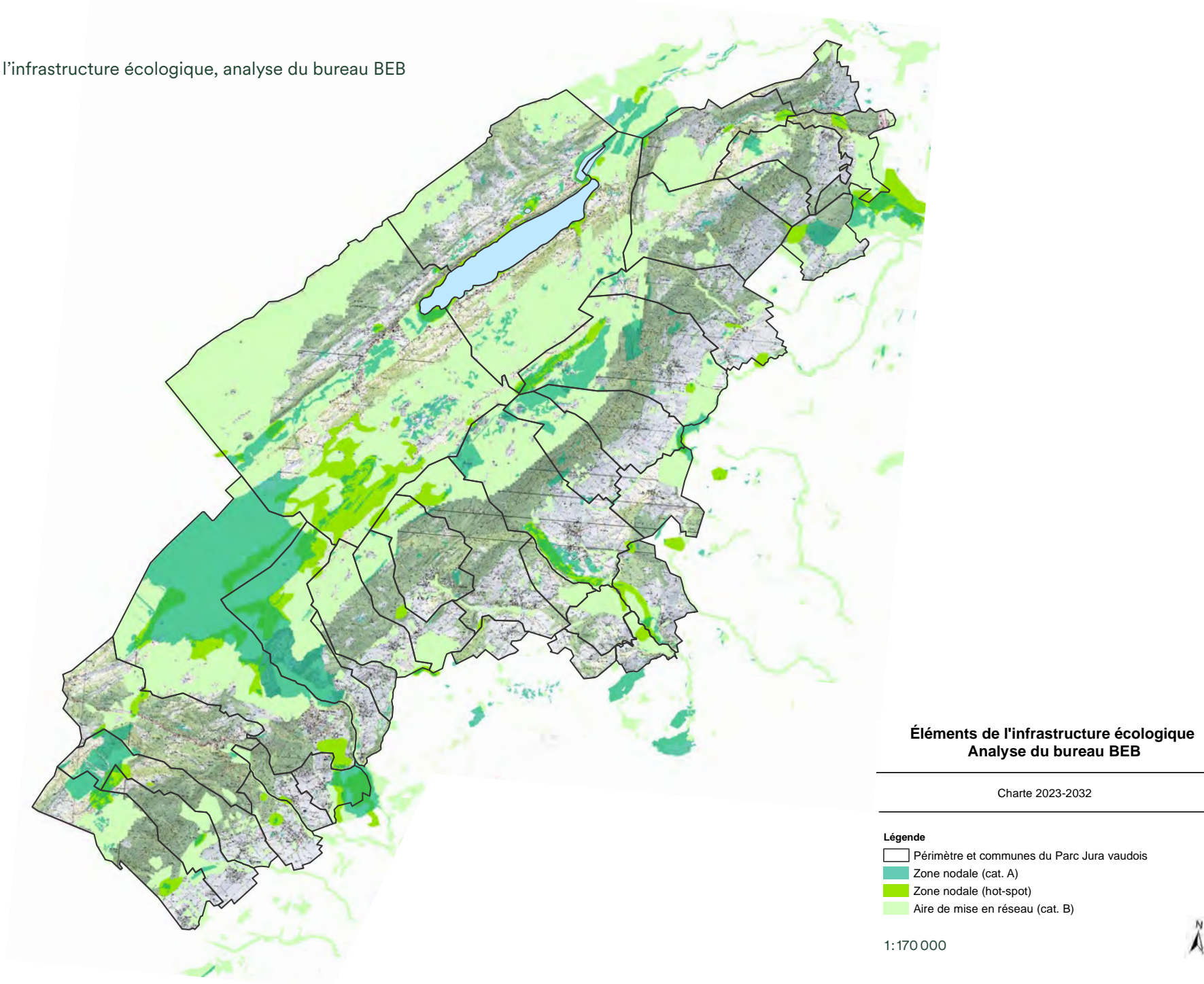
En 2016-2017, l'Office fédéral de l'environnement a mis en place un projet pilote dans les parcs d'importance nationale afin d'effectuer un état des lieux et de repérer les lacunes dans le réseau des milieux naturels. L'objectif était également d'identifier les mesures nécessaires au renforcement de l'infrastructure écologique (IE). Dans ce cadre, le Canton de Vaud a lancé une phase de diagnostic, réalisée par un bureau d'étude, afin de déterminer un état initial et de mettre en avant les principales lacunes (Rapport d'analyse, BEB 2017). L'analyse s'est faite par sous-réseaux, caractérisés par des groupes de milieux de même écologie. Un travail sur les espèces et leur répartition au sein du périmètre a également été effectué. Les parcs naturels régionaux vaudois ont collaboré à ce projet. Leur rôle a été d'intervenir, sur leurs territoires respectifs, auprès des communes territoriales et des partenaires, pour expliciter la thématique d'une part, et d'autre part pour identifier les enjeux de l'infrastructure écologique au niveau régional.

Selon cette analyse de l'IE ([carte 5, p. 35](#)), 13 % du territoire du Parc, soit environ 6900 hectares sont couverts par des objets qui bénéficient d'une protection contraignante des biotopes (catégorie A). Ces surfaces sont représentées par les inventaires fédéraux et cantonaux (hauts-marais, bas-marais, etc.), les zones de réserves forestières ou de réserves privées, ainsi que les zones de protection de la faune (site fédéral de protection de la faune du Noirmont). De plus, environ 4 % du territoire sont considérés comme « hotspot », c'est-à-dire comme des zones à haute concentration de valeurs naturelles, soit environ 2100 hectares. Les éléments qui composent les aires de mise en réseau (catégorie B) sont largement répandus sur l'ensemble du territoire ([tableau 10](#)). En effet, plus de 30 % de la surface du Parc sont constitués de ces éléments (zones agricoles protégées, arbres isolés, lisières forestières, etc.).

Tableau 10 – Surfaces des catégories de l'IE présentes dans le Parc Jura vaudois (BEB, 2017¹²).

Catégorie de protection	Élément de l'IE	Surface	Pourcentage de la surface du Parc
A	Zones nodales	6881 ha	12.3 %
Hotspot		2132 ha	3.8 %
B	Aires de mise en réseau	16 534 ha	29.6 %

12 BEB SA – Bureau d'étude biologique, Projet-pilote 2016-2019 Infrastructure écologique des parcs naturels régionaux, Rapport de synthèse, (2017). 89 pages.

Carte 5 – Éléments de l'infrastructure écologique, analyse du bureau BEB

Mesures de renforcement de l'infrastructure écologique

Des mesures concrètes, telles que la plantation d'arbres fruitiers haute-tige et de haies indigènes, la création de petites structures pour la faune ou encore la revitalisation de biotopes humides ont été planifiées et mises en œuvre par le Parc sur l'ensemble de son territoire ([tableau 11](#)).



Tableau 11 – Mesures de renforcement de l'IE dans le Parc Jura vaudois au 1^{er} juin 2021.

Mesures	Nombre
Plantation d'arbres fruitiers haute-tige	406 arbres fruitiers haute-tige d'anciennes variétés locales.
Plantation de haies indigènes	3758 arbustes indigènes, équivalent à environ 2.5 kilomètres de haies indigènes.
Constructions de petites structures pour la faune	32 petites structures pour la faune (tas de branches, de pierres, caches dans les murs en pierres sèches pour l'hermine).
Mise en place de nichoirs pour l'avifaune	636 nichoirs (100 pour le rougequeue à front blanc, 305 pour le martinet noir, 209 pour l'hirondelle de fenêtre et 22 pour l'hirondelle rustique).
Revitalisation de milieux	9 sites (lisière forestière, étangs forestiers, marais de pente, tuffière).

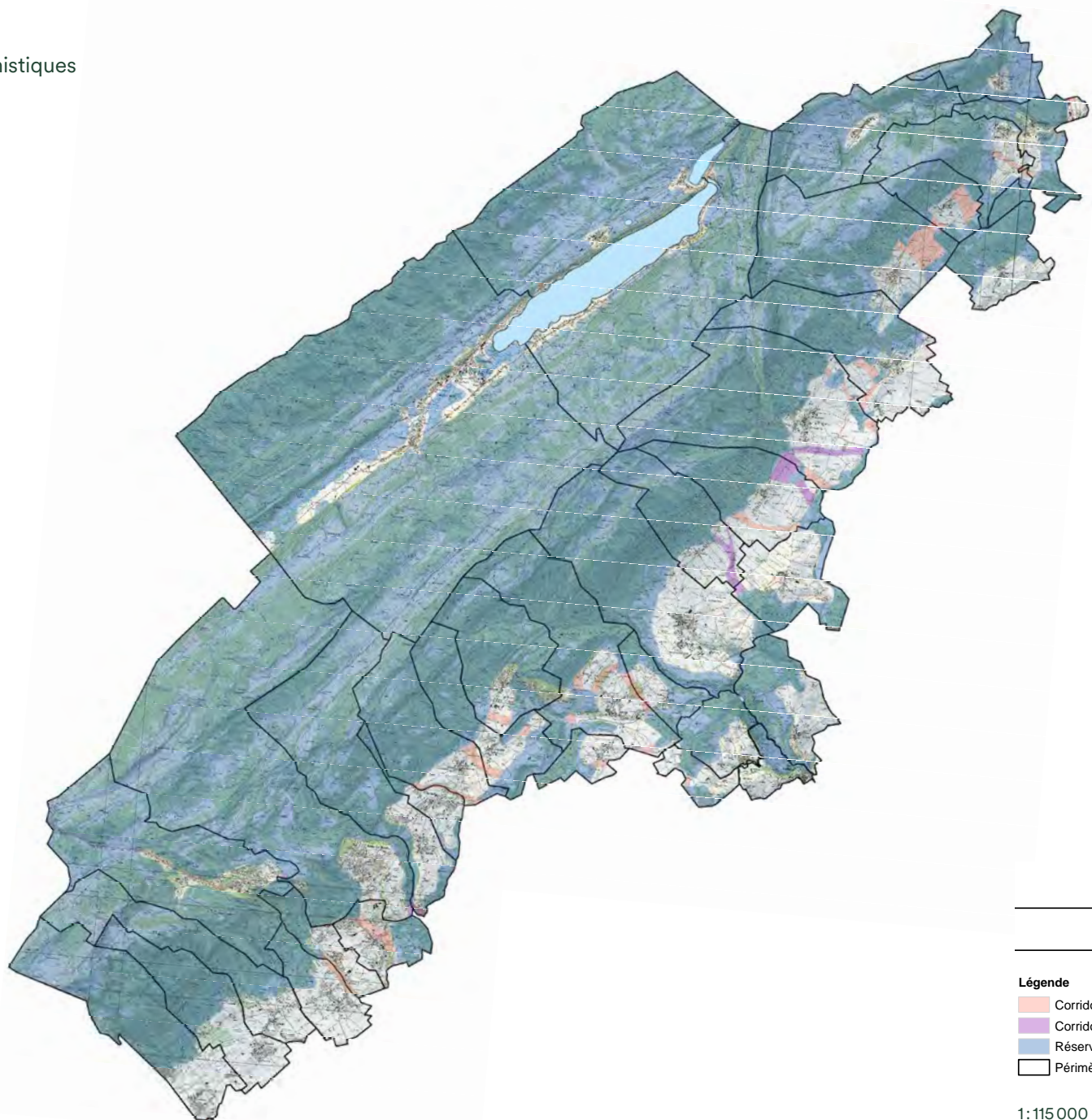
Plan régional Biodiversité

Malgré la richesse des premiers résultats de l'analyse menée par BEB SA en 2017, elle ne permet pas une utilisation concrète de l'outil cartographique à l'échelle des communes. Le Parc a donc souhaité affiner cette analyse cartographique afin de la rendre accessible à tous et d'en faire un outil concret de renforcement de l'infrastructure écologique. Ce diagnostic apporte une vision globale des enjeux de conservation de la biodiversité sur le territoire du Parc et à l'échelle des communes. Grâce à l'établissement d'un outil cartographique, accompagné d'un catalogue de fiches de mesures, il permet de cibler les actions possibles sur le territoire et de renforcer les synergies avec les acteurs et partenaires. Il s'inscrit en cohérence avec la Stratégie Biodiversité Suisse et son plan d'action ainsi qu'avec le Plan d'action Biodiversité du Canton de Vaud. Ce document, le Plan régional Biodiversité (PRB)¹³, a pour but d'accompagner les acteurs du territoire du Parc Jura vaudois dans la mise en place de mesures en faveur du renforcement de l'infrastructure écologique et de la préservation de la biodiversité.

Corridors faunistiques



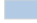

Les corridors faunistiques représentent les espaces utilisés par les animaux pour leurs déplacements. Ils peuvent être d'importance régionale ou d'importance locale, selon leur surface et leur intérêt pour la biodiversité. Le territoire du Parc comprend plusieurs corridors d'importance régionale et locale ([carte 6, p. 37](#)). Plusieurs réservoirs de faune sont également présents sur le territoire du Parc. Ces surfaces, dont la taille diffère grandement, permettent à la majorité des espèces d'effectuer leur cycle de vie. D'ailleurs, une grande partie du territoire est considérée comme réservoir.

Carte 6 – Corridors faunistiques

**Corridors faunistiques**

Charte 2023-2032

Légende

-  Corridors d'importance locale
-  Corridors d'importance régionale
-  Réservoir
-  Périmètre et communes du Parc Jura vaudois

1:115 000



Réseaux écologiques au sein du périmètre

Sur le territoire du Parc, plusieurs réseaux agroécologiques se sont formés ces dernières années, sous l'impulsion des agriculteurs. L'objectif de ces associations d'exploitants est de mettre en réseau les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) afin de favoriser le développement et la dispersion de la flore et la faune. Ces mesures sont mises en place pour maintenir la diversité naturelle des espèces sur la surface agricole utile ([État de Vaud, 2018¹⁴](#)).

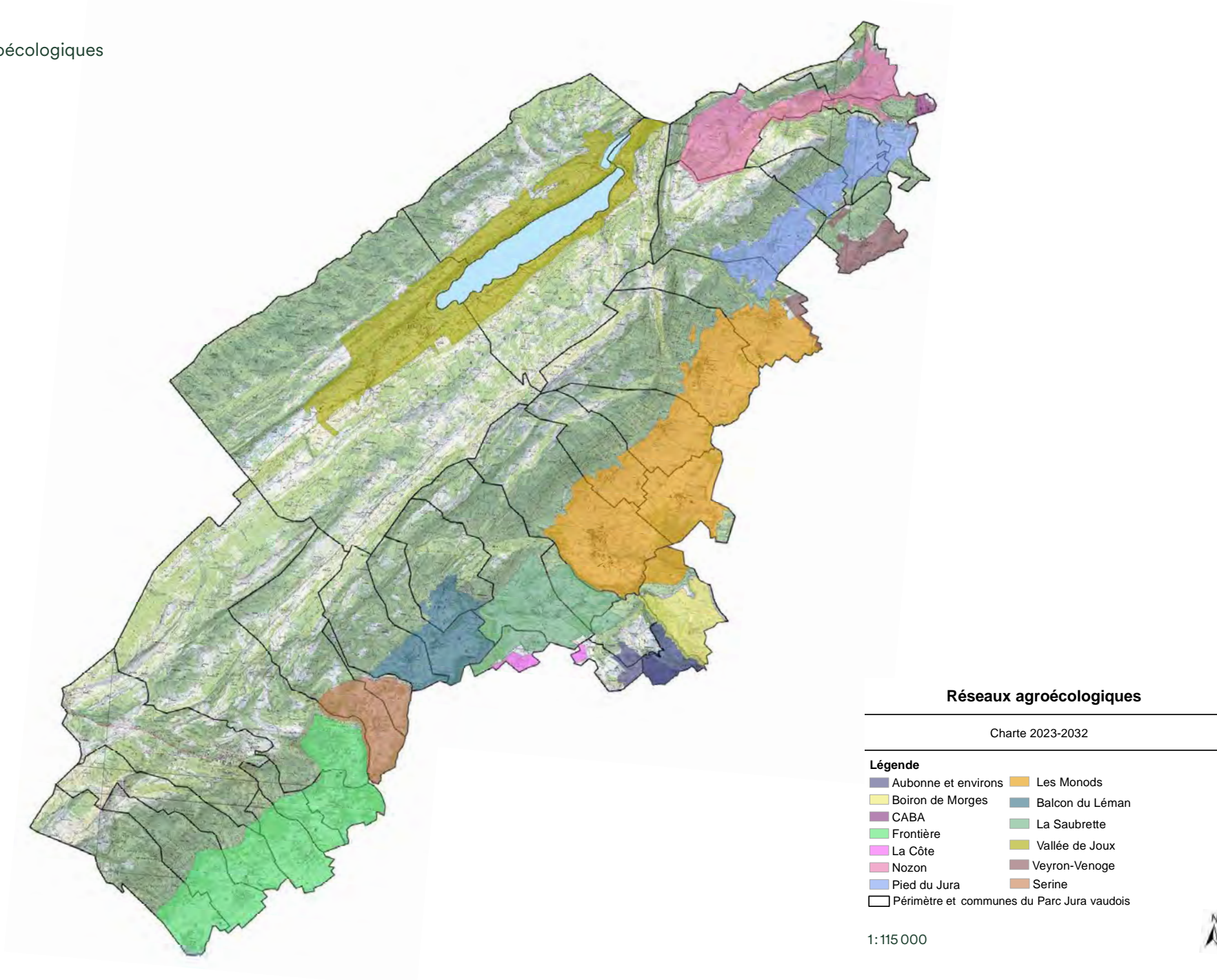
Au total, ce sont treize réseaux qui se trouvent dans le périmètre du Parc, couvrant ainsi environ 30 % du territoire ([carte 7, p. 39](#)). La plupart de ces réseaux ne se trouvent qu'en partie dans le Parc.

Depuis plusieurs années, le Parc s'est mis à disposition des réseaux agroécologiques dans le cadre de différents projets, tels que le soutien à la plantation d'arbres fruitiers haute-tige ou de haies, ainsi que l'organisation de journées de sensibilisation. Les collaborations se poursuivront ces prochaines années.

14 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, État de Vaud. (2018). Directives vaudoises pour l'élaboration des réseaux écologiques. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/fichiers_doc/DIR_20181204_r%C3%A9seaux_OQE_vaudois.pdf



Carte 7 – Réseaux agroécologiques



Paysages et milieux naturels protégés

À l'échelle nationale et cantonale, le périmètre du Parc Jura vaudois possède une valeur paysagère et biologique importante. De nombreux objets se retrouvent dans des inventaires nationaux ou cantonaux, ou bénéficient de protections aux statuts divers.

Paysages protégés

La valeur naturelle et paysagère de la Haute Chaîne du Jura, reconnue depuis longtemps, lui a valu l'inscription de plus de la moitié de ses surfaces à l'Inventaire cantonal vaudois des monuments naturels et des sites (IMNS). L'Inventaire fédéral des paysages et monuments naturels (IFP) représente également une grande partie du territoire du Parc ([tableau 12](#)).

Dans le Parc, 4 objets classés dans l'IFP ([tableau 13](#)) sont recensés ([carte 8, p. 41](#)). Chaque secteur IFP fait l'objet de fiches distinctives qui expliquent et décrivent pourquoi ces paysages sont importants au niveau national, les différentes caractéristiques de ces paysages ainsi que les objectifs de protection qui leur sont associés. La géologie et la géomorphologie particulière qui les définissent ainsi que les milieux naturels dont ils sont composés sont également expliqués. De plus, un accent est mis sur l'aspect historico-culturel de ces paysages.

Il existe également un Inventaire des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale. Un site marécageux est un paysage caractérisé par la présence de plusieurs marais, unis entre eux par des liens écologiques, visuels, culturels ou historiques. En Suisse, 89 sites marécageux d'importance nationale sont recensés. Le territoire du Parc en compte 3 ([tableau 14](#)), qui représentent 1.82% de sa surface ([carte 8, p. 41](#)).

Tableau 12 – Inventaire des paysages protégés dans le Parc Jura vaudois.

Objet	Nombre	Statut	Proportion par rapport à la superficie du Parc
IFP - Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (OFEV, 2017)	4	Confédération	49.13 %
Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale (OFEV, 2017)	3	Confédération	1.82 %
IMNS - Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (État de Vaud, DGE, 2019)	84	Canton	59.00 %

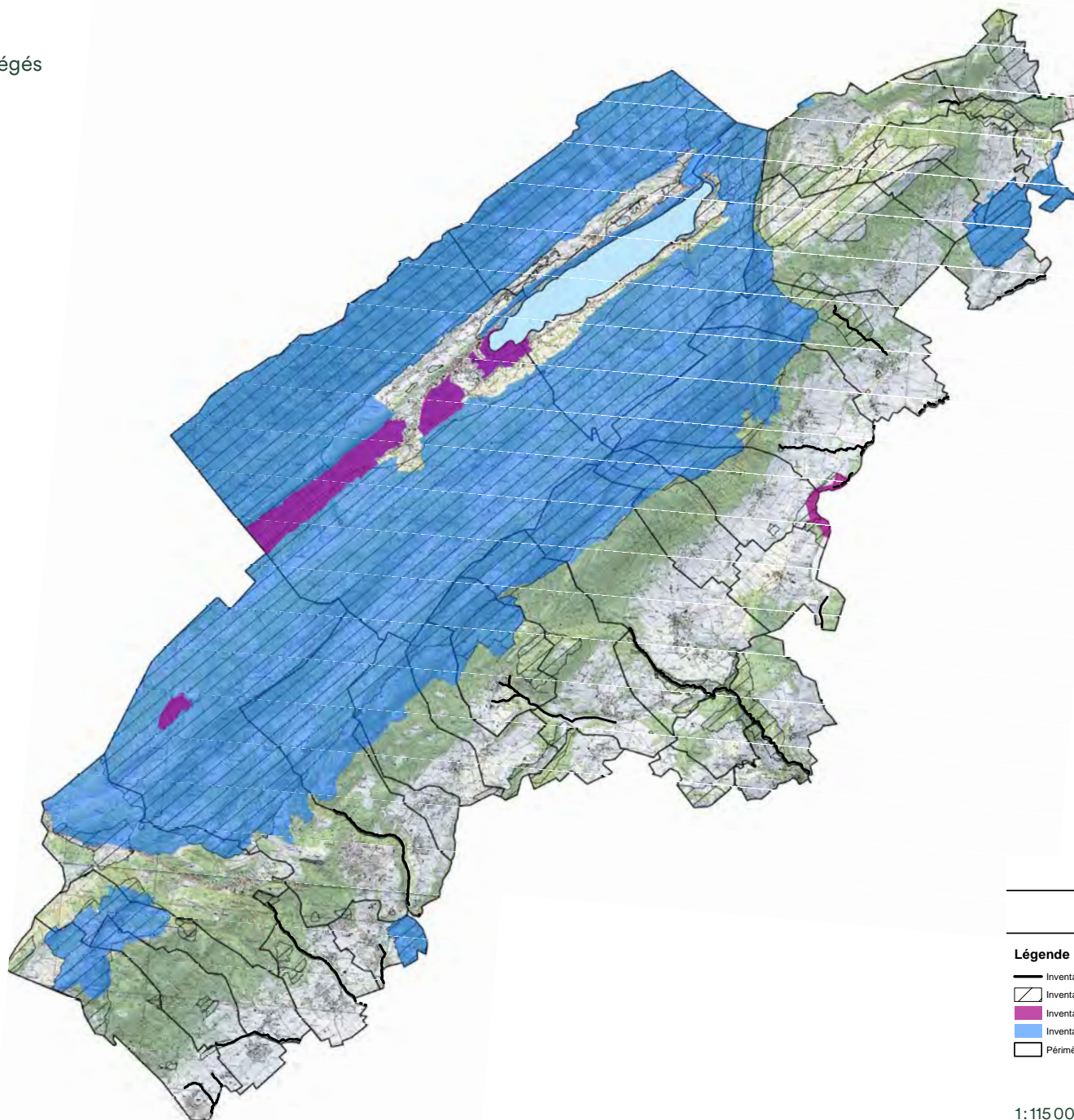
Tableau 13 – Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP, OFEV, 2017) présents dans le Parc Jura vaudois.

N°	Nom de l'objet IFP	Surface (dans le Parc)	Proportion par rapport à la superficie du Parc
1022	Vallée de Joux et Haut-Jura vaudois	26 219 ha	46.87 %
1015	Pied sud du Jura proche de La Sarraz	400 ha	0.71 %
1205	Bois de Chênes	129 ha	0.23 %
1007	La Dôle	743.8 ha	1.32 %

Tableau 14 – Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale (OFEV, 2017).

Objet	Surface (dans le Parc)	Proportion par rapport à la superficie du Parc
Creux du Coure	60.7 ha	0.11 %
Vallée de Joux	881.8 ha	1.58 %
Le Marais des Monods	76.7 ha	0.14 %






Carte 8 – Paysages protégés



Paysages protégés

Charte 2023-2032

Légende

-  Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS)
-  Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS)
-  Inventaire des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale
-  Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
-  Périmètre et communes du Parc Jura vaudois

1:115 000



Biotopes protégés

Au sein du Parc Jura vaudois, plus de 140 objets sont rattachés à des inventaires fédéraux aux législations contraignantes (hauts-marais, bas-marais, prairies et pâturages secs, zones alluviales, sites de protection de la faune), et plus de 190 sites sont recensés dans des inventaires cantonaux (**carte 9, p. 44**).

Plus de 13 % du périmètre du Parc sont classés dans les inventaires fédéraux et cantonaux des biotopes d'importance nationale (**tableau 15**). Cela révèle précisément la qualité biologique de ce territoire. D'autres organisations, telles que Pro Natura, ont également des réserves sur le territoire du Parc.

Au niveau des inventaires fédéraux, le Parc représente à lui seul 44.4 % des hauts-marais, 1.8 % des sites marécageux d'une beauté particulière, 41.5 % des prairies et pâturages secs (PPS), ainsi que 22.2 % des bas-marais du canton de Vaud. À cause d'une dynamique d'infiltration des eaux défavorables, les zones alluviales du territoire ne représentent que 8.2 % des objets cantonaux et les zones d'importance nationale pour la reproduction des batraciens seulement 10 %.

Tableau 15 – Inventaires fédéraux et cantonaux des biotopes protégés.

Type d'inventaire	Statut	Nombre	Hectares	Proportion par rapport à la superficie du Parc
Inventaire fédéral des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale (OFEV, 2017)	Confédération	20	140	0.3 %
Inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale (OFEV, 2021)	Confédération	18	330	0.6 %
Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale (OFEV, 2017)	Confédération	2	148.4	0.3 %
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (OFEV, 2021)	Confédération	97	1285	2.3 %
Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (Objets fixes, OFEV, 2017)	Confédération	5	280.5	0.5 %
Site fédéral de protection de la faune (OFEV, 2021)	Confédération	1	3 757.1	6.72 %
Inventaire des hauts-marais d'importance régionale (BEB, 2017)	Canton de Vaud	25	59.8	0.11 %
Inventaire des bas-marais d'importance régionale (OFEV, 2017)	Canton de Vaud	71	385.3	0.69 %
Inventaire des prairies et pâturages secs d'importance régionale (BEB, 2017)	Canton de Vaud	65	49.1	0.09 %
Inventaire des zones alluviales d'importance régionale (BEB, 2017)	Canton de Vaud	15	484.5	0.87 %
Réserves naturelles Pro Natura (Pro Natura, 2020)	Privé (Pro Natura)	20	501.4	0.89 %

Réserves forestières

Selon le [Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse](#)¹⁵, les réserves forestières occupaient 5,6 % du territoire en 2014. La surface des réserves forestières devait atteindre 8 % du territoire suisse en 2020 et 10 % d'ici 2030. Un autre objectif étant que 3 de ces réserves soient de grande taille (plus de 500 ha). Le Canton de Vaud, selon le [Plan d'action biodiversité 2019-2030](#)¹⁶, entend poursuivre la prise en compte de la biodiversité en forêt et participer aux efforts d'augmentation des surfaces en réserves forestières, comme recommandé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Pour répondre à ces objectifs, le Canton a développé la mesure « S4 : Maintien et promotion de la biodiversité en forêt ». Le périmètre du Parc Jura vaudois regroupe 24 réserves forestières, totalisant 1,76 % du territoire ([carte 9, p. 44](#)).

Notons que, en dehors des réserves forestières, un soin particulier est porté à la conservation des arbres-habitats et que des îlots de sénescence sont régulièrement créés sur le territoire du Parc par les gardes forestiers.

Zones nationales et cantonales de protection et de tranquillité pour la faune sauvage

Les zones de tranquillité pour la faune sauvage sont mises en place dans le but d'éviter les dérangements excessifs qui sont causés par les activités de loisirs. Elles découlent de l'Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (OChP), de la Loi cantonale sur la faune (LFaune) et son règlement d'application.

Dans le périmètre du Parc, se trouve le site fédéral de protection de la faune (DFF) du Noirmont créé en 1971 et géré par la Direction générale de l'environnement (DGE-VD). Sa surface est de 37.6 km², recouvrant environ 6.7 % du territoire du Parc ([carte 9, p. 44](#)). Son objectif est la conservation du site en tant qu'habitat varié pour des mammifères et oiseaux sauvages, le maintien des précieuses populations de grands tétras (*Tetrao urogallus*), et la protection des animaux contre les dérangements. La liste de ces animaux inclut la chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) et la chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*). Le site est également un refuge pour plusieurs grands mammifères comme le chamois (*Rupicapra rupicapra*) ou le cerf (*Cervus elaphus*), ainsi que pour le lynx (*Lynx lynx*) ou encore le loup (*Canis Lupus*).

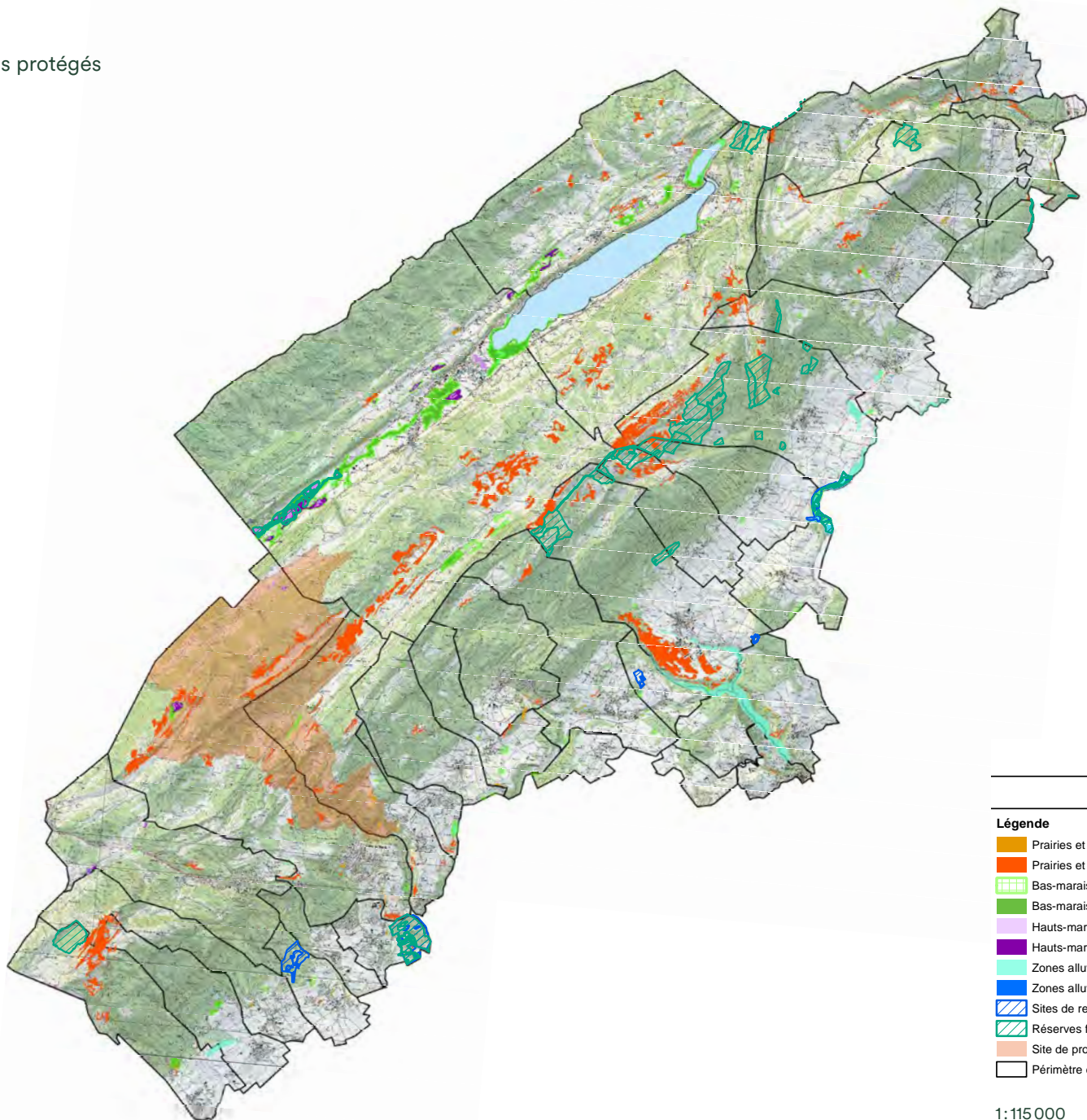
Afin de diminuer les dérangements causés par les activités de loisirs, spécialement en hiver lorsque le froid et les mouvements de fuite dans la neige augmentent les dépenses énergétiques des animaux, des cheminements ont été définis dans un plan de gestion et mis en œuvre afin de canaliser le public. Comme dans les autres districts francs, d'autres mesures comme l'obligation de tenir les chiens en laisse et l'interdiction de camper permettent de minimiser les dérangements des animaux (DGE, 2013¹⁷).

15 Plan d'action du Conseil fédéral : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2017. Berne. 53 pages.

16 Plan d'action biodiversité 2019–2030. (2019). DGE-BIODIV https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/PA_Biodiversite/Plan-action-Biodiversite-web.pdf

17 Direction générale de l'environnement (DGE). [Plan de gestion des activités sport, tourisme et loisirs dans le district franc fédéral du Noirmont \(VD\) - Inventaire fédéral des districts francs fédéraux n° 30](#), (2013) 133 pages.

Carte 9 – Milieux naturels protégés



Milieus naturels protégés

Charte 2023-2032

Légende

- Prairies et pâturages secs (cantonal)
- Prairies et pâturages secs (fédéral)
- Bas-marais (cantonal)
- Bas-marais (fédéral)
- Hauts-marais (cantonal)
- Hauts-marais (fédéral)
- Zones alluviales (cantonal)
- Zones alluviales (fédéral)
- Sites de reproduction de batraciens (fédéral)
- Réserves forestières
- Site de protection de la faune
- Périmètre et communes du Parc Jura vaudois

1:115 000



Atteintes graves actuelles ou prévues

Ci-dessous sont présentées les principales atteintes graves constatées ou planifiées sur le territoire du Parc. Ces atteintes correspondent à la définition donnée par l'OFEV dans sa méthodologie d'évaluation de l'évolution des valeurs naturelles et paysagères (IBVNL).

Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont une atteinte avérée aux milieux et aux espèces naturels indigènes. Qu'il s'agisse d'espèces végétales (néophytes) ou animales (néozoaires), ce sont des organismes introduits, intentionnellement ou non, par l'homme en dehors de leur aire de répartition naturelle. Ils sont capables de s'établir dans la nature et leur prolifération cause des dommages écologiques, économiques ou sanitaires. Une stratégie a été développée au niveau national concernant cette problématique¹⁸. Elle a pour objectif de limiter les atteintes, autant pour l'homme que pour la nature, la propagation et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire Suisse. Les plantes exotiques envahissantes sont recensées sur des listes mises à jour régulièrement par Info flora (Watch Liste, Liste Noire).

Changement climatique

Le changement climatique est perceptible. La modification du régime de précipitations ou encore l'augmentation de l'ampleur, de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes (canicules, sécheresses, tempêtes, etc.) sont fréquemment observées et ont des impacts directs sur l'environnement.

Le Jura vaudois ne fait pas exception et s'illustre notamment par une recrudescence du manque d'eau pour l'estivage. La question de l'adaptation des essences forestières est également au centre des réflexions. Le Conseil d'État a publié, en juin 2020, une stratégie pour la protection du climat (Plan climat vaudois – 1^{re} génération¹⁹). Ce plan pour le climat soutient l'engagement de tous les acteurs, partant du principe que les enjeux climatiques nécessitent des actions à tous les niveaux. Il présente une portée territoriale et contribue à la protection du climat d'une manière plus globale, en s'inscrivant dans les différentes stratégies fédérales et internationales.

Par ailleurs, le Canton de Vaud poursuit son Agenda 2030²⁰, visant à tenir les engagements en matière de durabilité fixés par l'institution. Cet agenda est une déclinaison des efforts internationaux réalisés. Le Canton entend ainsi contribuer, par des mesures concrètes, à faire face à ses engagements, tout en incitant les citoyens et communes à adopter des mesures similaires.

Évolution du territoire

L'évaluation de l'évolution des valeurs naturelles et paysagères réalisée en 2020 sur les trente communes territoriales du Parc (IBVNL) a permis de mettre en avant le peu d'atteintes majeures sur le territoire du Parc. Les principaux changements à notifier sont liés à l'augmentation des zones bâties, du réseau routier (qui tend vers une augmentation à l'image de la tendance nationale), des infrastructures de loisirs ainsi que de l'exploitation de nouvelles gravières et la mise en place de nouvelles antennes de télécommunication.

Le plan directeur cantonal impose aux communes qu'elles redimensionnent leurs zones d'habitation et leurs zones mixtes, d'ici juin 2022, conformément à leurs besoins pour ces quinze prochaines années. Pour répondre à cette exigence, plusieurs communes du Parc ont entamé la révision de leur plan d'affectation. Dans ce cadre, les objectifs et missions du Parc devront être pris en compte.

18 Office fédéral de l'environnement (OFEV). *Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes*, (2016) 85 pages.

19 État de Vaud – Conseil d'État. *Stratégie du Conseil d'État vaudois pour la protection du climat*, (2020) 76 pages.

20 <https://www.vd.ch/themes/environnement/durabilite/agenda-2030/>

Énergies renouvelables

Sur la thématique des énergies renouvelables, 4 projets de parcs éoliens sont actuellement en discussion. Les validations des projets éoliens auront certainement lieu durant la prochaine phase opérationnelle du Parc (**Projets éoliens, p. 72**).

Gravières

Les gravières représentent également des atteintes fortes pour le paysage. Le Pied du Jura, riche en gravier, a fourni une bonne partie des matériaux nécessaires aux constructions de la région. Afin de limiter au maximum les inconvénients pour les habitants aussi bien que les dommages pour la faune et la flore, une législation est en place depuis de nombreuses années. Elle contraint les exploitants de gravières à une remise en état stricte des lieux, tout en conservant les biotopes qui se créent au fur et à mesure de l'exploitation. Sur le territoire, plusieurs gravières sont en activité, comme dans les communes de Bière, de Saubraz ou encore de Trélex. Mais leur intérêt pour la biodiversité est grand, notamment pour les amphibiens, qui trouvent dans ces milieux tous les habitats nécessaires pour leur cycle de vie.



Mesures importantes déjà mises en œuvre

Mesures mises en place par les acteurs du territoire

Contrat corridor Lac-Pied du Jura

Les contrats corridors sont des outils qui permettent la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité pour des parcelles non agricoles. Ces outils sont un complément aux réseaux agroécologiques qui concernent les zones agricoles (**Réseau écologique, p. 38**). Un contrat corridor est établi entre plusieurs partenaires d'une région permettant de coordonner les démarches et les mesures afin de dépasser les limites communales, cantonales et nationales. L'objectif est de restaurer et pérenniser les habitats et les liaisons écologiques fonctionnels afin de maintenir les populations sur un territoire. Le territoire du Parc est concerné par un contrat corridor: le contrat Lac-Pied du Jura²¹. Celui-ci s'étend entre le Jura et le Léman. Plusieurs communes du territoire du Parc font partie de ce contrat: Arzier-Le Muids, Chésérèx, Genolier, Gingins, Givrins, Trélex, Le Vaud et Bassins. Des mesures en faveur de la biodiversité et du renforcement de l'infrastructure écologique y ont été mises en place.

Canton de Vaud – Infrastructure écologique

En 2012, la Direction générale de l'environnement du Canton du Vaud (DGE) a publié une analyse du [réseau écologique vaudois \(REC-VD\)](#)²², basée sur le réseau écologique national (REN) et adaptée à l'échelle du canton. L'objectif de cette première analyse est de mettre en évidence les éléments de base du réseau existant, les lacunes et les éléments à renforcer pour garantir une infrastructure écologique fonctionnelle. Le Canton a participé activement au projet pilote Infrastructure écologique dans les parcs d'importance nationale (2016-2017) et y inclut les 2 parcs naturels régionaux vaudois (**Projet pilote infrastructure écologique, p. 34**). Actuellement, l'État de Vaud continue de soutenir et de développer des projets de renforcement de l'infrastructure écologique. En 2021, un mandat a été notamment donné à ProConseil pour étudier la mise en place de l'infrastructure écologique en milieux agricoles.

21 Comité de pilotage du Contrat corridors « Lac-Pied du Jura », avec l'appui de ECOTEC Environnement SA, (2016). Cahier n°13-65 Contrat corridors Lac Pied du Jura, 90 pages.

22 Services des forêts, de la faune et de la nature, centre de conservation de la nature (2012). Réseau écologique – Analyse au niveau cantonal (REC-VD).

Canton de Vaud – Biotopes, faune et flore

Selon les tâches déléguées par la Confédération dans le cadre de la Convention-programme « Protection de la nature », la Division Biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement assume ses responsabilités de préservation de la faune et flore indigènes et de leurs milieux naturels. Elle met sous protection des biotopes, les restaure si nécessaire et met en place une gestion pour en maintenir la qualité biologique. Elle définit des plans d'action pour préserver les espèces menacées. En application de la Loi sur les géodonnées (LGeo), la division est en train d'établir un inventaire cantonal des biotopes d'importance nationale, régionale et locale. Avec la Confédération, le Canton met en œuvre également un programme de soutien et de promotion de la biodiversité en forêt (DGE-FORET biodiversité en forêt²³). De nombreuses mesures sont prises dans ce cadre pour la restauration de biotopes ou encore la création d'îlots de sénescence.



23 Direction générale de l'environnement (DGE) Inspection cantonale des forêts – Biodiversité en forêt. (2019) Directive cantonale relative à la « Biodiversité en forêt ». CP 2020-2024 (Directive n° DGE-FORET-BIOFOR_CP 2020-2024.

Canton de Vaud – Plan d'action biodiversité 2019-2030²⁴

Si la biodiversité est l'affaire de tous, en vertu tant de la Constitution fédérale que vaudoise, l'État est tenu d'assurer la protection de la diversité de la faune, de la flore et des milieux naturels. Publié en 2019, le plan d'action biodiversité du Canton présente un état des lieux et de la situation de la biodiversité dans le canton, propose 6 axes transversaux et complémentaires de travail avec des objectifs calés sur la Stratégie Biodiversité Suisse, décrit treize mesures et 22 projets pilotes que les différents services mettront en œuvre d'ici 2030.

Le Canton s'est doté d'un plan d'action biodiversité pour la période 2019-2030, publié en août 2019²⁵. Il présente un état des lieux et de la situation de la biodiversité dans le canton, mais également un catalogue de treize mesures. Passant du maintien et de la promotion de la biodiversité en milieux agricole et forestier à la conservation et au développement de la biodiversité dans l'espace bâti, ce plan d'action traite de toutes les thématiques prioritaires pour la période concernée. Dès sa publication, des projets sont développés pour remplir les attentes de ce dernier.

24 État de Vaud – Direction générale de l'environnement (DGE). (2019). Plan d'action Biodiversité 2019-2030. [Plan d'action Biodiversité \(vd.ch\)](#).

25 Direction générale de l'environnement (DGE) - Direction Biodiversité et paysage. Catherine Strehler Perrin (2019). Plan d'action biodiversité.

Mesures mises en place par le Parc Jura vaudois

La protection et la valorisation de la nature et du paysage sont l'une des missions principales confiées aux parcs naturels régionaux par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Durant la phase opérationnelle 2013-2022, plusieurs projets ont été mis en place par le Parc Jura vaudois dans ce but.

Tableau 16 – Sites Toile verte du Parc Jura vaudois (état 1^{er} juin 2021).

Commune	Nom du site	Mesures effectuées
Gimel	Bois-Lourd	Création d'une mare dans une clairière en forêt afin de favoriser le leste dryade (libellule). Les berges de la mare ont été aménagées avec la plantation d'espèces végétales adaptées.
Aubonne	Aux Rochettes	Transformation de la morphologie de la lisière et création de trouées. Création de tas de branches pour la faune.
Le Chenit	Gravière du Brassus	Débroussaillage et abattage de résineux et de feuillus afin de favoriser des zones humides et séchardes. Création de tas de branches pour la faune.
Chésereux	Étang du Fief	Aménagement de plans d'eau et curage de la zone humide afin de favoriser le cordulégastre bidenté. Débroussaillage et abattage d'arbres pour apporter de la lumière aux plans d'eau. Entretien courant avec des bénévoles.
Gingins	Pontets est et ouest	Création de petites mares en faveur du cordulégastre bidenté, élimination de buissons et abattage d'arbres pour permettre la réouverture des milieux. Entretien courant avec des bénévoles.
Bassins	Étang de la Chanelaz	Création d'un étang en forêt avec des berges modelées en pente douce. Rehaussement et étanchéité de l'exutoire déjà présent.
Premier	Les Mouilles	Élimination des buissons et arbustes présents autour de la source (tuffière) afin d'éviter la fermeture du ruisseau.
Vaulion	Étang de la Creuse	Surcreuse et adoucissement des berges d'un étang existant. Création d'une passerelle en bois pour l'accueil du public.

Restauration des murs en pierres sèches et biodiversité

Les murs en pierres sèches représentent un patrimoine paysager typique de la région du Jura vaudois. Avec pratiquement 700 kilomètres de murs sur son territoire, le Parc est un acteur important dans la préservation de ce patrimoine. Grâce au soutien du Fonds Suisse pour le Paysage (FSP), ainsi qu'à l'engouement des communes territoriales, plusieurs centaines de mètres linéaires de murs sont restaurés chaque année. Le Parc soutient et coordonne les travaux de réfection de ces structures depuis de nombreuses années. Depuis 2012, ce sont plus de 13 kilomètres de murs qui ont été restaurés.

Les murs en pierres sèches jouent également un rôle très important pour la biodiversité. Ces structures linéaires permettent à tout un cortège d'espèces d'effectuer leur cycle de vie. Ils permettent également aux animaux de se déplacer en toute sécurité. Afin d'augmenter le potentiel d'habitat de ces structures linéaires pour la petite faune, le Parc a mis en place un projet pilote de caches dans les murs. Plusieurs murs restaurés ont été équipés de caches qui permettent à la petite faune, telle que l'hermine, d'y nicher. Ces caches sont souvent accompagnées de petites structures aux alentours (tas de branches ou de pierres). Un projet en zone agricole en faveur de l'hermine et du lézard agile est en cours de développement pour la période 2021-2024, en collaboration avec Pro Natura et Pro Natura Vaud. Il a pour but de créer des structures favorables pour ces 2 espèces (tas de branches et de pierres, plantations de haies indigènes, entretien de lisières forestières, etc.) dans un périmètre défini (Vallon du Nozon, Pied du Jura entre Mont-la-Ville et Bière).

Infrastructure écologique (IE) et projet Toile verte

Parallèlement au projet pilote 2016-2017, ainsi qu'au diagnostic mandaté par le Canton de Vaud, le Parc a mis en place un projet de reconnexion des milieux naturels et de renforcement de l'IE: le projet Toile verte. Ce projet s'inscrit en cohérence avec la Stratégie Biodiversité Suisse et son plan d'action ainsi qu'avec le Plan d'action Biodiversité du Canton (**Infrastructure écologique, p. 33**).

Grâce au soutien financier de la Fondation MAVVA, des projets de revitalisation de biotopes ont pu être mis sur pied en collaboration avec plusieurs communes et propriétaires privés ainsi qu'avec les acteurs du territoire. Entre 2016 et 2021, ce sont 9 sites qui ont pu être revitalisés (**tableau 16, p. 49**). Pour chacun de ces sites, une convention de gestion a été signée entre le Parc et les propriétaires afin d'assurer l'entretien des sites sur plusieurs années. Des suivis écologiques ont été réalisés par le Parc afin de documenter l'efficacité des mesures.

Toujours dans le cadre du projet Toile verte, des actions de plantations d'arbres fruitiers haute-tige d'anciennes variétés locales et de haies indigènes sont menées. Les propriétaires privés, les communes ou encore les agriculteurs peuvent faire appel au Parc pour un soutien à l'achat des arbres et arbustes et la plantation de ceux-ci. Avec la collaboration de spécialistes, le Parc s'est doté de listes de variétés et d'espèces indigènes qui sont proposées aux propriétaires. Depuis 2018, plus de 400 arbres fruitiers haute-tige et environ 2500 mètres de haies indigènes ont été plantés sur le territoire du Parc.

Plantes exotiques envahissantes

Des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont également menées depuis plusieurs années. En collaboration avec le Canton et la Fondation Actions Environnement (FAE), le Parc accueille, annuellement depuis 2016, un groupe de civilistes qui œuvrent concrètement sur le terrain. De plus, le Parc organise des chantiers d'arrachage à destination des citoyens et du grand public, dans le but de lutter contre ces plantes mais également de sensibiliser les habitants du territoire à la thématique. En 2021, le Parc a créé un outil d'aide à la décision pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes à destination des communes et gestionnaires. Une clé vulgarisée de reconnaissance des plantes se trouvant dans la région est également élaborée.

Projets pour la préservation des espèces emblématiques et prioritaires

Le périmètre du Parc abrite un grand nombre d'espèces prioritaires et protégées aux niveaux fédéral et cantonal (**Espèces et milieux prioritaires au niveau national, p. 29**). Tout au long de la première phase opérationnelle, plusieurs projets en faveur des espèces ont été mis en place par le Parc.

Le Parc Jura vaudois s'investit dans la sauvegarde des espèces emblématiques inféodées aux villages que sont le martinet noir et l'hirondelle de fenêtre.

Depuis 2014, en collaboration avec des spécialistes, plus de 500 nichoirs pour ces espèces ont été posés sur des bâtiments des villages du territoire, dans le but d'augmenter leur potentiel de nidification de ces espèces. Un inventaire des sites de nidification (naturels ou artificiels) a également été mené en 2017.

En 2019, une campagne de promotion du rougequeue à front blanc dans les vergers haute-tige a été mise en place. Celle-ci a conduit à la pose de 100 nichoirs dans des zones propices à la nidification de cette espèce. En 2021, avec le concours de la Station ornithologique suisse et du Groupe rougequeue à front blanc (Gràfb - La Chaux-de-Fonds), ainsi que des communes concernées, un projet de conservation du rougequeue à front blanc a démarré dans la Vallée de Joux et à Vaulion. Le but est de favoriser la population relictuelle présente dans le milieu bâti à la Vallée de Joux et de la renforcer grâce à un projet régional, impliquant également la population. Des mesures telles que la pose de nichoirs ou la plantation d'arbres pourront être envisagées.

Le Parc est également actif pour la préservation des amphibiens, espèces protégées au niveau national. Depuis 2015, le Parc met en place, en collaboration avec Pro Natura Vaud, des actions de sauvetage de batraciens. Chaque année, durant la période de migration, une barrière est mise en place aux abords d'une route où le conflit batracien/trafic est avéré. Cette barrière permet d'intercepter les batraciens qui se dirigent vers le plan d'eau le plus proche afin que des bénévoles puissent les y transporter en toute sécurité. Sur la commune de Gimel, ces actions ont conduit à la création d'un crapauduc, sous la route cantonale, qui permet à la population conséquente de la zone de migrer en toute sécurité. Le crapauduc a été élaboré, construit et est suivi par le Canton, plus précisément par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Étangs agroécologiques

Un étang agroécologique est un bassin de rétention des eaux de pluie (bassin agronomique) qui a aussi une fonction d'habitat pour la faune et la flore. Cette dernière est assurée par l'aménagement d'un petit plan d'eau de faible profondeur en marge du bassin agronomique appelé « annexe écologique ». La plus-value écologique comprend non seulement cette annexe, mais également le recouvrement de l'entier de l'ouvrage par du gravier. Cet ajout de substrat minéral améliore l'intégration paysagère de l'étang. Les étangs agroécologiques renforcent la fonction d'habitat pour la faune et la flore et créent des relais au sein du réseau des milieux humides d'altitude. Le Parc a mis en place ce concept et a coordonné la réalisation de tels ouvrages. Depuis 2015, 3 étangs ont été réalisés en collaboration avec le Parc Jura vaudois et 2 sont en projet (réalisation 2021) sur le territoire du Parc dans les communes d'Arzier-Le Muids, Montricher et Bière (état 1^{er} juin 2021).



Mesures pour la protection des troupeaux et la gestion des grands prédateurs

La Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud (DGE) suit de près la situation des grands prédateurs. Elle informe et accompagne les éleveurs pour aider à la cohabitation avec ces animaux.

Dès les premiers indices de présence d'une meute, en 2017, le Canton a mis en place un monitoring de l'espèce avec la Fondation KORA. Les alpages de la région sont majoritairement occupés par des bovins, et d'une manière générale, les interactions loup-bovins ne sont pas encore bien connues. En 2019, le canton a également organisé un suivi des interactions entre le loup et les bovins avec la Fondation Jean-Marc Landry.

En 2020, un parc de nuit a été installé pendant la période d'estivage sur un alpage du territoire. Cette mesure-test de protection des troupeaux s'avère coûteuse en temps et en argent et ne peut être appliquée de manière systématique.

Une série de nouvelles mesures d'accompagnement pour les éleveurs a été communiquée par la Direction

générale de l'environnement du Canton de Vaud en mars 2021 (communiqué de presse, 11 mars 2021²⁶).

Le Canton met également à disposition une application : Proxyloup. Elle permet d'informer les éleveurs, par sms ou courriel, de la présence ou du passage d'un loup sur leur exploitation. Afin de garantir la fiabilité des informations, ce service est alimenté par les surveillants permanents de la faune.

Les éleveurs peuvent également solliciter la présence de chiens de protection de troupeaux auprès d'AGRIDEA, institution compétente, entre autres, pour l'organisation de la protection des troupeaux. Une fiche technique a d'ailleurs été élaborée sur la « Protection des bovins contre le loup²⁷ ». Des aides financières peuvent être obtenues auprès de la Confédération.

Le Parc Jura vaudois participe aux réunions du groupe « Grands Carnivores Vaud » mis en place par le Conseil d'État en 2008.

26 L'État de Vaud renforce son dispositif d'accompagnement et de soutien aux éleveurs de bétail. (2021, 11 mars). [Communiqué de presse]. État de Vaud. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/L%C3%A9tat-de-vaud-renforce-son-dispositif-daccompagnement-et-de-soutien-aux-eleveurs-de-betail-1615467.pdf>

27 Protection des bovins contre le loup. (2018). AGRIDEA. http://www.protectiondestroupeaux.ch/fileadmin/doc/Actualit%C3%A9s/weitere_Downloads/2640_F_18_WEB_Protection_Bovin.pdf

Réglementation pour la chasse et la pêche

La chasse et la pêche sont règlementées par la législation fédérale ainsi que par celle du Canton de Vaud. Le suivi de ces activités est de la responsabilité du Canton.

Réglementation chasse

(DGE_Biodiv.²⁸, état 1er juin 2021)

Législation fédérale

- Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages du 20 juin 1986 (922,0)
- Ordonnance fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages du 29 février 1988 (922,01)
- Ordonnance fédérale sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale du 21 janvier 1991 (922,32)
- Ordonnance fédérale concernant les districts francs fédéraux du 30 septembre 1991 (922,31)
- Ordonnance fédérale sur la régulation des populations de bouquetins du 30 avril 1990 (922,27)

Législation et réglementation cantonales

- Loi du 28 février 1989 sur la faune (922,03)
- Règlement du 7 juillet 2004 d'exécution de la loi du 28 février 1989 sur la faune (922.03.1)
- Règlement du 29 juin 2005 sur les réserves de chasse et de protection de la faune du Canton de Vaud (Réserves de faune) (922.03.3)
- Directives du 18 juin 2020 sur la chasse en 2020-2021
- Arrêté du 11 juin 1976 concernant la protection des escargots (922.03.2)

Législation intercantonale

- Concordat du 22 mai 1978 sur l'exercice et la surveillance de la chasse (922,91)
- Dommages et intérêts pour les animaux tués illicitement

Directives cantonales

- Directive du 27 juin 2019 concernant la gestion des mammifères et oiseaux sauvages tués accidentellement, blessés ou trouvés périss
- Directive du 22 janvier 2016 d'application de l'art. 108 RLFaune
- Directive du 9 juillet 2019 concernant les chiens de rouge
- Directive du 8 juillet 2019 concernant les épreuves périodiques de tir pour l'exercice de la chasse
- Directive du 1^{er} mai 2021 sur l'organisation de l'examen de chasse

Réglementation pêche

(DGE-Biodiv.²⁹, état juin 2021)

Législation fédérale

- Loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 (923,0)
- Ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (OFLP) du 24 novembre 1993 (923,01)

Législation et réglementation cantonales

- Loi cantonale du 29 novembre 1978 sur la pêche (923,01)
- Règlement d'application de la loi du 29 novembre 1978 sur la pêche (RLPêche) du 15 août 2007 (923.01.1)

Lacs de Joux, Brenet et Ter

- Directives sur l'exercice de la pêche dans les lacs de Joux, Brenet et Ter du 16 décembre 2014

Législation et réglementation internationales et intercantionales

- Concordat du 24 avril 1968 sur l'exercice de la pêche (923,91)

Directive cantonale

- Directive du 8 novembre 2018 sur l'exercice de la pêche dans les rivières, petits lacs et étangs en 2019, 2020 et 2021

28 État de Vaud. Chasse. Législation (2021). <https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/chasse/#c2029137>

29 Pêche. Législation. État de Vaud. (2021) <https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/peche/#c2060023>

Analyse et enjeux

Forces

- Expériences acquises au sein de l'équipe professionnelle.
- Bonne base de projet développée pendant la première phase opérationnelle du Parc, connue des acteurs clés.
- Bon accueil des projets paysagers en développement.
- Plan régional Biodiversité : outils de renforcement de l'IE.
- Bon réseau de partenaires et collaborations.
- Depuis 2013, augmentation de la reconnaissance du rôle du Parc dans ce domaine et des relations de confiance.

Opportunités

- Intérêt et sensibilité grandissants pour les thématiques nature et paysage.
- Implication importante des communes dans la restauration du patrimoine régional (p. ex. murs en pierres sèches).
- Collaboration avec d'autres institutions et/ou des projets portés par d'autres organismes.
- Possibilité de s'appuyer sur des bases de données existantes et des personnes sources (experts régionaux) et des informations à jour (Atlas flore vaudoise, 2020, Atlas oiseaux nichoirs de Suisse, 2019, CSCF, Info Flora, etc.).
- Plateforme Nature vaudoise.
- Richesse du patrimoine local (nature, paysage, géotopes, etc.).
- Mise en place des réseaux écologiques par les agriculteurs.

Faiblesses

- Cadre légal (CP Parc, financement actions concrètes).
- Thématiques sensibles peu abordées : loup, grand tétras, aménagement du territoire, etc.
- Domaines vastes et suivi des projets à long terme nécessaire, augmentation annuelle de la charge de travail.
- Manque de prise en compte des enjeux climatiques dans les projets actuels.
- Développement tardif des thématiques paysagères.

Menaces

- Développement local : mitage du territoire, projets éoliens (paysages), gravières, etc.
- Pas de prise en compte des enjeux liés aux changements climatiques et au déclin de la biodiversité par les politiques.
- Manque de cohérence et de coordination avec les autres institutions régionales ayant les mêmes buts.
- Manque d'implication des communes territoriales.

Enjeux

- Élargir les partenariats et les collaborations avec des partenaires clés.
- Se développer en cohérence avec les stratégies fédérale et cantonale, se coordonner efficacement avec les services cantonaux.
- Intégrer, dans le développement d'activités, la gestion à long terme (éviter de créer des dépendances).
- S'impliquer dans la communication et la conservation des milieux et espèces sensibles.
- Poursuivre la valorisation et conservation du patrimoine paysager et naturel sur l'ensemble du territoire.
- Intégrer les enjeux climatiques à la gestion du patrimoine naturel et paysager.
- Développer les thématiques liées au patrimoine paysager (histoire, géologie, paysages identitaires, etc.).
- Rendre l'IE fonctionnelle.
- Se préoccuper des relations homme-nature.
- Augmenter la collaboration avec les communes.



03

Renforcement et promotion d'une économie durable

Nombre d'habitants et structure de la population	57
Secteurs économiques et autres secteurs d'importance pour le Parc	60
Tourisme	61
Visiteurs	66
Mobilité, dessertes et transports	68
Énergie	72
Agriculture et utilisation agricole du territoire du Parc	73
Économie forestière et exploitation de la forêt	81
Produits alimentaires et économie de proximité	83
Des valeurs culturelles partagées	94
Analyse et enjeux	97

Note de la rédaction : les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Renforcement et promotion d'une économie durable

Si les parcs naturels régionaux ont pour mission de préserver et valoriser la nature et les paysages, ils ont également pour vocation de favoriser un renforcement des activités économiques fondées sur les principes du développement durable.

Dans le cadre du Parc Jura vaudois, les thématiques couvertes par cette mission sont diverses : produits labellisés « Produit des parcs suisses » et agriculture, tourisme, forêt et industrie du bois, mobilité douce, transition énergétique et « Entreprises partenaires » du Parc.

Le présent chapitre présente les activités économiques présentes sur le territoire du Parc en lien avec les thématiques ci-dessus afin de comprendre l'environnement dans lequel évolue le Parc et proposer un objectif stratégique pour la période 2023-2032 devant guider les actions du Parc dans le domaine de l'économie durable.

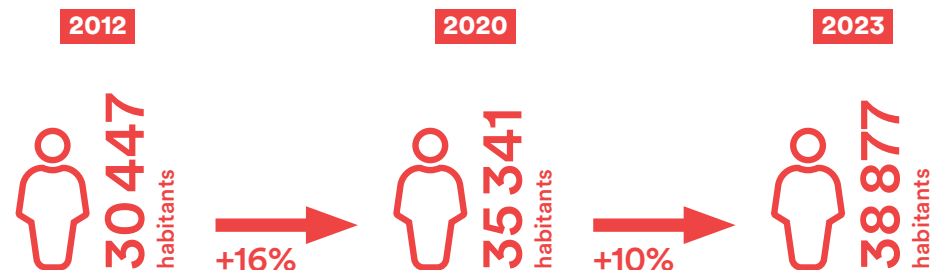


Nombre d'habitants et structure de la population

Entre 2012 et 2020, le nombre d'habitants du Parc Jura vaudois est passé de 30 447 personnes lors du dépôt de la Charte 2013-2022 à 35 341 personnes en 2020, soit une augmentation de 4 894 habitants (+16%).

En ajoutant la population des communes de Montherod, Pizy, La Rippe, Saint-Oyens, Moiry et Saubraz, qui intègrent le Parc en 2023, nous obtenons un total de 38 877 habitants (+27 % de population par rapport à 2009).

Selon le Rapport d'évaluation de la Charte 2013-2022, cette croissance démographique s'accompagne d'une gentrification de certaines communes (processus par lequel le profil économique et social des habitants se transforme au profit d'une couche sociale supérieure).



Il sera nécessaire de tenir compte de ces évolutions et de cette diversité dans les domaines de l'information et de la participation.

Tableau 17 – Évolution de la population des communes du Parc entre les 2 phases opérationnelles.

Commune / région	Population au		Évolution	
	31.12.2020	31.12.2009	en nb. hab.	en %
L'Abbaye	1473	1282	+191	+14.9 %
Le Chenit	4600	4250	+350	+8.2 %
Juriens	336	274	+62	+22.6 %
Le Lieu	888	833	+55	+6.6 %
La Praz	175	165	+10	+6.1 %
Premier	218	186	+32	+17.2 %
Romainmôtier-Envy	525	455	+70	+15.4 %
Vaulion	506	447	+59	+13.2 %
Région Nord vaudois	8721	7892	+829	+10.5 %
Aubonne*	2036	1798	+238	+13.2 %
Ballens	562	435	+127	+29.2 %
Berolle	313	285	+28	+9.8 %
Bière	1627	1433	+194	+13.5 %
Gimel	2307	1698	+609	+35.9 %
L'Isle	1065	968	+97	+10.0 %
Moiry**	311	267	+44	+16.5 %
Mollens	330	280	+50	+17.9 %
Mont-la-Ville	490	350	+140	+40.0 %
Montricher	964	808	+156	+19.3 %
Saint-Livres	683	572	+111	+19.4 %
Saint-Oyens**	461	308	+153	+49.7 %
Saubraz**	423	346	+77	+22.3 %
Région de Morges	11 572	9548	+2024	+21.2 %

Commune / région	Population au		Évolution	
	31.12.2020	31.12.2009	en nb. hab.	en %
Arzier-Le Muids	2912	2178	+734	+33.7 %
Bassins	1475	1115	+360	+32.3 %
Chésérèx	1248	1215	+33	+2.7 %
Genolier	1996	1778	+218	+12.3 %
Gingins	1257	1112	+145	+13.0 %
Givrins	1031	908	+123	+13.5 %
Longirod	494	427	+67	+15.7 %
Marchissy	481	399	+82	+20.6 %
La Rippe**	1131	1045	+86	+8.2 %
Saint-Cergue	2674	1944	+730	+37.6 %
Saint-George	1074	918	+156	+17.0 %
Trélex	1445	1344	+101	+7.5 %
Le Vaud	1366	1185	+181	+15.3 %
Région de Nyon	18 584	15 568	+3016	+19.4 %
Total des communes du Parc	38 877	33 008	+5869	+17.8 %
Canton de Vaud	815 300	697 802	+117 498	+16.8 %

* Uniquement la partie de la commune intégrée au Parc / à des fins de comparaison, Pizy et Montherod sont intégrés aux chiffres de 2009 et 2020.

** Communes intégrant le Parc en 2023 / à des fins de comparaison, la population de 2009 est présentée.



Les communes qui composent le territoire du Parc ont toutes connu une augmentation de leur population entre 2010 et 2020. Les communes territoriales des districts de Nyon et Morges affichent une croissance plus importante (respectivement +19 % et +20 %) que celles du district du Jura-Nord vaudois (Vallon du Nozon et Vallée de Joux ; +11%). Ceci confirme l'importante attractivité des communes situées sur l' Arc lémanique. Par ailleurs, il est intéressant de relever que ce ne sont pas les communes les plus proches des villes qui ont enregistré les augmentations les plus importantes. Par exemple, Arzier-Le Muids et Saint-Cergue ont connu une croissance de 34 % et 38 %, bien supérieure à d'autres communes situées proches de la Côte telles que Trélex, Gingins ou encore Genolier. Cette différence peut s'expliquer par des planifications communales différentes en matière d'aménagement du territoire.

Secteurs économiques et autres secteurs d'importance pour le Parc

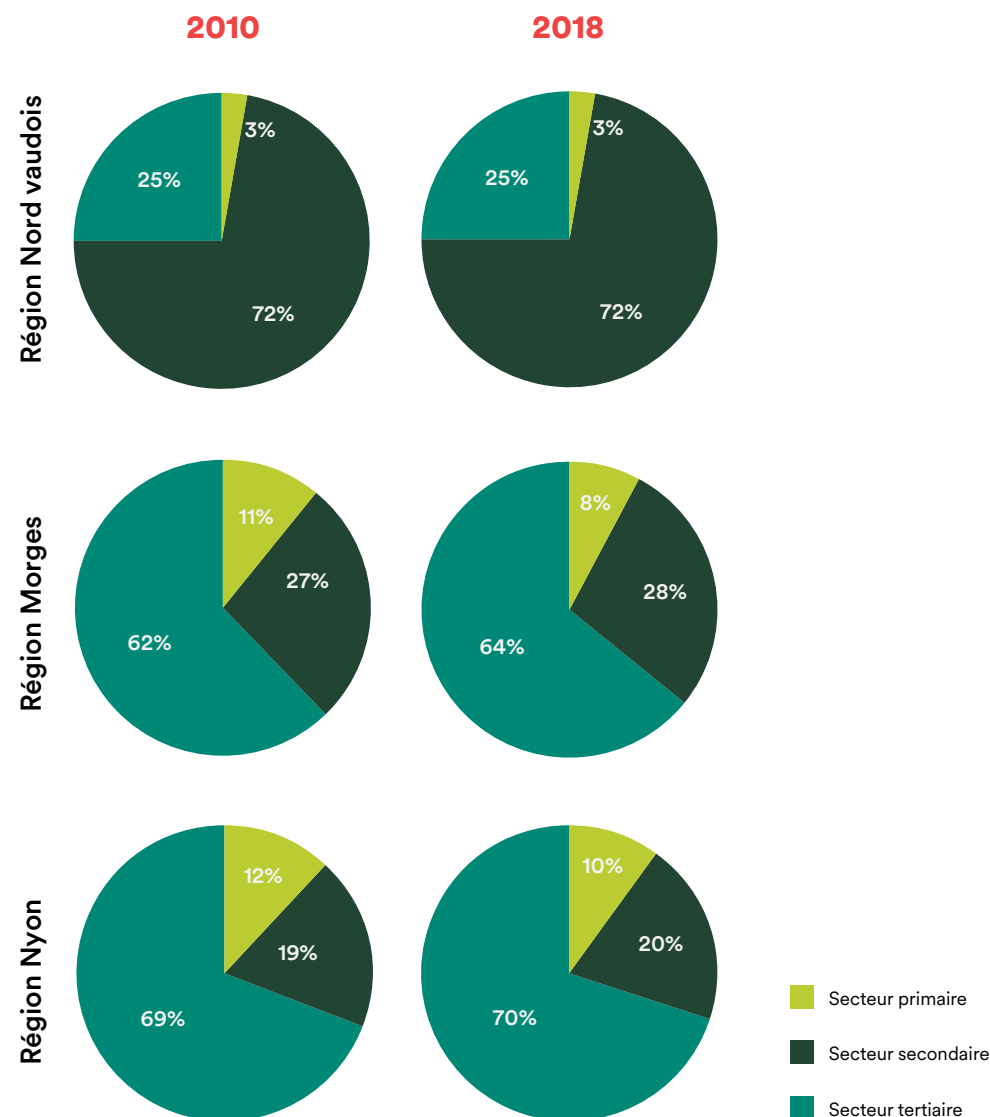
En Suisse, plus des trois quarts des entreprises sont actives dans le secteur tertiaire, c'est-à-dire le secteur des services (76,8%), viennent ensuite les secteurs secondaire (14,88%) et primaire (8,64%). Dans le Canton de Vaud³¹, le secteur tertiaire représente également le plus gros volume d'emplois (79%). Le secteur secondaire (industrie et construction) y contribue pour 19% et le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche) représente un peu plus de 2%.

Les secteurs économiques prioritaires pour les actions du Parc Jura vaudois en faveur du développement durable sont le secteur tertiaire, qui sera de plus en plus valorisé via la distinction « Entreprise partenaire » (restauration, hébergements et services touristiques) et le secteur primaire (agriculture, produits agroalimentaires et économie forestière). À noter aussi l'importance de l'industrie horlogère, historiquement implantée à la Vallée de Joux, avec la présence d'une vingtaine de manufactures dans la région, les plus célèbres étant :

- Audemars Piguet, Le Brassus
- Blancpain, Le Sentier
- Breguet, L'Abbaye
- Bulgari, Le Sentier
- Jaeger-LeCoultre, Le Sentier
- Patek Philippe, Le Brassus
- Vacheron Constantin, Le Brassus

31 Statistiques structurelles des entreprises STATENT, État des données (2018). <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/statistique/statistiques-par-domaine/06-industrie-et-services/entreprises-et-emplois/>

Graphique 3 – Répartition des emplois par région et secteur économique dans le Parc Jura vaudois.



Tourisme

Le territoire du Parc Jura vaudois est réparti sur 4 régions touristiques distinctes, gérées indépendamment. Il s'agit de Vallée de Joux Région, Nyon Région, Morges Région et Nord vaudois. Ces 4 institutions sont autant de précieux partenaires pour le Parc, pour leurs connaissances du terrain et leurs liens directs avec les visiteurs. Elles sont responsables de la promotion touristique de la région au niveau marketing.

Le Parc collabore également étroitement, depuis sa création, avec l'Office du tourisme du canton de vaud, devenu au 1er janvier 2021 l'Association Vaud Promotion. Son but est d'accroître la notoriété, la compétitivité et l'attractivité du canton au moyen de la marque Vaud +, dont elle promeut les valeurs.

La collaboration se fait au niveau des offres, de la promotion et de la communication. Le Parc continuera à prendre part aux groupes de travail transversaux formés par Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) en fonction des thématiques et des besoins, afin de développer des produits et offres concertés à l'échelle cantonale.

Par l'intermédiaire du Réseau des parcs suisses, le Parc Jura vaudois participe également à certains projets menés par Suisse Tourisme dans le cadre de la promotion et de la communication des parcs suisses et de leurs offres.

L'objectif du Parc Jura vaudois en matière de tourisme diffère légèrement de celui de ses régions touristiques. Par la création d'offres en accord avec les valeurs des parcs suisses, il contribue au positionnement de la région en faveur d'un tourisme et de loisirs durables.

Le Parc a, par exemple, participé et contribué au développement du « slow tourisme » dans la région de Morges. Mais le principal objectif est bien de veiller à ce que les visiteurs s'intègrent dans cet environnement de la manière la plus respectueuse possible, quel que soit le type d'activité pratiqué. Le Parc a donc un rôle d'information, de sensibilisation et d'éducation à jouer, tant auprès de ses visiteurs, qu'auprès des professionnels, afin de les orienter vers des pratiques de loisirs respectueuses de la nature.

Le principal atout touristique du Parc Jura vaudois est sans aucun doute son patrimoine naturel et paysager. Forêts, combes, vallons, crêtes, lacs et rivières, mais aussi les panoramas sur le Plateau, le lac Léman et les Alpes sont ses principaux attraits. Les visiteurs viennent chercher ici de grands espaces naturels pour se dépayser et se ressourcer. La préservation de ce patrimoine naturel et paysager est donc primordiale, non seulement pour ses qualités intrinsèques, mais également pour l'économie touristique régionale.

Ainsi, les principales offres touristiques proposées dans le Parc sont des activités en extérieur :

Randonnée pédestre

Activité la plus présente sur le territoire du Parc, la randonnée permet d'en explorer de larges portions, dans la limite des restrictions d'accès visant à protéger la faune et la flore. Un itinéraire national traverse le Parc d'ouest en est (le Chemin des Crêtes du Jura) ainsi que 7 itinéraires locaux, tous recensés par Suisse Mobile. Une extension du parcours de randonnée français « l'Échappée jurassienne » a été

inaugurée en 2021, au départ des Rousses, passant par le col de la Givrine et allant jusqu'à Nyon. De plus, d'innombrables sentiers pédestres balisés complètent l'offre pour les randonneurs. Le Parc Jura vaudois a également créé 2 sentiers thématiques, près du col du Marchairuz. Le premier, le Sentier de la Fourmi des bois (2020) permet aux familles de découvrir cet animal fascinant et emblématique du Parc. Le second, le Sentier du Sapin à Siméon (1996, rénové en 2020), retrace l'histoire sylvopastorale de la région.

Le Parc s'attache à encourager l'utilisation de la mobilité douce lors des randonnées. Tous les itinéraires qu'il propose sont reliés aux transports publics. Le Parc promeut les itinéraires de randonnées via sa communication, en collaboration avec les offices du tourisme partenaires. Il diffuse également des conseils ou bonnes pratiques à l'attention des utilisateurs de la nature : respect de la signalisation ; importance de rester sur les sentiers, limitation des dérangements hivernaux, ramassage des déchets, réglementation sur les chiens, bons comportements vis-à-vis du bétail dans les pâturages, etc.³²

Vélo

L'itinéraire national « La Route du Jura » passe par le Parc, ainsi que d'autres itinéraires régionaux et locaux, selon la classification de Suisse Mobile. L'offre « Bike Tour Jura vaudois », créée par le Parc et commercialisée par Eurotrek, vient ajouter encore un peu d'attrait en permettant de découvrir la région à la force des mollets.

VTT

La pratique du VTT est très développée dans la région. Il faut dire que le terrain est idéal pour cette activité. De nombreux itinéraires sont balisés par Suisse Mobile : un au niveau national (Jura Bike), et 4 au niveau régional. 2 nouveaux parcours sont actuellement en discussion et pourraient agrandir encore ce réseau. De plus, d'innombrables parcours locaux existent et sont parcourus par nombre d'amateurs. Relevons que la pratique croissante du VTT et de l'e-bike ne va pas sans générer quelques tensions avec les forestiers, agriculteurs, randonneurs et autres usagers des sentiers (**Mobilité douce, p. 71**). Le Parc souhaite s'engager dans ce domaine afin de légaliser certains tracés déjà très fréquentés, mais ni balisés ni officialisés, pour canaliser les vététistes sur des voies adéquates et afin de sensibiliser tous les usagers aux bons comportements en nature dans le but de réduire les conflits d'usage.

E-bike

L'e-bike est en pleine expansion ces dernières années, que ce soit sur les itinéraires VTT ou ceux de vélo classique. Pour répondre à cette demande croissante, le Réseau des parcs suisses a développé une offre spécifique, « La Route Verte », qui conduit les cyclistes de Schaffhouse à Genève, en 7 étapes, en passant par les 6 parcs naturels régionaux de l'Arc jurassien, dont le Parc Jura vaudois. Lancée en 2018, cette offre connaît un succès croissant. Elle est également commercialisée par Eurotrek (**Offres proposées par le Parc, p. 64**).

Activités nautiques

Les activités nautiques sont presque toutes concentrées sur le plan d'eau du lac de Joux. Il est possible d'y pratiquer le canoé, le pédalo, le paddle, le kitesurf, le windsurf, le wakeboard, la planche à voile, etc.

Ski alpin

Le Parc compte plusieurs remontées mécaniques dédiées au ski alpin à la Dôle, Saint-Cergue, Saint-George, Le Brassus, L'Orient, L'Abbaye et Vaulion. Les stations de la Vallée de Joux font partie de l'offre Magic Pass, ce qui leur assure un revenu de base même en cas de mauvaise saison. Avec l'amoinissement de la couche neigeuse en hiver, l'avenir de ces stations de basse altitude est très incertain.

Ski nordique

Véritable paradis du ski de fond, le Jura compte un immense réseau de pistes pour tous niveaux. Le Parc compte des pistes au col de la Givrine, à Saint-George, au col du Marchairuz, à la Vallée de Joux et au col du Mollendruz. Cette activité est parfaitement adaptée aux conditions et au relief jurassien : il suffit de peu de neige pour pouvoir la pratiquer.

Le Parc promeut le ski nordique via une offre : la Traversée du Parc Jura vaudois à ski de fond (2019), qui reprend 2 itinéraires balisés Suisse Mobile entre les cols du Mollendruz, du Marchairuz et de la Givrine.

32 Campagne nationale hivernale « Respecter, c'est protéger », ASSOCIATION « NATURE & LOISIRS », (2014) ; « Petit guide du savoir-vivre en forêt, COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL POUR LA FORÊT, (2018) ; « Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ? », CANTON DE VAUD, (2021), « Like to hike, SUISSE RANDO, (2021).

Randonnées hivernales et raquettes à neige

La pratique de la randonnée hivernale et de la raquette à neige s'est considérablement renforcée ces dernières années. Le balisage de certains chemins a permis la canalisation des adeptes au cœur de zones naturelles sensibles. Cette démarche participe au développement de loisirs et d'un tourisme respectueux de la nature. Le Parc relaie des itinéraires balisés Suisse Mobile pour pratiquer la raquette à neige proposée aux cols de la Givrine et du Mollendruz. Il valorise également des chemins de randonnées hivernales entretenus et balisés (Suisse Rando).

Le Parc accompagne systématiquement la promotion de ses offres hivernales par des recommandations de bonnes pratiques: rester sur les itinéraires balisés, respecter les sites de protection de la faune, tenir les chiens en laisse, éviter les lisières et les surfaces non enneigées³³.

Patin à glace

Lorsque le lac de Joux gèle, en hiver, il se transforme en une gigantesque patinoire naturelle. De nombreuses personnes en profitent alors pour s'adonner à la pratique du patin à glace, de la marche ou encore du char à voile. Avec les changements climatiques que connaît la région, ce gel du lac est de moins en moins fréquent et n'a plus lieu chaque hiver.

Chalets et buvettes d'alpage

Toutes ces diverses activités sont généralement l'occasion de découvrir les chalets et buvettes d'alpage des pâturages du Jura vaudois, qui participent à l'attrait touristique de la région.

Le Parc en compte 20 pour la fabrication et vente de fromage, et 23 avec une offre de restauration. Il s'agit de lieux emblématiques tant pour les habitants du Parc que pour ses visiteurs, qui y savourent la cuisine locale en toute quiétude. Mais ces alpages ne sont pas seulement des lieux de délasserment. Ils ont une fonction économique réelle, garantissant la subsistance de dizaines d'amodiataires.

Patrimoine bâti

Un autre aspect important du tourisme dans la région du Parc est son patrimoine bâti. Il existe plusieurs sites d'intérêt notable, comme la tour de L'Abbaye, l'abbaye de Bonmont, l'église Notre-Dame de Bassins, le château de L'Isle, ou encore les sites clunisiens de Mollens et Romainmôtier. **(Patrimoine historique, p.20)**, Le Parc participe à la valorisation de ce patrimoine culturel et historique via sa communication, son programme d'activités grand public et ses collaborations lors de manifestations culturelles.

Musées et découvertes du patrimoine

Il existe d'autres points d'intérêt sur le territoire du Parc, en lien avec les savoir-faire locaux et à la sauvegarde du patrimoine. Le Parc participe, depuis sa création, à la valorisation de différents musées ou sites culturels qui correspondent à ses valeurs.

Il est possible de citer, par exemple, le musée du Vacherin Mont-d'Or aux Charbonnières, La Fromagerie Gourmande de Montricher, L'Arboretum national du Vallon de l'Aubonne, l'Espace Horloger Vallée de Joux, au Sentier, le parc animalier La Garenne à Le Vaud, le Musée romand de la machine agricole à Gingins, la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature, à Montricher.

Espace découvertes

Le premier Espace découvertes du Parc Jura vaudois a été inauguré en automne 2020, dans le bâtiment du restaurant de l'Hôtel du Marchairuz, au col du Marchairuz. Cet espace, comprenant une exposition permanente et des informations facilitant l'orientation des visiteurs sur le territoire du Parc, est le premier lieu d'accueil du public mis en place sur le territoire. Son installation en appelle d'autres, qui sont prévues dans le futur et feront office de « portes d'entrée » du Parc. Ces espaces sont importants à plusieurs niveaux. Du point de vue du Parc, ils permettent de transmettre des informations concernant les valeurs, missions et projets mais aussi de proposer une expérience plus concrète du Parc aux visiteurs.

L'existence d'un tel espace facilite l'identification des habitants au territoire du Parc et devrait inciter les visiteurs à adopter des bonnes pratiques lors de la pratique des activités en nature.

Capacité hôtelière et parahôtellerie

Selon l'inventaire des services réalisé par le Parc (2019), il y a au total 57 hébergements sur le territoire du Parc.

Le Parc compte 25 hôtels pour 246 chambres³⁴. Ils sont répartis sur 17 communes. Les 3 communes de la Vallée de Joux et celle de Saint-Cergue en possèdent 11 à elles seules, ce qui illustre bien la répartition des pôles touristiques dans le Parc. En ce qui concerne la parahôtellerie, 33 établissements sont recensés dans le territoire du Parc, répartis entre campings, bed and breakfast et chambres d'hôtes. On relève également l'existence de 13 hébergements pour groupes (683 lits au total), ainsi que de 30 appartements de vacances.

³³ Campagne nationale hivernale « Respecter, c'est protéger », ASSOCIATION « NATURE & LOISIRS », (2014).

³⁴ Observatoire transfrontalier de l'Arc jurassien, OSTAG, (2019).

Offres proposées par le Parc

Les offres suivantes ont été créées et développées par le Parc :

La Route Verte

Développée en partenariat avec les 6 autres parcs de l'Arc jurassien et le Réseau des parcs suisses, La Route Verte invite à traverser le massif jurassien de Schaffhouse à Genève en e-bike, lors d'un périple d'une semaine. Chaque étape est l'occasion de découvrir un « paysage vivant », propre à la région traversée (**Collaboration et synergies avec Vaud+, p. 90**). Les étapes 6 et 7 traversent le Parc Jura vaudois.

L'offre est commercialisée par l'entreprise Eurotrek et permet de réserver le logement le long du parcours, ainsi que le transport des bagages.

Bike Tour Jura vaudois

Cet itinéraire combine les itinéraires 7 et 50 de Suisse Mobile à vélo et fait découvrir le Parc en une boucle de 2 ou 3 étapes. Il est également possible de réserver le package via Eurotrek pour l'hébergement et le transport des bagages.

Geo e-bike Tour

Développé avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (F), le Géo e-bike Tour est une application offrant des itinéraires de cyclotourisme en Suisse et en France. Un itinéraire est proposé à la Vallée de Joux par le Parc Jura vaudois.

Sentier de la Fourmi des bois

Ce sentier thématique s'adresse aux familles et propose 10 postes interactifs et ludiques pour découvrir ce fascinant petit animal, emblématique du Parc Jura vaudois. Il est proposé au départ de l'Espace découvertes du Parc au col du Marchairuz.

Sentier du Sapin à Siméon

Une dizaine de stèles retracent l'histoire sylvopastorale de la région à travers l'histoire du messager Siméon Meylan. Ce sentier thématique est proposé depuis l'Espace découvertes du Parc au col du Marchairuz. À l'avenir, le Parc va continuer à développer des offres en accord avec ses missions. Ces offres sont utiles également pour les 4 régions touristiques, afin de se positionner pour un tourisme plus durable et respectueux de l'environnement. Il est possible de citer, par exemple, Morges Région Tourisme, qui mise sur le slow tourisme pour son positionnement.



Manifestations

En plus de ces offres, le Parc va s'engager pour rendre les manifestations organisées sur son territoire plus durables. Ainsi, il va s'attacher à élaborer un concept pour l'organisation de ses propres manifestations et conseiller d'autres manifestations sur son territoire à propos des bonnes pratiques à respecter afin de réduire les impacts négatifs de ce type d'événements.

PARC JURA VAUDOIS

2021-22

**Carte de découvertes
Entdeckerkarte
Map of discoveries**

Nos offices de tourisme partenaires
Unsere Partner-Tourismbüros
Our Partner Tourist Offices

Région du Nyon
www.office-tourisme.ch

Office de tourisme de Saint-Cergues
Place de l'Église 3
1264 Saint-Cergues
+41 21 860 12 14
info@stcergues.ch

Office de tourisme de Bôle
Grand-Évêque
1903 Bôle
+41 21 832 12 21
tourisme@bole.ch

Nyon Région Tourisme
Avenue V. Collin 6
1260 Nyon
+41 21 355 65 00
r@nyon.ch

Région Jura-Nord vaudois
www.valleedujura.ch

Agence de Romanelodde
Rue du Burg 9
1223 Romanelodde
+41 21 453 30 26
romanelodde@valleedujura.ch

Agence de Vallorbe
Grand-Corridor 8
1317 Vallorbe
+41 21 843 26 83
v@valleedujura.ch

**Parc naturel régional
Jura vaudois**
Route de Marchisay 2
1888 Saint-George
+41 21 356 01 70
info@parcnaturel.ch
www.parcnaturel.ch

Région de Morges
www.office-tourisme.ch

Maison du Tourisme de Bâle
Case du Bâle
1165 Bâle
+41 21 801 32 33
info@morges-tourisme.ch

Office de tourisme de Saint-Prex
Place de l'Église
1162 Saint-Prex
+41 21 806 10 24
office.tourisme@stprex.ch

Morges Région Tourisme
Rue de Châtinais 2
1110 Morges
+41 21 803 32 83
info@morges-tourisme.ch

Point d'Info
Place de l'Église Gare
1020 Aubonne
+41 79 411 37 03
info@aubonne-tourisme.ch
www.aubonne-tourisme.ch

Région de la Vallée de Joux
www.valleedujoux.ch

Vallée de Joux Tourisme
Rue de Courtes Sports 1
1347 La Serraz
+41 21 845 17 77
info@valleedujoux.ch



Carte 10 – Offres du Parc

Visiteurs

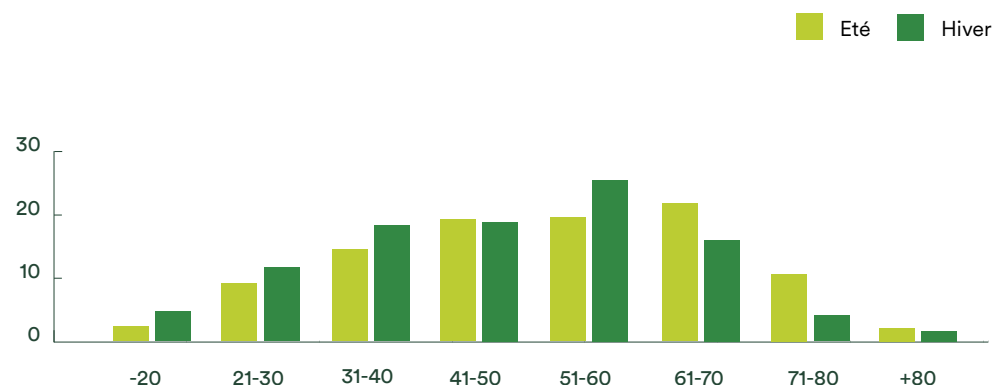
Selon une étude menée en 2018 dans plusieurs parcs naturels régionaux par l'ETH de Zurich et le Réseau des parcs suisses³⁵, plus de 80 % des visiteurs du Parc provenaient de Suisse. Environ 12 % provenaient de France et le reste d'autres pays, européens pour la plupart. La grande majorité des visiteurs sont Romands, habitant la région lémanique, entre Genève à Lausanne.

Il est possible de souligner qu'une part non négligeable des personnes exerçant une activité de loisir dans le Parc y résident également. Étant donné que certains d'entre eux ne sont pas pleinement conscients d'habiter dans le périmètre du Parc, un des enjeux futurs sera assurément de renforcer l'identification et l'attachement au Parc de ses résidents.

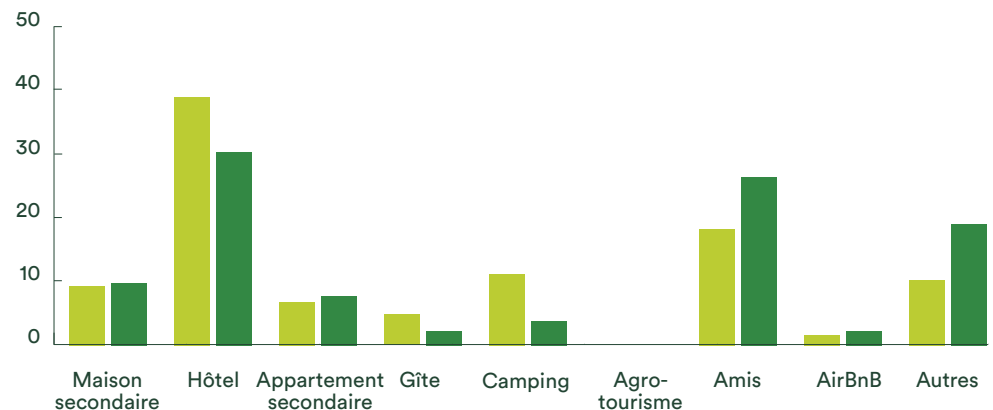
L'âge moyen des visiteurs du Parc est, selon la même étude, d'environ 50 ans. La majeure partie a entre 30 et 70 ans. Le segment des jeunes (moins de 30 ans) est donc peu représenté, avec environ 12 % du total. Les familles sont bien représentées et sont un public important pour le Parc, tant au niveau des revenus touristiques générés que pour la possibilité de les sensibiliser aux bonnes pratiques en nature. Les enfants sont en effet très réceptifs aux différents messages et plus ils en apprennent sur l'environnement qui les entoure, plus ils en prendront soin.

35 Knaus F. Caractéristiques des visiteurs dans 4 parcs naturels suisses et leur valeur ajoutée touristique. Études des parcs Jura vaudois, Ela, Gantrisch et Binntal. Rapport de projet du Réseau des parcs suisses, Bern et de l'ETH Zürich, Zürich. (2018).

Graphique 4 – Répartition des visiteurs en % par âge.



Graphique 5 – Types d'hébergements en % utilisés.



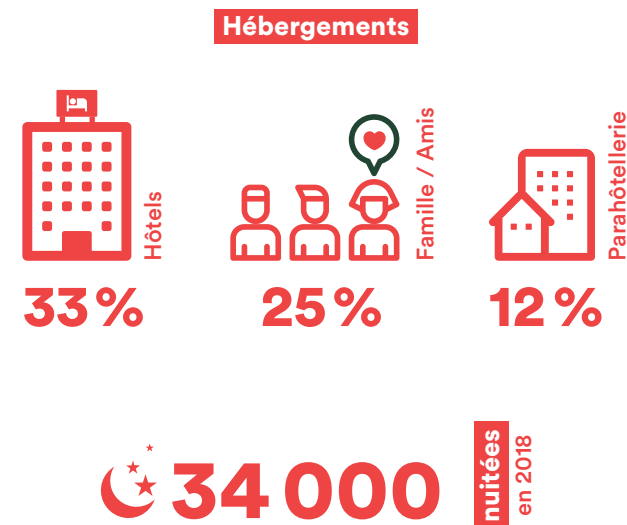
Il est intéressant de noter que la part des nuitées en hôtel est d'environ 33 %. L'hébergement chez des tierces personnes (amis, famille, etc.) représente environ 25 % du total et les appartements et logements de vacances individuels comptent pour environ 10 %. Le reste est partagé entre résidences secondaires, parahôtellerie, ou autres. Le total des nuitées est d'environ 34 000 pour l'année 2018.

Ces chiffres datant d'avant la pandémie de Covid-19, un léger changement, notamment l'augmentation des nuitées en camping, a certainement eu lieu en été 2020. Les campings, au nombre de 7 sur le territoire du Parc ont, en effet, été très demandés durant cette période. Est-ce qu'un changement durable se profile dans les habitudes des visiteurs ? Il est trop tôt pour le dire.

D'autre part, le secteur du camping « sauvage » en van ou camping-car a connu un fort développement lors de la pandémie. Cette expansion est prise au sérieux par le Parc et constitue un défi auquel il se doit d'apporter des solutions à l'avenir. C'est une volonté tant à l'interne qu'exprimée par les partenaires du Parc lors de l'évaluation de la première phase opérationnelle.

Un autre public cible est celui des personnes à mobilité réduite. La volonté du Parc d'ouvrir le tourisme à tous s'est récemment traduite par la mise à disposition, à l'Arboretum national du Vallon de l'Aubonne, d'un fauteuil tout-terrain, qui permet aux utilisateurs de se déplacer même sur des sentiers ou des routes en gravier avec un certain dénivelé. Ce projet, initié par le Réseau des parcs suisses, en appelle d'autres au niveau de la région. Morges Région Tourisme est d'ailleurs déjà actif pour développer ce segment de clientèle.

À l'issue de la phase d'évaluation de la charte 2013-2022, il est ressorti que le Parc devait se fixer un objectif de croissance touristique moindre que lors des 10 premières années. La tendance est plutôt à une stabilisation du nombre de visiteurs, et à une amélioration qualitative, dans le comportement et la sensibilisation de ces derniers.



Le secteur du camping « sauvage » en van ou camping-car a connu un fort développement lors de la pandémie.

Mobilité, dessertes et transports

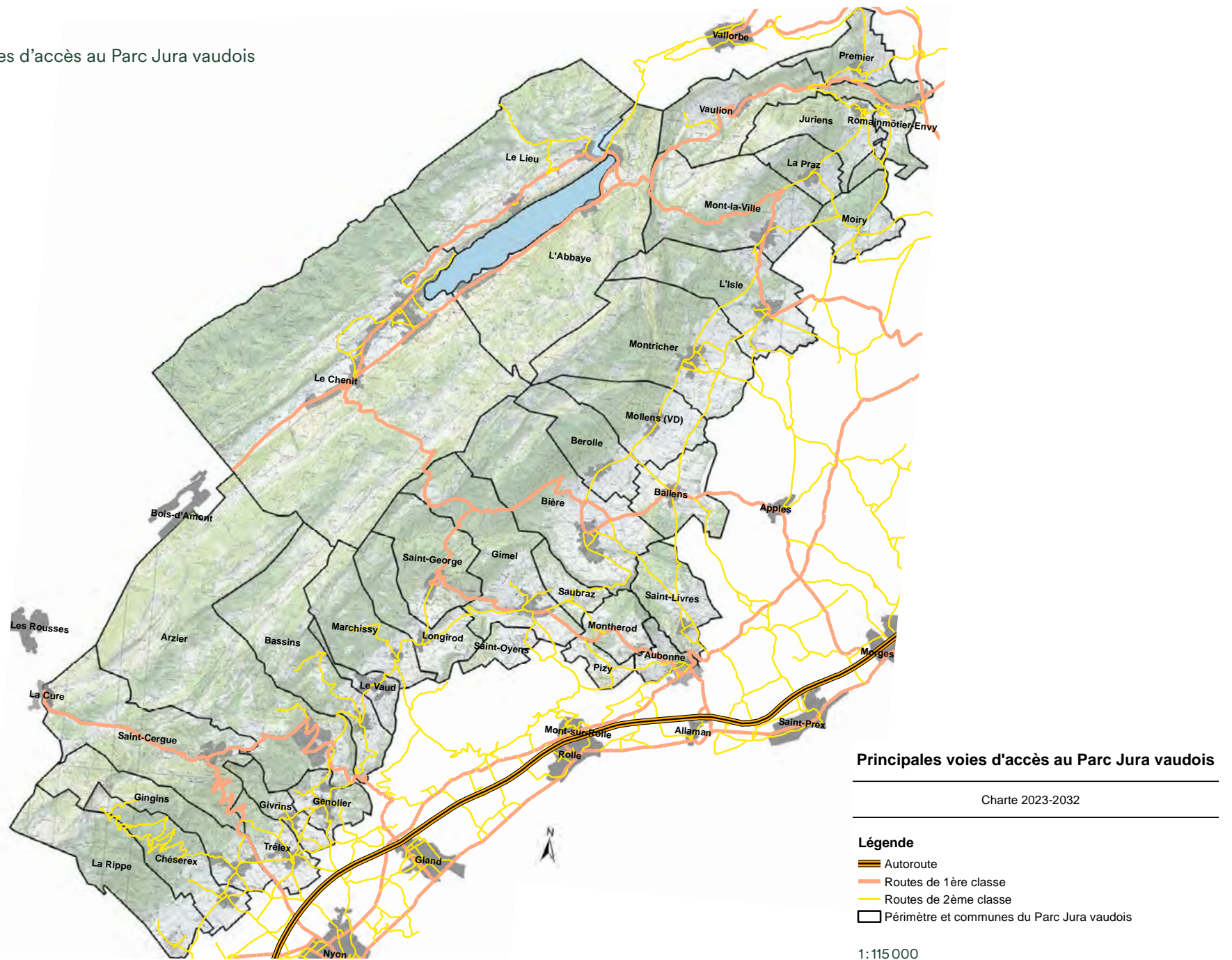
Axes routiers

Les principaux accès routiers du Parc Jura vaudois sont les routes nationales et cantonales menant aux cols de la Givrine, du Marchairuz et du Mollendruz depuis la région lémanique, ainsi que l'autoroute A9 pour la partie nord via Orbe et Romainmôtier ou via Vallorbe et le col du Mont d'Orzeires. Côté français, il est possible d'accéder aisément au col de la Givrine ou à la Vallée de Joux depuis Les Rousses.

Entre ces principaux axes, il existe de nombreuses routes secondaires ou forestières. Ces dernières font généralement l'objet d'une interdiction cantonale de circulation, sauf autorisation, afin de limiter les nuisances.



Carte 11 – Principales voies d'accès au Parc Jura vaudois



Mobilité douce

Comme le territoire du Parc ne compte pas de grand centre urbain, le déplacement par la mobilité douce y est relativement aisé. Les routes sont, la plupart du temps, agréables à parcourir à vélo en raison d'une densité de trafic généralement faible. Certains itinéraires sont même balisés par Suisse Mobile ([Tourisme, p. 61](#)). Des pistes cyclables ont également été aménagées, notamment le long du lac de Joux entre L'Abbaye et L'Orient, ou à la montée entre Aubonne et Montherod.

Le Parc doit continuer à promouvoir la mobilité douce auprès des habitants et des visiteurs.

Conflits de mobilité à l'intérieur du parc

Les conflits de mobilité sont peu nombreux dans le territoire du Parc. Il en existe toutefois quelques-uns, qui méritent d'être pris en compte.

Lors des jours ouvrables, nombre de travailleurs frontaliers se rendent à la Vallée de Joux pour y travailler. Cela engendre beaucoup de trafic dans la vallée et jusqu'à la douane de Vallorbe, ou en direction des Rousses. Selon l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), leur nombre était d'un peu moins de 3800 en 2020. Certaines entreprises ont pris le problème au sérieux et proposent des avantages aux collaborateurs favorisant le covoiturage, mais cela ne représente encore qu'une minorité.

Un autre conflit existe au niveau des 3 cols (Givrine, Marchairuz et Mollendruz). Surtout en hiver, quand il y a de la neige et que le temps est clément, ces lieux sont régulièrement pris d'assaut par les automobilistes en quête d'activités hivernales. Durant l'hiver 2020-2021, particulier en raison de la pandémie de Covid-19, cette surcharge a entraîné la fermeture ponctuelle des routes menant à ces cols, tant le flux était important. Un nouveau parking à la Givrine va voir le jour à l'été 2021, ce qui devrait permettre de résoudre partiellement ce problème. L'incitation à utiliser les transports publics devrait toutefois être encore renforcée.

Sur les chemins pédestres, la cohabitation avec des VTT de plus en plus présents peut également poser des problèmes. En raison de la démocratisation de cette pratique et du fait que de plus en plus de chemins pédestres sont ouverts aux deux-roues, le risque d'accident s'est accru. La sensibilisation de toutes les parties intéressées doit être améliorée.

En ce qui concerne les transports publics, bien que la capacité soit actuellement suffisante, il peut y avoir des difficultés pour embarquer les vélos à bord d'un train ou d'un bus. En effet, de plus en plus de gens utilisent ces moyens de transports pour s'éviter une montée à la force des mollets et privilégier la descente. Les transporteurs sont conscients de cette problématique et s'attèlent déjà à la résoudre, en proposant des espaces pour les vélos dans le train et des portes-vélos sur certains bus.

Énergie

Les énergies sont un thème d'une importance grandissante en Suisse et dans le canton de Vaud. Après l'aboutissement du référendum contre la Loi fédérale sur l'énergie (LEne), le peuple suisse a accepté, le 21 mai 2017 la nouvelle loi sur l'énergie. Cette dernière est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. La Stratégie énergétique 2050³⁶ qui en découle comporte 3 orientations : l'accroissement de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la sortie du nucléaire.

Le Canton a ensuite élaboré une politique énergétique cantonale visant à mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050, acceptée en 2017 par 73,5 % des Vaudois, via la Conception cantonale de l'énergie (CoCEN) (2019). Cette dernière tient compte de l'urgence climatique.³⁷

Entre le développement de nouvelles technologies et la nécessité pressante de la transition énergétique, les enjeux sont majeurs. Le Parc a un rôle à jouer, principalement dans l'information et l'incitation concernant l'exploitation des ressources disponibles sur son territoire, telles que le bois-énergie, l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et la géothermie de moyenne profondeur.

Les actions du Parc dans le domaine de l'énergie ont, jusqu'à présent, été les suivantes :

- Création d'une brochure d'information pour les propriétaires d'alpages (2014), afin de leur montrer les possibilités en matière d'économies énergétiques et d'approvisionnement renouvelable et/ou autonome.
- Participation à des actions telles que « La Nuit est Belle ! »³⁸ ou « Projet Perséides »³⁹, afin de sensibiliser communes et habitants à la problématique de la pollution lumineuse.
- La brochure d'information pour les propriétaires d'alpages est en cours de réédition et sera entièrement remise à jour, grâce au précieux soutien de la Société Électrique des Forces de l'Aubonne (SEFA). Les actions de sensibilisation se poursuivront également à l'avenir.

Projets éoliens

Il est aujourd'hui impossible d'évoquer le thème de l'énergie dans le Jura sans parler des nombreux projets éoliens prévus sur le territoire et faisant l'objet de recours juridiques. Cette thématique cristallise les tensions dans la région et de nombreuses voix s'élèvent du côté des partisans comme du côté des opposants. À ce jour, il n'y a pas de parc éolien sur le territoire du Parc. Toutefois, 4 projets sont en cours (état au 1^{er} juin 2021) :

- Parc « Eoljoux »⁴⁰ : Les 3 communes de la Vallée de Joux planifient la mise en place de 7 éoliennes sur des alpages de Grand-Plat de Bise et Grand-Plat de Vent (commune du Chenit), pour une production annuelle de 55 GWh/a.
- Parc éolien de Bière⁴¹ : La SEFA (Société électrique des forces de l'Aubonne) étudie depuis 2011 la création d'un parc éolien sur la commune de Bière. Le projet, qui comptait initialement 7 éoliennes, est aujourd'hui en cours de redimensionnement et vise une production supérieure à 20 GWh/a.
- Parc éolien du Mollendruz⁴² : Plusieurs communes de la région du Jura-Nord vaudois ainsi que la Ville d'Yverdon-les-Bains prévoient l'installation de 12 éoliennes sur le haut-plateau à l'est du col du Mollendruz, pour une production annuelle de 70 GWh/a.
- Parc « Sur Grati »⁴³ : Les communes de Vaulion, Premier et Vallorbe prévoient l'installation de 6 éoliennes, pour une production annuelle de 49 GWh/a.

Si le Parc Jura vaudois n'a pas de position politique à prendre dans ces débats, il est en revanche de son devoir de favoriser la circulation de l'information et de sa mise à disposition auprès des habitants. La principale mission du Parc sera ainsi peut-être de diminuer l'aspect émotionnel des débats et de les ramener sur des faits.

38 La Nuit est Belle! Groupement local de coopération transfrontalière du Grand Genève. <https://www.lanuitestbelle.org/>

39 Projet Perséides. Association Projet Perséides. <https://projet-perseides.org/>

40 Parc éolien de la Vallée de Joux. (2021). Eoljoux. <http://eoljoux.ch/>

41 Projet du parc éolien de Bière. (2021). SEFA. <https://www.sefa.ch/clients-privés/energies/eolien>

42 Parc Éolien du Mollendruz. (2021). Energie Naturelle Mollendruz SA. <https://energienaturelle.ch/>

43 Projet de parc éolien Premier - Vallorbe - Vaulion (Jura Vaudois). (2021). Grati. <https://www.grati.ch/>

36 <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/energie/strategie-energetique-2050.html>

37 https://www.vd.ch/no_cache/themes/environnement/energie/conception-cantonale-de-lenergie/#c1124732

Agriculture et utilisation agricole du territoire du Parc

Le territoire du Parc Jura vaudois présente une très grande diversité d'espaces naturels façonnés par l'homme et ses activités. De la zone montagneuse en passant par les espaces forestiers, jusqu'au Pied du Jura, les paysages témoignent des différentes formes d'agriculture pratiquées depuis des siècles.

Dans la zone de montagne, les exploitations herbagères occupent une place prépondérante et sont prioritairement spécialisées dans la production laitière et l'élevage bovin. La longue tradition du pastoralisme prend, dans ces régions du Parc, un aspect typique avec la présence des pâturages boisés qui illustrent les façons de vivre et d'exploiter de plusieurs générations d'agriculteurs et d'éleveurs.

La zone d'estivage est constituée de 268 alpages dont 20 fabriquent des produits laitiers, notamment : crème, yogourt et fromages. Le Gruyère d'alpage AOP en est le produit phare. Les pâturages boisés constituent ainsi une composante importante du patrimoine naturel, culturel et économique du territoire du Parc.

Dans les zones du Pied du Jura, les exploitations herbagères et les exploitations mixtes proposent une production essentiellement fourragère et céréalière, avec, à signaler, une légère croissance des cultures maraîchères. Les autres types de cultures restant, pour la plupart, anecdotiques.

Les 331 exploitations agricoles que compte le territoire du Parc offrent 1041 emplois et occupent une surface de plus de 11000 hectares. Le secteur primaire occupe ainsi le 21% du territoire du Parc. Selon les régions, la typologie des exploitations varie aussi ([tableau 19, p. 74](#)).

Ce secteur n'a pas échappé, sur le territoire du Parc, à une évolution des structures même si elle reste moins marquée par rapport au reste du canton ou à la Suisse.

Tableau 18 – Surface agricole utile et emplois moyens par exploitation agricole 2019.

Territoire	Surface agricole utile en hectares	Emplois
Canton	30	3.5
Parc Jura vaudois (Charte 2013-2023)	34	3.1
Jura-Nord vaudois	38	2.8
Morges	35	3.4
Nyon	28	3.0

Agriculture



11 000
hectares



1 041
emplois

331
exploitations

Tableau 19 – Surface agricole utile, exploitations agricoles et emploi, par commune territoriale, 2009 et 2019.

2009			
District Commune	Surface agricole utile en hectares	Exploitations agricoles	Emplois
Canton	109 876	4259	13 704
Parc Jura vaudois Charte 13-23	11 222	369	1105
Parc Jura vaudois Charte 23-32	12 200	404	1138
Jura-Nord vaudois	2887	82	222
L'Abbaye	297	9	32
Le Chenit	985	26	70
Juriens	317	8	19
Le Lieu	422	14	35
La Praz	207	6	12
Premier	243	5	16
Romainmôtier-Envy	129	4	11
Vaulion	288	10	27
Morges sans communes candidates	5517	182	581
Morges avec communes candidates	6075	204	581
Aubonne ¹	733	38	149
Ballens	492	15	55
Berolle	330	9	26
Bière	795	20	58
Gimel	552	17	51
L'Isle	675	20	44
Moiry	242	7	19
Mollens	474	17	41
Mont-la-Ville	332	10	21
Montricher	662	19	45
Saint-Livres	471	17	45
Saint-Oyens	209	10	19
Saubraz	108	5	8

2019			
District Commune	Surface agricole utile en hectares	Exploitations agricoles	Emplois
Canton	108 537	3617	12 753
Parc Jura vaudois Charte 13-23	11 207	331	1041
Parc Jura vaudois Charte 23-32	12 215	357	1115
Jura-Nord vaudois	2915	77	213
L'Abbaye	271	8	26
Le Chenit	986	20	53
Juriens	335	8	21
Le Lieu	439	11	30
La Praz	206	6	14
Premier	245	6	18
Romainmôtier-Envy	143	6	16
Vaulion	290	12	35
Morges sans communes candidates	5554	158	537
Morges avec communes candidates	6107	174	581
Aubonne	682	32	142
Ballens	461	10	81
Berolle	378	12	27
Bière	905	20	66
Gimel	612	15	51
L'Isle	629	16	37
Moiry	253	7	22
Mollens	440	19	38
Mont-la-Ville	325	8	21
Montricher	705	13	38
Saint-Livres	417	13	36
Saint-Oyens	221	6	14
Saubraz	79	3	8

1 Aubonne sans Pizy et Montherod.

2009			
District Commune	Surface agricole utile en hectares	Exploitations agricoles	Emplois
Nyon sans communes candidates	2818	105	302
Nyon avec communes candidates	3238	118	335
Arzier-Le Muids	212	7	18
Bassins	362	13	44
Chésèrex	270	9	23
Genolier	194	5	17
Gingins	262	10	30
Givrins	199	9	30
Longirod	371	14	39
Marchissy	304	11	31
La Rippe	420	13	33
Saint-Cergue	1	1	1
Saint-George	179	6	17
Trélex	271	11	25
Le Vaud	191	9	27

2019			
District Commune	Surface agricole utile en hectares	Exploitations agricoles	Emplois
Nyon sans communes candidates	2738	96	291
Nyon avec communes candidates	3193	106	321
Arzier-Le Muids	244	7	15
Bassins	358	11	46
Chésèrex	229	7	20
Genolier	173	5	16
Gingins	244	11	28
Givrins	202	9	37
Longirod	370	14	37
Marchissy	295	8	23
La Rippe	455	10	30
Saint-Cergue	0	0	0
Saint-George	154	5	14
Trélex	262	10	35
Le Vaud	207	9	20



Évolution entre 2009 et 2019 en valeurs absolues et en %

Valeurs absolues			
District Commune	Surface agricole utile en hectares	Exploitations agricoles	Emplois
Canton	-1339	-642	-951
Parc Jura vaudois Charte 13-23	-15	-38	-64
Parc Jura vaudois Charte 23-32	15	-47	-23
Jura-Nord vaudois	28	-5	-9
L'Abbaye	-26	-1	-6
Le Chenit	1	-6	-17
Juriens	18	0	2
Le Lieu	17	-3	-5
La Praz	-1	0	2
Premier	2	1	2
Romainmôtier-Envy	14	2	5
Vaulion	2	2	8
Morges sans communes candidates	37	-24	-44
Morges avec communes candidates	32	-30	0
Aubonne	-51	-6	-7
Ballens	-31	-5	26
Berolle	48	3	1
Bière	110	0	8
Gimel	60	-2	0
L'Isle	-46	-4	-7
Moiry	11	0	3
Mollens	-34	2	-3
Mont-la-Ville	-7	-2	0
Montricher	43	-6	-7
Saint-Livres	-54	-4	-9
Saint-Oyens	12	-4	-5
Saubraz	-29	-2	0

En %		
Surface agricole utile en hectares	Exploitations agricoles	Emplois
-1,22	-15,07	-6,94
-0,13	-10,30	-5,79
0,12	-11,63	-2,02
0,96	-6,10	-4,05
-8,81	-11,11	-18,75
0,09	-23,08	-24,29
5,79	0,00	10,53
4,12	-21,43	-14,29
-0,29	0,00	16,67
0,70	20,00	12,50
10,67	50,00	45,45
0,84	20,00	29,63
0,68	-13,19	-7,57
0,52	-14,71	0,00
-6,96	-15,79	-4,70
-6,38	-33,33	47,27
14,50	33,33	3,85
13,79	0,00	13,79
10,80	-11,76	0,00
-6,77	-20,00	-15,91
4,36	0,00	15,79
-7,14	11,76	-7,32
-2,11	-20,00	0,00
6,57	-31,58	-15,56
-11,53	-23,53	-20,00
5,96	-40,00	-26,32
-26,80	-40,00	0,00

Valeurs absolues			
District Commune	Surface agricole utile en hectares	Exploitations agricoles	Emplois
Nyon avec communes candidates	-45	-12	-14
Arzier-Le Muids	32	0	-3
Bassins	-4	-2	2
Chésérèx	-41	-2	-3
Genolier	-21	0	-1
Gingins	-18	1	-2
Givrins	3	0	7
Longirod	-1	0	-2
Marchissy	-9	-3	-8
La Rippe	35	-3	-3
Saint-Cergue	-1	-1	-1
Saint-George	-25	-1	-3
Trélex	-9	-1	10
Le Vaud	16	0	-7

En %		
Surface agricole utile en hectares	Exploitations agricoles	Emplois
-1,37	-10,17	-4,18
15,31	0,00	-16,67
-1,19	-15,38	4,55
-15,19	-22,22	-13,04
-11,03	0,00	-5,88
-6,93	10,00	-6,67
1,36	0,00	23,33
-0,16	0,00	-5,13
-3,05	-27,27	-25,81
8,43	-23,08	-9,09
-100,00	-100,00	-100,00
-14,15	-16,67	-17,65
-3,45	-9,09	40,00
8,14	0,00	-25,93



Différents facteurs peuvent expliquer cette évolution sur le territoire du Parc.

Les différentes étapes de l'évolution de la politique agricole (PA 2014-2017 et PA 2018-2021) n'ont apporté que des changements mineurs au modèle de production de l'agriculture sur le territoire du Parc. Majoritairement situées en région de montagne, les exploitations agricoles sises sur le territoire du Parc ont pu profiter de la modification du système d'octroi des paiements directs. En effet, le transfert des paiements directs liés aux animaux vers une promotion liée à la surface a eu comme conséquence un accroissement de la taille des exploitations agricoles, qui exploitent de nouvelles terres au gré des départs à la retraite, des abandons d'exploitation ou des regroupements d'entreprises. Sur la période prise en considération (2009-2019), la surface agricole utile (SAU) du territoire du Parc a diminué de 15 ha (-0.13%) (Vaud -1.22%) et le nombre d'exploitations agricoles est passé de 369 à 331 dans la même période (-10.3%) (Vaud -15.7%).

La diminution du nombre d'emplois -64 unités de main-d'œuvre sur la période considérée (-5.8%) (Vaud -6.9%) est à mettre en relation avec la diminution du nombre d'exploitations mais aussi à des pratiques agricoles aujourd'hui fortement mécanisées. Les zones de vallées du Jura comprennent quelques terres ouvertes, alors que les zones de montagne sont couvertes de surfaces herbagères (prairies de fauche, prairies pâturées). Par conséquent, la mécanisation de l'agriculture continue son avancée et tend à laisser de côté l'exploitation de surfaces inadaptées. Ces surfaces autrefois entretenues sont aujourd'hui inaccessibles aux machines. Certaines prairies ne sont plus fauchées, ce qui favorise l'embroussaillage de ces parcelles.

La situation problématique du marché du lait et du niveau des prix actuels soumet les exploitations laitières à des conditions de production difficiles. L'abandon de cette production dans certaines exploitations a déjà conduit à une diminution progressive des surfaces herbagères et à un abandon de certaines prairies aujourd'hui difficilement pâturées ou fauchées. C'est le cas, en particulier, des exploitations dont le lait est livré à l'industrie. Cependant, la valorisation des matières premières (lait et viande) en produits à forte valeur ajoutée (Gruyère AOP, Gruyère d'alpage AOP, Vacherin Mont-d'Or AOP, Saucisson vaudois IGP et autres spécialités), sur le territoire du Parc, a permis de maintenir des exploitations agricoles viables.

Le fait que la part des surfaces consacrées à l'agriculture biologique soit encore relativement faible dans le canton tient à ce que les exploitations vaudoises sont sensiblement plus grandes que la moyenne suisse et disposent ainsi de relativement moins de main-d'œuvre, avec beaucoup de cultures dont le type augmente le risque de maladies phytosanitaires difficiles à combattre en mode bio. Sur le territoire du Parc, en revanche, nous constatons une augmentation réjouissante du nombre d'exploitations dont les surfaces sont exploitées conformément aux dispositions de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique. En effet, en 2009, le Parc en comptait 18 (4.9% des exploitations) tandis qu'en 2020 elles étaient 38 (11.5% des exploitations). L'évolution de la part des surfaces exploitées conformément aux règles de la production biologique, par rapport à la surface agricole utile totale, témoigne donc de la prise en compte par les exploitants des principes de durabilité dans leurs pratiques agricoles. Cette tendance à la conversion vers des pratiques agricoles favorisant la biodiversité devra être davantage soutenue et accompagnée par les actions du Parc.

Les actions du Parc Jura vaudois

Comme relevé dans le Rapport d'évaluation de la Charte 2013-2022, le Parc a prioritairement concentré ses activités, dans le secteur agricole, sur la promotion et la valorisation des produits agroalimentaires, par le biais de la labellisation « Produit des parcs suisses » (**Produits alimentaires et économie de proximité, p. 83**), et sur le développement des circuits courts. De plus, il a apporté un soutien aux agriculteurs, notamment par le biais des réseaux agro-écologiques, contribuant au changement d'utilisation de leurs surfaces pour contrer le recul des espèces prioritaires et des précieux habitats naturels sur la surface agricole utile (SAU) et dans la région d'estivage. Autant de mesures qui se sont révélées favorables à la biodiversité.



Dans le cadre du Projet de développement régional agricole de l'Ouest vaudois (PDRA Ouest vaudois), le Parc s'est investi dans le cadrage du projet partiel « Harmonie d'alpages », qui prévoit la construction ou la rénovation de plusieurs infrastructures apportant de la valeur ajoutée aux agriculteurs (améliorations foncières sur des chalets d'alpage), ainsi que dans le suivi du projet commun de promotion et de commercialisation d'offres agritouristiques et de produits alimentaires (projet partiel 5 du PDRA Ouest vaudois). Le projet partiel « Harmonie d'alpages » devrait être mis en œuvre de 2022 à 2027. Il concerne 9 alpages situés dans le périmètre du Parc :

- Les Grands Plats de Bise – Commune du Chenit
- Les Amburnex – Commune de Lausanne
- Les Fruitières de Nyon – Commune de Nyon
- Le Vermeilley – Commune d'Arzier-Le Muids
- Les Pralets – Commune de Bassins
- La Bassine – Commune de Bassins
- La Chaumette – Commune de Bassins
- La Dent de Vaulion – Commune de Vaulion
- La Burtignière – Commune de Morges

Le processus d'évaluation de la première phase opérationnelle a confirmé l'importance des thématiques en lien avec le secteur primaire ainsi que la légitimité du Parc à s'y investir davantage, notamment dans la promotion et valorisation des produits issus de l'agriculture locale. Son rôle s'est également avéré utile dans le développement et le soutien en faveur de la diversification des sources de revenus des agriculteurs.

Les ateliers participatifs organisés dans le cadre de l'évaluation de la charte (63 participants) ont mis en évidence le besoin que le Parc mette davantage en valeur les produits du territoire et augmente leur visibilité. On peut relever également que la labellisation des produits du terroir et l'offre de produits agricoles (pas forcément labellisés) dans les événements publics donnent satisfaction.

D'autre part, le Parc, comme territoire modèle, se doit de jouer un rôle de coordinateur et de facilitateur encore plus important dans la transition vers une agriculture durable et climatiquement responsable, en s'appuyant sur les bases légales existantes au niveau fédéral et cantonal (en particulier PA22+ et Loi sur l'agriculture vaudoise) ainsi que sur les documents stratégiques comme les Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OFEV-OFAG ; 2008), et les Directives vaudoises pour l'élaboration des réseaux écologiques (DGAV, 2018), etc.

De plus, le Parc se doit de jouer un rôle fédérateur dans la résolution des conflits d'usage et leurs conséquences, dans un territoire où production agricole, loisirs et protection de la nature doivent coexister. La mise en place d'une stratégie cohérente demande une coordination entre les différentes communes, le Parc et les représentants des différents types d'utilisateurs (randonneurs, vétérinaires, sports équestres, etc). Ceci afin de permettre une cohabitation harmonieuse entre les agriculteurs et les sylviculteurs, qui préservent le patrimoine et en font usage comme support de production, et les visiteurs qui pratiquent des activités de loisirs.



Économie forestière et exploitation de la forêt

La forêt est un élément essentiel, caractéristique et important du paysage du Parc. Elle couvre les 57.2 % de son territoire, soit environ 32 000 ha, correspondant à 34.4 % de la surface forestière vaudoise ([État de Vaud](#)⁴⁴ ; [Milieux naturels](#), p. 25).

Une partie de la surface forestière du Parc, difficile à quantifier, est constituée de pâturages boisés, produit d'une utilisation mixte agricole et sylvicole du territoire.

La couverture forestière des communes territoriales du Parc présente des valeurs se situant entre 75 %, pour les communes les plus forestières comme Saint-George, et Arzier-Le Muids, et 30 % pour Le Vaud et Ballens ([carte 13](#), p. 82).

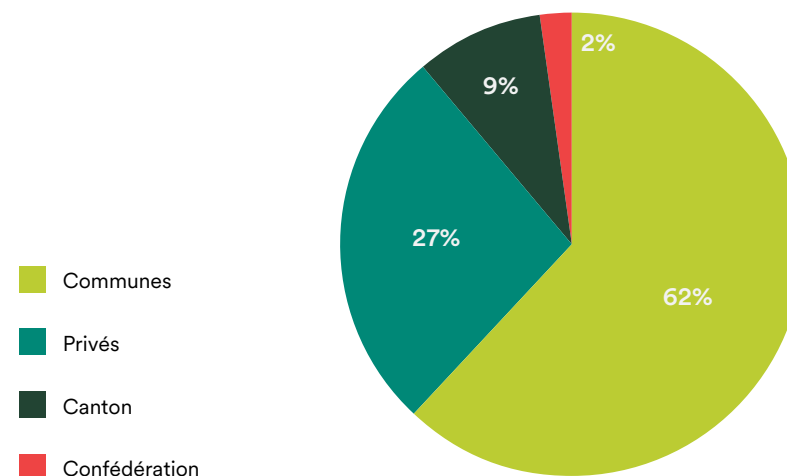
Les forêts vaudoises appartiennent à 62 % aux communes, 27 % à des propriétaires privés, 9 % à l'État de Vaud, 2 % à la Confédération. Répartition qu'on retrouve aussi au niveau du territoire du Parc ([graphique 6](#)).

L'évaluation a montré que, malgré l'importance des différentes thématiques en lien avec la forêt, la marge de manœuvre du Parc est limitée car son action se superpose à celle du Canton, des forestiers, des communes et des propriétaires forestiers. Une meilleure définition du domaine de compétence ainsi qu'une meilleure coordination de l'action du Parc avec celle d'autres acteurs seront donc nécessaires à l'avenir.

Avec une majorité de son territoire couvert par des forêts, le Parc envisage de soutenir la valorisation de cette ressource. Si les activités de préservation et de valorisation des patrimoines naturels et paysagers et de sensibilisation au développement durable abordent cette thématique, la forêt, comme cadre d'activités humaines et économiques, n'a été que peu traitée lors de la première phase opérationnelle. Ainsi, la mise en valeur des pratiques sylvopastorales traditionnelles, des métiers de la forêt et de la ressource bois comme matériau de construction et source d'énergie sont des options stratégiques valables pour la prochaine phase opérationnelle. De plus, la question de la gestion des conflits d'usage (littering, VTT, etc.) en lien avec les activités de loisirs en forêt est également une problématique sur laquelle le Parc devra se pencher. Le Parc pourrait aussi contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle Politique forestière cantonale (POLFOR), à son échelle.

Il pourrait, par ailleurs, participer à la mise en œuvre du programme cantonal de promotion de la filière bois régionale.

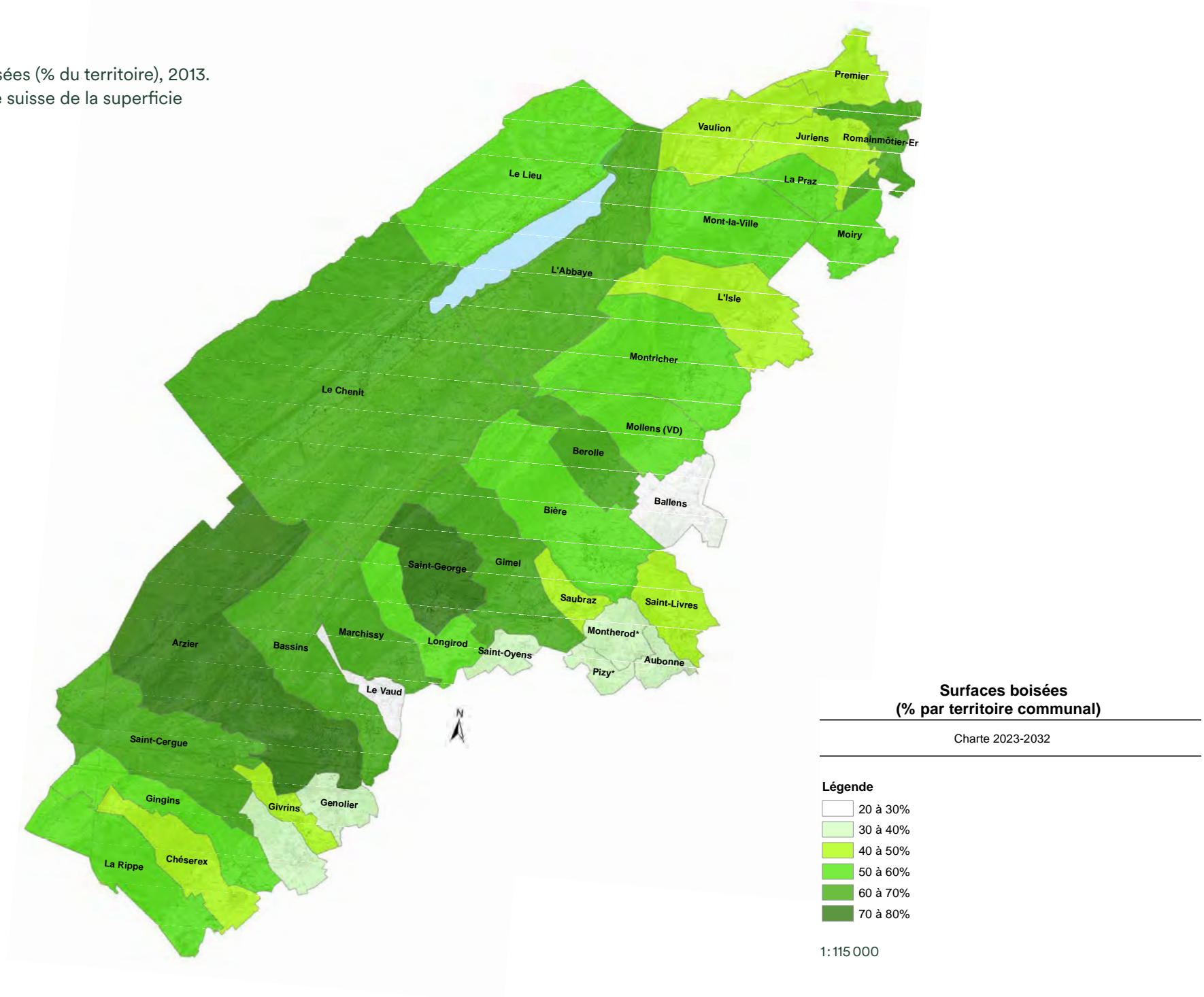
Graphique 6 – Répartition des forêts vaudoises selon le type de propriétaires.



44 <https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/la-foret-vaudoise/chiffres-cles/surface>

Carte 13 – Surfaces boisées (% du territoire), 2013.

Source : OFS, Statistique suisse de la superficie



Produits alimentaires et économie de proximité

Produits agroalimentaires labellisés « Produit des parcs suisses »

Pour encourager la commercialisation des produits agroalimentaires dans les parcs, la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) prévoit le label national « Produit des parcs suisses ». Propriété de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), cet instrument soutient la création de valeur ajoutée dans la région, avec un fort lien avec les objectifs de durabilité du Parc. Les conditions d'attribution et d'utilisation sont définies dans les Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du label Produit⁴⁵.

Pour rappel, le cahier des charges du label recouvre 2 axes : l'origine et la durabilité. Concernant l'origine, la certification est réalisée par un organisme indépendant sur la base des Lignes directrices pour les marques régionales : les ingrédients des produits non composés proviennent à 100 % du territoire du Parc ; l'ingrédient principal des produits composés provient à 100 % du Parc et la totalité des ingrédients au minimum à 80 % du Parc ; la production garantit la création d'au moins 2 tiers de valeur ajoutée dans le Parc⁴⁶.

Concernant la durabilité, les vérifications se font par le Parc, sur la base d'une Convention de partenariat signée entre le producteur et le Parc. En 2020, le Parc Jura vaudois a défini les exigences suivantes en lien avec les objectifs des parcs : remplir au minimum 2 mesures durables à choix dans un catalogue ; participer à des journées d'échange d'expériences avec les autres bénéficiaires du label et partenaires du Parc (minimum chaque 2 ans) ; devenir membre collectif du Parc⁴⁷.

Au travers du label, les producteurs s'engagent en faveur d'une agriculture durable, montrent leur attachement à la région et partagent les valeurs du Parc et des parcs suisses. Le Parc les accompagne dans la mise en œuvre des mesures durables choisies et les intègre en priorité dans ses projets et actions de communication.

45 Office fédéral de l'environnement (OFEV). Parcs d'importance nationale: Label Produit. Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du label Produit. (2013).

46 Verein Schweizer Regionalprodukte. Lignes directrices pour les marques régionales. (2020). <https://www.schweizerregionalprodukte.ch/fr-1/lignes-directrices/>

47 Parc Jura vaudois. Label « Produit des parcs suisses ». [Exigences spécifiques du Parc naturel régional Jura vaudois pour la catégorie A. Produits alimentaires.](#)

Situation des produits labellisés « Produit des parcs suisses »

La certification de produits dans le Parc Jura vaudois a débuté en 2014, centrée sur les gammes viande, miel, fromage. Plus récemment, le Parc a ouvert la labellisation à toutes les gammes possibles de produits agroalimentaires, selon les Lignes directrices pour les marques régionales. En plus de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), le Parc a mis en place une collaboration avec la section romande du 2e organisme accrédité, bio.inspecta. L'objectif principal est de pouvoir bénéficier de synergies dans les contrôles avec d'autres labels existants, comme les labels durables bio, Demeter ou IP-Suisse, tout en diminuant les frais pour les producteurs. Le libre choix du certificateur leur revient, avec un soutien administratif important du Parc dans le processus. En 2020-2021, de nouveaux produits ont ainsi pu être labellisés et le Parc poursuit sur cette lancée afin de disposer d'une palette diversifiée de spécialités, représentative des richesses du territoire.

Le Parc dénombre à ce jour 87 produits labellisés, fabriqués par 9 producteurs (état au 1er juillet 2021). Il s'agit d'une boucherie (entreprise de transformation), de 4 exploitations agricoles (transformation fermière) et de 4 apiculteurs :


- Jean-Daniel Bertholet, apiculteur, Bière: miels.
- Antoine Margot, apiculteur, L'Isle: miels.
- Patrick Deleury, apiculteur, Longirod: miels.
- Fleur d'Épine/Jean Stocker, L'Isle: miels.
- « La Dauphine », paysanne brevetée, Berolle: pesto à l'ail des ours, sirops de fleurs et plantes (9).
- Boucherie Ledermann & Cie, Bière: viande fraîche de bœuf Parthenaise, saucisse sèche Parthenaise, viande séchée Parthenaise.
- Chèvrerie Kursner, Gimel: fromages de chèvre (14), lait cru, fondue chèvre, barquettes apéro, pots à l'huile (2), yogourts (2), viande fraîche de cabri, viande de bœuf Highland, hamburger d'Highland.
- Petit Boutavant, Vaulion: fromages de brebis (21), yogourts de brebis (7), viande fraîche d'agneau, salami de brebis.
- Ferme de Combeaupin, Vaulion: fromages de chèvre (8), tomme fraîche de vache, yogourts.

Produits labellisés

1
Boucherie



4
Apiculteurs



4
Exploitations agricoles





Plusieurs autres acteurs se montrent intéressés par le label et les démarches sont en cours pour labelliser des produits carnés à base de bœuf Highland (Les Croisettes, Les Bioux), des produits laitiers (Fromagerie Kämpf, Bière) ou encore des bières locales (Ferme de Pré Martin, Longirod).

En 2021, le Parc a réalisé un inventaire des produits agroalimentaires certifiés sur le territoire (Vaud + Certifié d'ici, bio, IP-Suisse, AOP-IGP, etc.). Ce listing permet d'avoir une vision d'ensemble des produits engagés dans de telles démarches sur le territoire du Parc. Il servira principalement de base de démarchage pour le label « Produit des parcs suisses », en recherchant les synergies possibles dans les contrôles par les organismes de certification (limitation des coûts à charge des producteurs). En collaboration avec le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut et Pays romand – Pays gourmand (PRPG), le Parc suit aussi le dossier autour de la labellisation du bois. Des groupements forestiers ont fait part de leur intérêt.

On retrouve les produits labellisés en vente dans une soixantaine de points de vente (vente directe à la ferme, distributeur automatique, marchés, coopérative de producteurs, épicerie, laiteries-fromageries, boucherie, chalets d'alpage, magasins Denner, magasins Landi, zoo, e-commerce, parrainage de ruches, etc.) ainsi qu'au menu de restaurants et buvettes d'alpage de la région.

Intérêt et attentes des bénéficiaires du label

Un atelier d'échange organisé en 2020 avec une quinzaine de bénéficiaires du label et de personnes intéressées à le rejoindre a montré que le Parc jouissait d'un important capital sympathie, malgré les difficultés passées. Tous les participants ont fait part de leur intérêt pour le Parc et pour le label « Produit des parcs suisses ». L'atelier a permis d'aborder les questions suivantes :

- Quel intérêt le label « Produit des parcs suisses » peut-il avoir pour les bénéficiaires (personnes ayant des produits labellisés) et pour la région ?
- Quel intérêt le label « Produit des parcs suisses » peut-il avoir pour le consommateur/citoyen/habitant au sein du Parc et hors du Parc ?
- Quels sont les besoins des bénéficiaires afin de faciliter leur adhésion au label ?

Les participants ont partagé les attentes suivantes vis-à-vis du Parc et du label :

- Améliorer la communication entre les bénéficiaires et le Parc.
- Développer une étroite collaboration entre les bénéficiaires et le Parc.
- Évaluer avec soin les contraintes du label (cahier des charges, contrôles, frais) en lien avec la plus-value pour les bénéficiaires.
- Développer la notoriété du label et des produits labellisés dans et hors Parc.
- Mieux définir la promotion des produits labellisés en collaboration avec les différents acteurs.
- Mieux définir le soutien du Parc dans la mise en réseau des acteurs (filière).
- Rechercher des synergies avec d'autres démarches en place.



Commerces de proximité et autres débouchés

Sur le territoire du Parc, il existe un réseau reconnu d'acteurs en vente directe et de commerces de proximité ainsi que de restaurants et chalets d'alpage proposant des produits locaux, labellisés ou non. En 2019-2020, le Parc a réalisé un inventaire des services, mis à jour régulièrement. Il recense notamment : 37 petits commerces de proximité (épiceries, boulangeries, boucheries, etc.); 46 producteurs avec points de vente (hors alpagistes); 20 chalets d'alpage avec fabrication de fromage et vente directe; 23 chalets d'alpage avec restauration; 40 restaurants; 56 hébergements. Le potentiel de développement pour la mise en valeur par le Parc des produits labellisés et régionaux, des circuits courts, de l'agritourisme ou du tourisme gastronomique demeure important. Cet inventaire représente aussi une base de données essentielle pour le déploiement de la démarche « Entreprise partenaire » (lire ci-contre) et dans une moindre mesure de la labellisation de produits.

Commerces de proximité



chalets
d'alpage



40
restaurants





Développement de la distinction « Entreprise partenaire »

Par le passé, le Parc a noué de nombreux partenariats avec des acteurs économiques sur son territoire au gré des opportunités, sans toutefois se baser sur des critères définis. Fort de ces liens de confiance avec ces acteurs locaux, notamment les anciens « ambassadeurs touristiques », le Parc renforce à présent l'homogénéité de ces partenariats. Il s'appuie sur l'harmonisation nationale souhaitée par les parcs suisses, qui développent un système commun appelé distinction « Entreprise partenaire » inspiré de la marque « Valeur Parc » des parcs naturels régionaux français. Cette démarche est en cours de mise en œuvre, avec le soutien et la coordination du Réseau des parcs suisses (système, gouvernance, communication, etc.). L'objectif est de développer une communauté de valeurs, principalement dans le secteur des services.

Pour ce faire, les parcs suisses ont défini ensemble les 7 valeurs communes suivantes :

1. **Identité territoriale et culture**
2. **Valeurs éthiques et santé**
3. **Valeur ajoutée régionale**
4. **Conservation et valorisation de la nature et du paysage**
5. **Sensibilisation et communication**
6. **Innovation et qualité**
7. **Coopération**

L'attribution de la distinction « Entreprise partenaire » se fonde sur un dialogue entre le Parc et l'entreprise, sur base d'un « formulaire de coaching » comprenant une série de critères et de bonnes pratiques pour chaque valeur. Un plan d'actions mis en place par l'entreprise, en collaboration avec le Parc, lui permet d'évoluer sur la voie du développement durable avec un accompagnement du Parc sur le long terme.

Graphique 7 – Démarche « Entreprise partenaire » du Parc Jura vaudois.

Création d'une communauté de valeurs



En 2020-2021, le Parc Jura vaudois a décerné la distinction « Entreprise partenaire » à 5 premières entreprises :

- L'Auberge communale aux 2 Sapins, à Montricher.
- L'Auberge communale de Berolle.
- La chambre d'hôtes à la ferme, à Marchissy.
- Réseau Consignes, entreprise active dans les emballages consignés, à Gimel.
- Itinér'ânes, balades avec des ânes et un accompagnateur en montagne, à L'Isle.

Les démarches sont en cours avec le dorignoL, coopérative de producteurs ayant un magasin à Longirod. Par suite de contacts personnels et à l'organisation d'une séance d'information, une dizaine d'anciens « ambassadeurs touristiques » et d'entrepreneurs locaux montrent déjà leur intérêt pour la démarche. Ils sont actifs dans les domaines du tourisme, de la gastronomie et des produits du terroir, de l'hébergement, de la forêt et du bois, de la sensibilisation à la nature et au développement durable, de l'apiculture ou encore de l'informatique.

Le Parc les intégrera au fur et à mesure dans son réseau de partenaires, qu'il met en valeur prioritairement dans ses actions de communication. Il anime cette communauté de valeurs (producteurs avec produits labellisés, Entreprises partenaires) au travers d'échanges et rencontres profitables au développement économique durable de la région, avec un effet « pollinisateur ».

Collaboration et synergies avec Vaud+

En matière de politique cantonale, le lancement de la marque intersectorielle Vaud+ au 1er janvier 2021 s'accompagne de changements dans le domaine de la certification des produits du terroir ainsi que celle des entreprises et institutions. La marque régionale Terre Vaudoise pour les produits du terroir est remplacée par Vaud+ Certifié d'ici. Les entreprises et institutions ont quant à elles l'opportunité de porter le label Vaud+ Ambassadeur basé sur une série de critères géographiques, organisationnels, commerciaux et éthiques.

Ce système cantonal de labellisation se développe en parallèle de démarches très similaires au sein des parcs suisses avec le label « Produit des parcs suisses » et la distinction « Entreprise partenaire ». Pour cette raison, des discussions sont en cours entre les 2 parcs naturels régionaux sur le territoire vaudois (Parc Jura vaudois, Parc Gruyère Pays-d'Enhaut), le Canton et les gestionnaires de la marque, pour exploiter toutes les synergies et les collaborations possibles.

Par ailleurs, un renforcement de la collaboration avec la marque Vaud+ Certifié d'ici est amorcé, notamment en augmentant l'implication du Parc dans les traditionnelles Journées de découverte du Gruyère d'alpage AOP et dans d'autres projets liés à la promotion des produits certifiés en cours de clarification avec les gestionnaires de la marque.

L'accent sera mis sur la durabilité. Dès 2021, le « paysage vivant » du Parc Jura vaudois de La Route Verte, circuit à vélo (e-bike, VTT ou autre) traversant les 6 parcs de l'Arc jurassien, porte d'ailleurs sur la fabrication du fromage d'alpage (**Offres du Parc, p. 64**). Concernant la certification, un nouvel outil de gestion chapeauté par Pays romand – Pays gourmand (PRPG) vise à regrouper et harmoniser les données produits/producteurs des marques des produits du terroir des 6 cantons romands et du Jura bernois.

L'objectif pour PRPG est d'avoir des statistiques précises, mais aussi d'améliorer la visibilité et la promotion des produits⁴⁸. Le Parc Jura vaudois a émis le souhait de rejoindre cette plateforme pour faciliter la récolte des données et les synergies.

Au gré des projets et opportunités, le Parc prévoit aussi de renouer et d'approfondir les contacts avec d'autres partenaires actifs sur son territoire, à l'image des interprofessions fromagères Gruyère AOP et Vacherin Mont-d'Or AOP, de l'association romande Marché Paysan, de Bio Vaud, d'IP-Suisse, de GastroVaud, de l'Association des paysannes vaudoises, etc.



48 Pays romand, Pays gourmand. Assemblée des délégués de Pays romand – Pays gourmand par correspondance [Communiqué de presse]. (2021). https://www.agirinfo.com/fileadmin/agir/Medias/Communique_de_presse/2021/06/08062021_CP_AD_PRPG_2021.pdf

Effets de la crise sanitaire du Covid-19

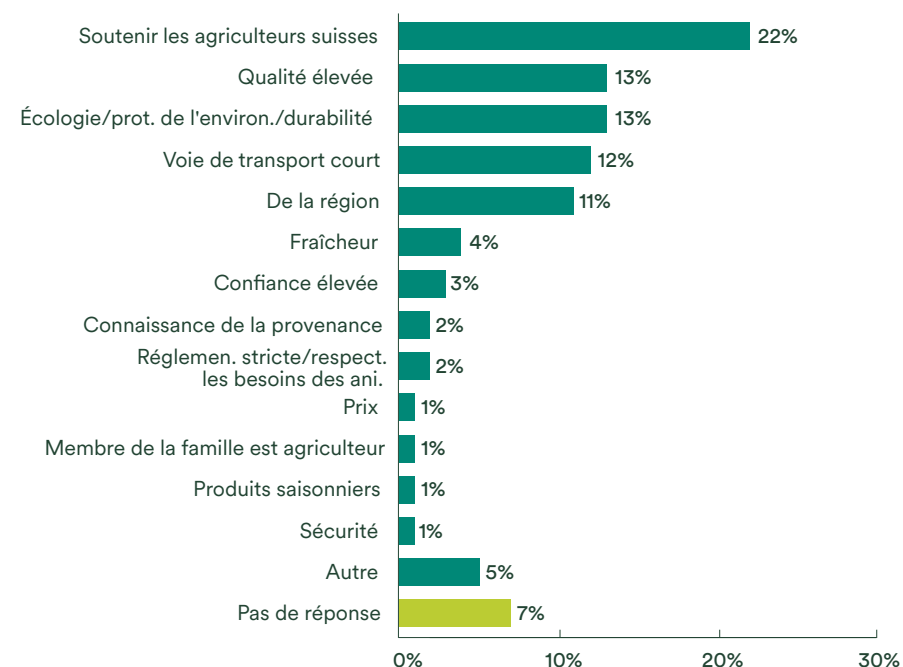
Depuis le printemps 2020, la crise sanitaire du Covid-19 a profité à certains secteurs d'activité ou types de produits (ex: agriculteurs avec vente directe à la ferme, buvettes d'alpage au printemps-été 2020⁴⁹, cabris de Pâques, etc.), tandis qu'elle a eu un impact négatif sur d'autres (ex: restaurants, producteurs/transformateurs dépendant de la restauration et des événements, fermes éloignées des circuits de vente directe, etc.). Selon les échos recueillis par le Parc, la mise en place de nouveaux débouchés et l'entraide ont prévalu entre les acteurs locaux, en particulier les partenaires du Parc. Ce dernier les a soutenus dans la mise en réseau et la promotion des initiatives locales dans ses différents canaux de communication. Ces actions ont été particulièrement fortes pendant les périodes de fermeture des restaurants, marchés et commerces, avec la mise en place de services à l'emporter ou de livraison, l'ajout de produits labellisés dans un distributeur automatique existant, la création d'un panier solidaire avec des produits labellisés et régionaux par un restaurant « Entreprise partenaire », etc.

Par ailleurs, la pandémie a sensibilisé de nombreux consommateurs suisses à faire des choix plus responsables et à opter plus souvent pour des produits régionaux. La récente étude Demoscope, publiée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), montre que 93 % des sondés déclarent acheter « dans la mesure du possible » des produits agricoles suisses⁵⁰.

Le consommateur achète les produits de l'agriculture suisse pour les raisons suivantes principalement: pour soutenir les paysans suisses (22%); pour la haute qualité de la production nationale (13%); pour des raisons qui tiennent à la protection de l'environnement, à la production biologique et au développement durable (13% également); pour favoriser les circuits de distribution courts (12%) ou la production régionale (11%).

L'étude compare aussi les critères prioritaires de l'acheteur entre le prix, l'origine et le mode de production. Il est intéressant de relever que l'origine régionale (46%) l'emporte nettement face à la qualité bio (19%). Demoscope relève aussi que l'acheteur choisit des produits locaux, idéalement en qualité bio, mais que les produits régionaux et les produits bio ne se cannibalisent pas.

Graphique 8 – Raison principale pour l'achat de produits agricoles suisses.



Base: 1060 personnes interrogées.

49 Le Temps. Le succès inespéré des chalets d'alpage. (2020).

<https://www.letemps.ch/suisse/succes-inespere-chalets-dalpage>

50 Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Importance de l'origine des produits agricoles. (2021).

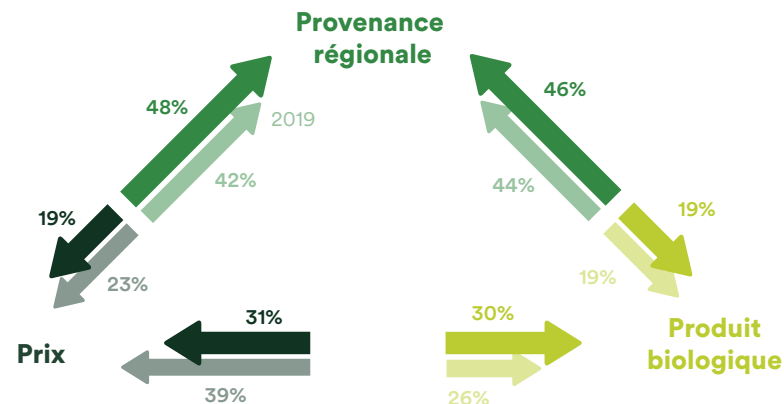
<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/services/medienmitteilungen.msg-id-83721.html>

De plus, un tiers des sondés affirment que la pandémie de Covid-19 a changé leur attitude par rapport aux denrées alimentaires. Les considérations suivantes ont gagné en importance dans l'achat : acheter local (18%), employer des produits plus sains (10%), choisir des produits suisses (6%), modifier les habitudes dans la constitution de réserves (6%) et opter plus souvent pour le bio (4%).

S'agissant des habitudes d'achat, un quart des sondés ne fait plus ses courses au même endroit depuis la pandémie. Fait intéressant, 85% des personnes interrogées indiquent vouloir conserver leurs nouvelles habitudes après la crise. Comme par le passé, 4/5 des personnes interrogées font leurs achats chez les détaillants qui vendent en magasin. Au second rang vient la vente directe (16%), à savoir chez le producteur, dans les magasins à la ferme, au marché ou sous d'autres formes. À noter que le commerce en ligne des denrées alimentaires ne concerne que 3% des sondés.

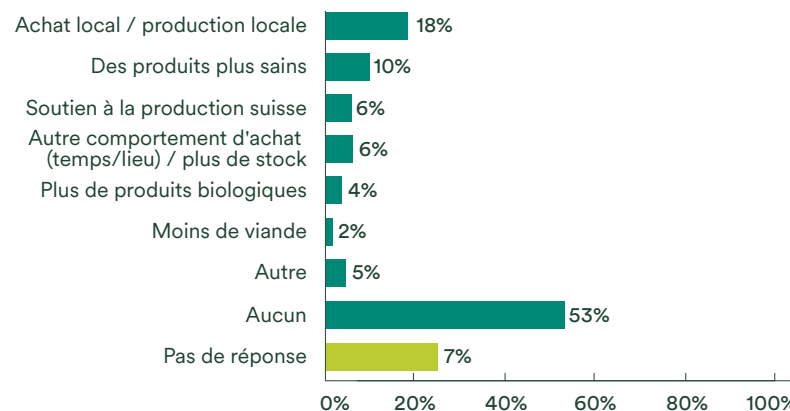
Ces tendances nationales sont encourageantes pour les produits régionaux et durables, notamment labellisés « Produit des parcs suisses ». Elles confortent le bien-fondé des stratégies mises en place par le Parc en matière de labellisation et de promotion des produits et acteurs locaux, d'accompagnement des entreprises sur la voie du développement durable ou encore de renforcement des circuits courts. Comme relevé dans le Rapport d'évaluation de la charte 2013-2022, à l'avenir le Parc prendra encore mieux en compte les chaînes de valeur (chaîne de valeur complémentaire, économie circulaire) dans les opportunités de positionner le label « Produit des parcs suisses », de renforcer la consommation locale et de sensibiliser le grand public.

Graphique 9 – Critères généraux de priorité pour les achats.



Base: 1074 personnes interrogées.

Graphique 10 – Détails du changement de comportement d'achat.



Base: 1074 personnes interrogées.

Stratégie de promotion et perspectives

Actuellement, la diversité des produits labellisés et des types de partenaires reste encore relativement faible comparée au potentiel offert par le territoire. Un travail important pour développer le label « Produit des parcs suisses » et la distinction « Entreprise partenaire » est mené par le Parc, en particulier depuis l'engagement d'une responsable de projet Agriculture, produits du terroir et économie de proximité en octobre 2019. Pour construire une vision d'avenir sur des bases solides, une stratégie de promotion est en cours de développement, principalement autour des produits labellisés et plus largement des produits régionaux. Pour l'épauler dans cette tâche, le Parc a mandaté dans un premier temps les étudiants de la filière Marcom+ du SAWI ([Le Parc, territoire de recherche](#), p. 121).

Au cours des prochaines années, la stratégie de promotion se déploiera sur plusieurs axes :

Relations publiques (RP)

Cet axe concerne d'une part les cibles internes : équipe professionnelle, membres du Parc, producteurs, Entreprises partenaires, etc. Il s'agira d'étendre la labellisation de produits, tout en poursuivant la création et l'animation d'un réseau de partenaires au travers de rencontres, d'échanges avec des experts en développement durable, de visites d'entreprises locales, etc. Les liens seront aussi renforcés entre l'équipe professionnelle, les membres et les partenaires du Parc. Les actions RP s'adressent d'autre part aux cibles externes : prospects, institutions et organisations actives sur le territoire, médias, etc. Ceci avec l'objectif de les informer et de les sensibiliser aux atouts des produits labellisés et régionaux, principalement en vue de partenariats dans le domaine de la labellisation, de la communication et des ventes.

Communication / Promotion

Le renforcement des mesures de communication et de promotion autour des produits régionaux s'imbrique dans la stratégie globale du Parc. En effet, les produits font office de vitrine pour le Parc et inversement. Les cibles sont les producteurs, les partenaires et les clients (habitants, visiteurs, autres). Dernièrement, le Parc a développé une identité propre au label (étiquettes, matériel promotionnel, flyers, etc.) qui permet de reconnaître les produits labellisés. Le mandat confié à Beelong pour évaluer les produits labellisés avec son éco-score est un bel outil offert aux producteurs pour renforcer la compréhension du grand public autour de la durabilité du label. Un travail sur la mise en valeur du label et des produits dans les commerces de proximité, chez les Entreprises partenaires, à l'image du dorignoL, ou lors d'événements locaux est amorcé. Les supports généraux de communication du Parc et du Réseau des

parcs suisses continueront à être largement utilisés et seront complétés par des actions spécifiques. La création d'un storytelling multimédia se renforcera. Les actions à destination des médias et influenceurs vont s'intensifier (contacts personnels, communiqués de presse, etc.). De plus, le Parc manque de données pour mesurer l'impact de la labellisation (ex : chiffres d'affaires, évolution des points de vente, connaissance du label par les producteurs et le public, etc.) et ceci devra être mieux monitoré. Un des axes de communication portera sur la valorisation des mesures en faveur des patrimoines. Les mesures prises par les producteurs en faveur de la biodiversité et de la région seront mises en avant régulièrement.

Vente / Distribution

Du côté des ventes et de la distribution, le Parc renforcera son rôle de mise en réseau et de soutien. En se focalisant sur le périmètre du Parc et le canton de Vaud, il étudie des pistes telles que la présence dans les communes, sur des marchés et des foires régionales avec un stand-remorque, la création de coffrets de produits ou encore l'usage de distributeurs automatiques. Les commerces de proximité, Entreprises partenaires du Parc (restaurants, hébergements, etc.) ou encore la restauration collective (industrie horlogère, écoles, etc.) recèlent aussi un potentiel important, en fonction des volumes de production. L'Espace Découvertes du Parc au col du Marchairuz pourrait, à terme, servir de vitrine aux produits. Comme déjà mentionné, un rapprochement avec Vaud + Certifié d'ici est envisagé dans le cadre d'actions de promotion et de vente ([Collaboration et synergies avec Vaud+, p. 90](#)). Au niveau national, la participation au Marché des parcs suisses à Berne, au Salon suisse des goûts et terroirs à Bulle, ainsi qu'au Marché & Concours suisse des produits du terroir (tous les 2 ans), à Courtemelon, se poursuivra, en collaboration avec le Réseau des parcs suisses et les autres parcs romands.



Des valeurs culturelles partagées

Le Jura vaudois est une région qui possède une histoire riche. De nombreux bâtiments et des traditions toujours vivantes en témoignent et ont contribué à construire une identité régionale et culturelle typique et commune.

Le territoire du Parc naturel régional s'étendant sur 4 régions touristiques (Nyon Région, Morges Région, Vallée de Joux Région et Nord vaudois) et 3 régions politiques (districts : Nyon, Morges, Jura-Nord vaudois), il est possible de relever toutefois des disparités microrégionales qui se cristallisent dans des identités et des valeurs culturelles différentes.

C'est notamment le cas entre les 2 versants de la crête jurassienne, la Vallée de Joux cultivant une identité périphérique différente du reste du canton ; le Pied du Jura revendiquant des racines agricoles en opposition aux territoires urbains ou semi-urbains de la Côte ; le Vallon du Nozon, dont l'identité est plutôt tournée vers le nord du canton tout en s'incarnant dans le bourg clunisien de Romainmôtier.

Le sentiment de communauté et d'appartenance repose sur un héritage historique et des valeurs culturelles partagées. Celles qui sont à l'œuvre dans le Parc Jura vaudois sont plus généralement celles qui se retrouvent dans toute la zone géographique du Jura vaudois. Ces valeurs culturelles s'incarnent concrètement, sur le territoire, dans le patrimoine bâti, mais elles se perpétuent également dans le patrimoine culturel immatériel.

Patrimoine culturel immatériel

Le patrimoine culturel immatériel ou traditions vivantes, comprend des traditions orales, des coutumes, des fêtes et des savoir-faire. L'inventaire vaudois, débuté en 2012, a déjà permis de mettre en évidence un certain nombre de traditions importantes pour la région du Jura vaudois et donc pour le Parc naturel régional Jura vaudois.

Dans le domaine des « pratiques sociales », il faut notamment relever les pratiques chorales. Le chœur d'hommes de la Chorale du Brassus, fondé en 1849, a acquis une réputation d'excellence loin à la ronde. Son répertoire, classique, reprend également quelques chants pastoraux régionaux comme « Mon beau Jura ». Parmi les pratiques sociales à l'inventaire, d'autres font partie de la culture du Jura vaudois : les sonneries de cloches, les jeunesses campagnardes, les verrées, les lotos. Les foires et marchés participent à l'économie régionale : Comptoir de la Vallée, Foire de printemps et d'automne de la Vallée, Marché villageois de Vaulion, Fête du Vacherin Mont-d'Or, les Sonnailles, Marché artisanal de Romainmôtier et de L'Orient, marchés de Noël de la Vallée, d'Aubonne, de Romainmôtier ou de Saint-Cergue.

Dans le domaine « Nature et univers », d'importantes traditions ont été inventoriées. Elles sont principalement liées à l'agriculture et à l'économie sylvopastorale, notamment à la fabrication du fromage. Le pacage franco-suisse, en fait partie. Il symbolise l'enjeu historique des relations transfrontalières. Le Parc Jura vaudois les perpétue à sa manière dans le cadre de ses échanges et partenariats avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (F).

Les désalpes et inalpes font partie de l'histoire locale et ne sont pas propres aux Alpes. La mi-été et les désalpes de Saint-Cergue, Vaulion et du Pré de Bière, notamment, sont des événements importants dans la tradition agricole du Jura vaudois. Depuis plusieurs années, les fêtes organisées à cette occasion attirent une foule de visiteurs venant de toute la Suisse, voire de l'étranger. La tradition de la levée de sangle, liée à la production du Vacherin Mont-d'Or AOP est également à l'inventaire, de même que l'exploitation du bois de résonance dans la forêt du Risoud, principalement.



Dans le domaine « Artisanat traditionnel », les métiers du bois, mais surtout l'horlogerie de prestige sont emblématiques de la culture du Jura vaudois. Le Parc s'est particulièrement engagé pour la valorisation et la préservation du savoir-faire de muretier. En effet, la coordination de la restauration des murs de pierres sèches fait partie des projets menés par le Parc depuis sa création. À noter que l'art de la construction des murs en pierres sèches est désormais inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

La fabrication du fromage en alpage, ajoutée à l'inventaire du patrimoine immatériel vaudois en 2020, reflète une part importante de l'activité économique et de l'identité du Parc. Cette tradition continuera à faire l'objet d'une attention particulière de la part du Parc Jura vaudois, tout comme la valorisation des différentes spécialités régionales (Gruyère AOP, Gruyère d'alpage AOP, Vacherin Mont-d'Or AOP). Elle est liée au patrimoine bâti constitué par les chalets d'alpage ainsi qu'aux murs en pierres sèches.

Rôle du Parc Jura vaudois

Le Parc naturel régional Jura vaudois valorise ces patrimoines culturels propres à son territoire de différentes manières. Il participe régulièrement, généralement avec un stand et selon les opportunités, à des manifestations ayant trait aux traditions vivantes (désalpes, mi-été, foires et marchés). Il promeut le patrimoine culturel au travers de ses activités grand public (excursions thématiques), de ses journées de formation et de sa communication.

À l'avenir le Parc Jura vaudois va poursuivre ses actions de sensibilisation des habitants et des visiteurs aux patrimoines culturels bâti et immatériel se trouvant sur son territoire, notamment par le biais de son programme d'activités. Il continuera également de soutenir les artisans, artistes et acteurs culturels locaux par le biais de partenariats ou de sa communication. Il compte renforcer encore la promotion de ces valeurs culturelles locales par diverses actions comme le développement d'une signalétique propre au patrimoine bâti. La valorisation de l'architecture typique des chalets d'alpage et de l'économie sylvopastorale, avec toutes ses traditions vivantes, resteront des éléments fondamentaux de l'identité du Parc naturel régional Jura vaudois.

Analyse et enjeux

Forces

- Intérêt des acteurs du territoire pour créer des partenariats avec le Parc.
- Échanges d'expérience avec les parcs suisses et financements via le réseau des parcs suisses.
- Parc pionnier dans le développement de la distinction « Entreprise partenaire » (phase pilote).
- Sources d'énergie renouvelable au sein du territoire du Parc Jura vaudois.

Opportunités

- La crise économique et sociale incite à produire et consommer local (ex: Covid-19).
- Accroissement des conflits d'usage demandant des réponses régionales.
- Trend pour le tourisme doux ou Slow Tourisme.
- Trend pour les produits agro-alimentaires locaux et durables.
- Possibilité de développer des certifications conjointes avec d'autres labels.
- Renforcer les liens avec les structures de gestion forestière.
- Potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments situés au sein du Parc Jura vaudois.
- Développer des espaces d'accueil compatibles avec le plan directeur forestier.

Faiblesses

- Faible visibilité des projets du Parc.
- Peu de produits agro-alimentaires labellisés comparé à d'autres parcs.
- Coûts du label.
- Grand nombre d'autres labels existants plus visibles.
- Thématique Énergie/Mobilité encore peu développée.
- Constructions en bois dans le territoire peu développé et n'ayant pas fait l'objet d'un recensement.
- Bois comme source d'énergie absente et à développer.
- Manque de coordination avec les milieux de la forêt et de la filière bois.

Menaces

- La crise économique et sociale fragilise les entreprises locales (ex: Covid-19).
- Pas d'avancée voire recul au niveau du développement économique durable.
- Manque de visibilité et décredibilisation du Parc.
- Sortie du Parc de certaines communes.

Enjeux

- En accord avec les 7 valeurs des parcs suisses, positionner le territoire du Parc comme une région économique modèle en matière de tourisme et mobilité douce, de production agro-alimentaire durable et d'énergie respectueuse de l'environnement.
- Établir une planification régionale des activités de loisirs impliquant tous les acteurs et usagers.
- Intégrer les enjeux climatiques dans les activités économiques.

04

Éducation, participation et valorisation en vue d'un développement durable

Éducation et formation	99
Participation	102
Valorisation de la culture et du patrimoine culturel immatériel	103
Analyse et enjeux	104

Note de la rédaction : les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.



Éducation, participation et valorisation en vue d'un développement durable

Mission fondamentale et transversale, il incombe à un Parc naturel régional de sensibiliser enfants et adultes, habitants et visiteurs aux richesses écologiques, paysagères, culturelles et historiques de son territoire. Par ce biais, il contribue, par ailleurs, à renforcer l'identité régionale, à valoriser le patrimoine culturel et à faire rayonner les traditions vivantes de son territoire.

Les prestations éducatives menées par le Parc Jura vaudois apportent une contribution significative au développement durable et à l'appréhension des enjeux climatiques ainsi qu'à la valorisation de la culture et du patrimoine culturel immatériel.

Éducation et formation

Le positionnement du Parc Jura vaudois dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation a été défini dans sa « Stratégie sensibilisation et éducation 2013-2022 » et son « Concept d'éducation et de sensibilisation en vue du développement durable ». L'approche utilisée pour la mise en œuvre de sa stratégie est celle de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), avec l'éducation à l'environnement (EE) comme porte d'entrée. L'EDD s'appuie sur une compréhension globale et systémique du monde et développe des compétences spécifiques permettant aux apprenants de comprendre l'interdépendance des processus écologiques, sociaux et économiques et leurs conséquences à l'échelle locale, nationale et mondiale.

Les actions du Parc Jura vaudois s'inscrivent dans les lignes directrices proposées par le Schéma directeur pour l'éducation dans les parcs et les centres nature (OFEV, 2012) et s'enrichissent sans cesse des retours d'expériences reçus des élèves, enseignants et autres parcs suisses.

Dans le cadre du Plan climat vaudois, la formation a été inscrite comme un moteur du changement pour permettre à la société vaudoise de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques⁴⁸. L'EMPD (Exposé des motifs et projet de décret) soumis au Grand Conseil en mars 2021 a pour but de présenter les grandes lignes de la politique d'école vaudoise durable et de demander un financement afin d'accélérer sa généralisation et d'initier un effort de mise à niveau dans tous les établissements scolaires.

48 Canton de Vaud. Exposé des motifs et projet de décret. (2021). https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2021_avril_actus/EMPD_1re_%C3%A9tape_formation_-_Plan_climat_cantonal.pdf

Une grande partie de ce financement est prévue pour des projets pédagogiques pilotes, issus des établissements de l'enseignement obligatoire et postobligatoire, en lien avec les enjeux environnementaux.

Ces projets pédagogiques spécifiques (camp interdisciplinaire, journée thématique, école en forêt, etc.) existent déjà, mais de manière ponctuelle. Il est aujourd'hui nécessaire de les soutenir et de stimuler l'émergence de nouveaux projets.

La mise en place d'une Cellule durabilité par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le lancement de la plateforme pour une école vaudoise durable illustrent clairement l'importance de développer des contenus et des méthodes d'enseignement axées sur la durabilité afin de préparer enfants et adolescents — les futurs citoyens — aux enjeux environnementaux.

Dans ce contexte, des établissements scolaires situés dans le périmètre du Parc ont intégré l'enseignement en plein air dans le quotidien scolaire. En s'appuyant sur des programmes comme « Enseigner dehors » ou « L'école en forêt » certains enseignants des cycles 1 et 2 se rendent régulièrement en forêt avec leurs classes.

Certains établissements des communes territoriales, à l'exemple de Vaulion, L'Isle, Aubonne et Saint-George, ont construit des canapés forestiers en collaboration avec une équipe forestière.

En matière de contenu d'enseignement, l'éducation à la durabilité ne reste que partiellement prise en charge par les enseignants sur le terrain, quel que soit le degré de formation.

Le Parc intègre les orientations actuelles et développe des offres éducatives spécifiques pour les participants aux trois cycles scolaires qui suivent les directives du Plan d'études romand (PER) et extrascolaires (passeports vacances, scouts, groupes nature).



En moyenne, ce sont 70 classes par année, soit 1500 enfants et adolescents qui participent à des animations pédagogiques d'une journée ou d'une demi-journée.

Un partenariat a été développé en 2014 avec la Fondation Silviva autour du projet « Univers forestier ». L'objectif de ce projet est d'offrir aux élèves des cycles 2 et 3, la possibilité de se rendre régulièrement en forêt, d'établir une relation étroite et durable avec elle, et de découvrir les métiers qui s'y exercent.

Ces projets de classe développent chez les participants des compétences EDD et méritent d'être poursuivis et développés à l'avenir.

Le Parc met également en place des projets d'établissement (sensibilisation de plusieurs classes), à l'exemple de celui réalisé dans la commune de Le Vaud (en 2019-2020) en faveur de la biodiversité (plantations d'arbres et d'arbustes) ou du Sustainabus (bus didactique pour la sensibilisation des élèves des cycles 1 et 2 à la biodiversité en village, à l'alimentation durable, aux économies d'énergie et aux déchets) à Aubonne (2020).

Le détail des activités pédagogiques se trouve dans le rapport d'évaluation de la Charte 2013-2022, sur le site internet et dans le dépliant de présentation.

Les résultats de l'évaluation de la Charte 2013-2022 ont clairement démontré l'importance de continuer de développer et renforcer cet axe stratégique dans les 10 ans à venir et la pertinence que le Parc développe davantage son offre dans ce domaine.

Afin d'assurer des prestations de qualité, le Parc s'appuie sur des compétences en interne, mais également sur des animatrices et animateurs pédagogiques (guides, accompagnateurs ou animateurs pédagogiques indépendants) spécifiquement formés.

Chaque année, une journée de formation sur les projets en cours et les missions du Parc est proposée aux animateurs. Un questionnaire d'évaluation de la qualité des contenus et des prestations est envoyé aux enseignants (encadrants) après chaque animation pédagogique.

Des partenariats ont été développés ou sont en cours de développement avec des institutions actives dans l'EDD (HEP Vaud, Education21, Silviva, Fondation du Bois de Chênes, Arboretum, Maison de la Rivière, Cosedec). La collaboration et la co-construction d'activités avec ces différents partenaires, voire d'autres selon les thématiques, feront partie des orientations des 10 prochaines années.

L'offre extrascolaire sera étoffée avec des activités proposées durant les vacances et plus spécifiquement durant les vacances d'été.

La création de sites pédagogiques répartis sur le territoire répond à une demande de rapprocher les lieux d'animations des établissements scolaires afin d'offrir à toutes les communes du Parc une certaine équité. Le développement d'un nouveau site à la Vallée de Joux dans les prochaines années comblera le manque actuel sur cette partie du territoire.

Depuis peu, le Parc s'investit dans la formation d'adultes en partenariat avec des institutions reconnues dans ce domaine, à l'exemple de Sanu Future Learning SA. Un cours pratique sur l'entretien efficace et durable des espaces verts a réuni plusieurs communes et s'adressait aux élus ainsi qu'aux employés communaux (2020).

Il s'agit d'un domaine que le Parc souhaite développer dans le futur, en l'étendant notamment à d'autres acteurs du territoire (p. ex. enseignants, forestiers).

Participation

Le thème de la participation « à la vie du Parc » est central et transversal dans les missions du Parc. Le Parc souhaite encourager les habitants à prendre une part active dans la co-construction et dans le renforcement du sentiment d'appartenance à un territoire.

Depuis 2012, le Parc développe un programme d'activités annuel et offre l'opportunité, aussi bien à ses habitants qu'aux visiteurs, de découvrir les richesses de son patrimoine naturel, paysager et culturel. Le Parc fait appel à des professionnels actifs sur son territoire pour encadrer ces activités.

Un certain nombre d'activités ont été entièrement créées afin de valoriser les patrimoines spécifiques du Parc. En moyenne, ce sont 220 participants par année qui prennent part aux différentes excursions et ateliers.

Des actions concrètes, comme la réalisation d'un inventaire des hirondelles de fenêtre, des hérissons ou le sauvetage de batraciens, mobilisent les habitants et les sensibilisent à la préservation d'espèces.

Au niveau du patrimoine paysager, des actions ont été organisées dans des paysages représentatifs du territoire (pâturages boisés, forêt du Risoud, Pied du Jura) afin de sensibiliser les participants à l'infrastructure écologique, élément indispensable pour la biodiversité.

Le détail des activités grand public se trouve dans le Rapport d'évaluation de la Charte 2013-2022, sur le site internet et dans le programme d'activités annuel.

Les chantiers d'écovolontariat permettent au Parc de faire connaître ses missions et ses activités de préservation de la nature à des entreprises qui souhaitent œuvrer concrètement. Des journées ou demi-journées sur le terrain (arrachage de néophytes, nettoyage de sentiers, revitalisation de biotopes, etc.) sont proposées.

À l'avenir, ces chantiers pourront s'adresser à un public plus large (jeunes, écoles, habitants, etc.) et des demi-journées de ramassage de déchets pourront être mises en place.



Valorisation de la culture et du patrimoine culturel immatériel

Il s'agit d'un domaine relativement nouveau, peu développé dans la Charte 2013-2022. Cependant, un positionnement clair du Parc vis-à-vis de ses différents publics et partenaires est important pour l'avenir. Le Parc ne se considère pas comme un acteur culturel régional mais participe à la mise en lumière d'activités culturelles spécifiques de la région qui partagent un certain nombre de valeurs communes. Dans ce sens, les activités grand public du Parc sont étroitement liées à la sensibilisation au développement durable, aux enjeux climatiques et à la participation des habitants, ainsi qu'à la valorisation des spécificités culturelles de son territoire.

Depuis 2012, le patrimoine culturel du Parc est mis en valeur dans ses activités grand public (savoir-faire des muretiers, bois de résonance, bourg médiéval et site clunisien de Romainmôtier, passeurs de mémoire, produits du terroir et produits labellisés, cueillette de plantes médicinales et leur valorisation). Ce patrimoine culturel est présent dans plus de 50 % des activités proposées par le Parc.

Au niveau du patrimoine culturel immatériel, les savoir-faire relatifs à la construction de murs en pierres sèches et à la fabrication du fromage en alpage ont fait l'objet d'une attention particulière de valorisation (reportage pour le 1er et participation à la fiche d'inventaire cantonale pour le 2ème). L'inscription de l'art de la construction en pierre sèche à l'UNESCO en 2018 et celle de la fabrication du fromage en alpage au Patrimoine immatériel et traditions vivantes du canton de Vaud en 2020 ont influencé la sélection de ces savoir-faire.

À l'avenir, le Parc souhaite poursuivre la valorisation des différents patrimoines culturels immatériels ainsi que des porteurs de tradition de son territoire. Une démarche citoyenne participative sera mise en place dans le périmètre du Parc naturel régional Jura vaudois afin de mettre en application la convention adoptée par l'UNESCO sur le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). Les objectifs d'une telle démarche sont de promouvoir la diversité culturelle, de favoriser la sauvegarde, la valorisation et la transmission du patrimoine et de contribuer au développement local et au renforcement du lien social.

Le Parc entend mettre l'accent sur l'aspect collectif et participatif de la vie culturelle, notamment par sa participation à certaines manifestations et lors de l'organisation de la Fête des habitants. Des manifestations annuelles comme le Festival du film vert, la Semaine du goût ou la Semaine du développement durable pour ne citer que quelques exemples, seront l'occasion de développer des activités culturelles spécifiques. Le Parc démontrera ainsi son ancrage dans le périmètre et mettra en lumière des enjeux environnementaux, sociétaux et culturels propres à son territoire.

De nouvelles approches culturelles pourront également être développées, à l'image de visites théâtrales ou de soundwalks ou de la valorisation de la vie littéraire en collaboration avec la Fondation Jan Michalski – pour l'écriture et la littérature à Montricher, pour ne donner que quelques exemples.

Analyse et enjeux

Forces

- Animations pédagogiques, activités grand public et chantiers d'écovolontariat bien appréciés.
- Diversité des sites pédagogiques et des sites d'excursions et bonne couverture du périmètre.
- Animations spécifiques pour chaque cycle scolaire.
- Mise en valeur des différents patrimoines dans les activités grand public.
- Intervenants externes, guides et animateurs professionnels.
- Expertise acquise par le Parc depuis 2013.

Opportunités

- Mise en place d'une cellule durabilité au DFJC.
- Plan d'études romand (PER) et moyens d'enseignements romands (MER).
- Programmes « Enseigner dehors » et « L'école en forêt ».
- Institutions actives dans l'EDD.
- Large public intéressé par la formation d'adultes et les chantiers d'écovolontariat.
- Thématiques potentielles et diversité des événements culturels.
- Mobiliser du personnel de terrain afin de sensibiliser et orienter le grand public.
- Plan climat vaudois, domaine d'action de l'accompagnement au changement.

Faiblesses

- Thématiques actuelles principalement axées environnement.
- Animations et activités GP insuffisamment réparties sur l'année.
- Manque de visibilité auprès des établissements scolaires du Parc.
- Accompagnement des établissements scolaires encore insuffisant.
- Manque d'un site pédagogique à la Vallée de Joux.
- Manque d'activités spécifiques durant les vacances scolaires.
- Formation d'adultes et démarches participatives peu développées.
- Peu de relation avec les acteurs culturels régionaux.
- Positionnement et rôle du Parc comme partenaire dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à renforcer.
- Coordination avec les différents acteurs actifs sur le territoire à renforcer.
- La thématique du climat est insuffisamment traitée.

Menaces

- Concurrence d'autres institutions.
- Enseignants formés à « enseigner dehors ».
- Établissements scolaires peu enclins à collaborer avec le Parc.
- Habitants et communes peu sensibles aux démarches participatives.
- Dichotomie entre vision du Parc et vision citoyenne et régionale.

Enjeux

- Faciliter la mobilisation de connaissances et le développement de compétences spécifiques afin d'appréhender le développement durable à l'échelle du territoire.
- Encourager les habitants à participer à la valorisation et à la préservation des patrimoines naturels et culturels du territoire et renforcer ainsi le sentiment d'appartenance.
- Appréhender le développement durable et les enjeux climatiques.



05

Communication, gestion et garantie territoriale

Communication des valeurs et missions du Parc	106
Une gouvernance efficace	113
Participation	115
Collaboration avec des partenaires extérieurs au territoire du parc	117
Garantie territoriale	119
Analyse et enjeux: Communication	112
Analyse et enjeux: Gestion, participation et garantie territoriale	120

Note de la rédaction: les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Communication, gestion et garantie territoriale

Communication des valeurs et missions du Parc

Le Parc naturel régional Jura vaudois, comme tous les parcs reconnus d'importance nationale de la même catégorie, s'est vu confier 4 missions par la Confédération. La communication contribue de façon déterminante à la vulgarisation pour tous les publics (endogène et exogène) de ces dernières. De plus, elle est un outil fondamental dans la mise en œuvre et la réussite de chacune de ces missions. Elle vise principalement à transmettre les valeurs qui les sous-tendent et à relayer les actions concrètes qui participent à leur réalisation.

La communication joue également un rôle clé dans la constitution et le renforcement d'une identité de Parc et d'un sentiment d'appartenance. En effet, le Parc Jura vaudois regroupe plus de trente communes. Il s'étend sur 3 régions géographiques et politiques (districts) distinctes aux identités locales variées (Région de Nyon – Région de Morges – Vallée de Joux et Jura-Nord vaudois). L'enjeu est ambitieux, d'autant plus que les partenaires du Parc (associations de développement régional: ADAEV, ARCAM, ADNV, Région de Nyon; offices du tourisme: Nyon Région Tourisme, Vallée de Joux Tourisme, Morges Région Tourisme, Vaud Tourisme; Parc naturel régional du Haut-Jura (F); Pro Natura; Vogelwarte, etc.) œuvrent tous dans des entités géographiques différentes et souvent plus vastes.

Pour atteindre ce but, le Parc veillera à valoriser son territoire et ses identités propres en mettant l'accent sur ce qui lie, ce qui est partagé, à savoir l'identité régionale (Jura vaudois) et rurale. Il tâchera de développer, chez ses communes et leurs habitants, un sentiment de fierté territoriale lié au projet de Parc.

Dans ce but, la prise en compte des spécificités des différents publics cibles revêt une importance stratégique. Fond et forme doivent s'adapter aux destinataires. Pour cette raison, la communication passe par une multitude de canaux complémentaires.

En 2020, l'identité graphique du Parc a été remodelée. Fraîche, sobre, moderne, elle permet un effet de marque et vise principalement à mettre en valeur le produit, l'image, la personne qui incarnent le Parc. Elle répond strictement aux exigences du Manuel de la marque des parcs suisses édité par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Une charte graphique (Expression de marque) en fixe les caractéristiques afin de simplifier et d'harmoniser son utilisation à l'interne mais aussi par les partenaires externes.

En 2020, l'identité graphique du Parc a été remodelée.



ancien logo



nouveau logo

Perspectives

L'évaluation de la Charte 2013-2022, notamment lors des ateliers participatifs, a relevé l'importance et la pertinence qu'il y a à intégrer la communication dans l'un des objectifs stratégiques de la Charte 2023-2032.

La Stratégie de communication 2019-2024 établie par le Parc Jura vaudois a permis de tirer les leçons des expériences réalisées au début de la première phase opérationnelle.

Les orientations générales proposées dans cette stratégie restent valables pour l'avenir. Elles se résument en 3 mots :

Notoriété Promotion Information

Elles visent :

- À renforcer et valoriser l'identité territoriale du Parc naturel régional Jura vaudois afin de le faire connaître et de le légitimer.
- À positionner le Parc comme un acteur de service et de dynamisme pour la région.
- À sensibiliser aux missions et actions en faveur du développement durable et aux enjeux climatiques.

Durant la prochaine phase opérationnelle, la communication du Parc se renforcera notamment dans le cadre des thématiques liées à la forêt. Les enjeux sont multiples et font directement référence aux différentes fonctions de la forêt qui seront, en plus, impactées par le réchauffement climatique : économique, biologique, protectrice et sociale. Il pourrait s'agir de la promotion de la filière bois, de la sensibilisation aux bonnes pratiques à l'attention des vététistes ou aux problématiques forêt-gibier. Dans le domaine du tourisme durable, les difficultés de cohabitation notamment en forêt seront un thème clé. Elles font écho à l'essor des loisirs nature, du VTT à la randonnée équestre, en passant par le trail et l'e-bike. Les problèmes résultants du littering y sont en partie liés, mais touchent également les agriculteurs. Les questions d'énergie et de mobilité seront plus que jamais pertinentes, tout comme celle, sensible, de la gestion des grands carnivores.

Les messages devront être adaptés aux publics cibles et s'élaborer en collaboration avec les partenaires régionaux et le canton de Vaud.

Afin de valoriser l'identité régionale, le Parc devra s'attacher à mieux mettre en valeur le patrimoine culturel mobilier et immatériel. Le patrimoine bâti des communes du Parc fera notamment l'objet d'une promotion signalétique harmonisée et systématique en collaboration avec les communes et les acteurs concernés. La communication autour des « portes d'entrée » du Parc viendra compléter ce balisage de la superficie.

Cela aura pour effet de renforcer la lisibilité du territoire du Parc vis-à-vis des visiteurs externes, tout en accentuant le sentiment d'appartenance et d'adhésion des habitants. Un effort important sera entrepris pour inclure ces derniers plus concrètement dans les projets du Parc (activités « privilège », démarches participatives, communication renforcée).

Le Parc étendra sa communauté de membres Individuel, Famille ou Collectif, tant à l'interne (habitants) qu'à l'externe (visiteurs, amoureux du Jura vaudois, etc.). Il leur proposera des informations, des avantages (rabais, etc.) et des offres particulières afin de renforcer l'adhésion à ses missions et valeurs le plus largement possible.

De manière globale, le Parc Jura vaudois devra également renforcer l'accessibilité de ses messages à un public non francophone. Les analyses de fréquentation du site internet et les multiples collaborations déjà en cours avec le Réseau des parcs suisses, Suisse Tourisme et d'autres parcs naturels régionaux suisses, montrent que l'allemand devrait être privilégié dans le cadre des efforts de traduction. La traduction du site internet de même que des différents supports imprimés devra être évaluée et budgétée.



Les publics cibles

Tableau 20 – Les publics cibles de la communication du Parc.

Publics cibles	Type de communication	Rôles
Communes membres de l'association du Parc Jura vaudois	Institutionnelle	Destinataires / Relais
Canton de Vaud et Confédération	Institutionnelle	Destinataires
Habitants du Parc	Grand public	Destinataires
Membres du Parc	Grand public	Destinataires / Relais
Acteurs économiques locaux (producteurs, entreprises partenaires, organisations de développement économique, etc.)	Partenariat	Relais
Partenaires touristiques et culturels (offices du tourisme, animateurs, guides etc.)	Partenariat	Relais
Excursionnistes (visiteurs)	Grand public	Destinataires
Excursionnistes (visiteurs) non francophones	Grand public	Destinataires
Médias	Spécifiques	Relais

Canaux de communication existants pour les offres du Parc

Le Parc bénéficie de différents canaux pour transmettre ses valeurs et communiquer ses projets et actions auprès des différents publics cibles.

Canaux directs

- **Site internet du Parc**: contenu grand public et zone privée (automne 2021).
- **Newsletters**: institutionnelle et grand public.
- **Réseaux sociaux**: Facebook, Instagram, LinkedIn.
- **Publications**: Journal du Parc, flyers, affiches, tout-ménages, brochures, dépliant, carte d'orientation, papeterie corporate.
- **Supports 3D**: étiquettes, papier d'emballage, sacs, textiles, verres recyclables, véhicule d'entreprise, stands, présentoirs.
- **Signalétique**: panneaux OFROU, signalétique OFEV, panneaux Parc.
- **Lieu d'accueil du public**: Espace découvertes, sentiers thématiques, bureaux du Parc.
- **Manifestations Parc**: Fêtes des habitants, activités, stand dans des manifestations tierces.
- **Communication Médias**: Communiqués de presse, points presse, partenariats (ValTV).

Canaux indirects

La communication médias, très spécifique, n'a pas été intégrée dans le **(tableau 21, p.110)**. Elle se concrétise par l'envoi régulier de communiqués de presse, l'organisation ponctuelle de points presse et par le biais de relations directes ou de partenariats entre le Parc et des représentants des médias locaux et régionaux: journaux quotidiens, magazines, télévisions et radios régionales, journaux communaux, etc.

Un certain nombre de partenaires relaient la communication du Parc vis-à-vis de ses différents publics cibles via leurs canaux respectifs qui sont, en grande partie, similaires à ceux du Parc (sites internet, newsletters, publications, réseaux sociaux, lieux d'accueil et manifestations). Ce sont des partenaires précieux qui partagent généralement un certain nombre de valeurs communes et avec lesquels le Parc entretient des relations basées sur la réciprocité. De tels soutiens méritent d'être soignés, entretenus et développés.

Partenaires principaux

Réseau des parcs suisses et parcs de Suisse, Suisse Tourisme, Vaud+, Pro Natura Vaud et Suisse, Morges Région Tourisme, Vallée de Joux Tourisme, Région Jura-Nord vaudois, Nyon Région Tourisme, Parc naturel régional du Haut-Jura, Nosvoiss Sauvages, Fonds Suisse pour le Paysage, la Fête de la Nature, La Garenne, l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne, les producteurs partenaires du Parc, les Entreprises partenaires, les communes membres, etc.

Tableau 21 – Utilisation des différents canaux de communication selon les publics cibles.

		Publics cibles						
		Excursionnistes (visiteurs)	Partenaires touristiques et culturels (offices du tourisme, animateurs etc.)	Acteurs économiques locaux	Membres du Parc	Habitants du Parc	Canton de Vaud et Confédération	Communes membres de l'association du Parc Jura vaudois
Canaux de communication	Site internet							Zone privée
	Newsletters						Newsletter institutionnelle	Newsletter institutionnelle
	Publications					Journal du Parc		
	Réseaux sociaux							
	Supports 3D							
	Signalétique							
	Lieux d'accueil							
	Manifestations				Journées des membres	Fêtes des habitants		

Contributions du Parc à la communication / promotion des parcs suisses

Le Parc Jura vaudois participe toujours aux campagnes de communication mises en œuvre par l'Office fédéral de l'environnement et le Réseau des parcs suisses. Il collabore également, par l'intermédiaire de la faïtière des parcs suisses, à des campagnes orchestrées par Suisse Tourisme, Car Postal ou La Poste, par exemple. Il relaie systématiquement la communication nationale (carte des parcs suisses, brochures diverses) via ses propres canaux : site internet, réseaux sociaux, Journal du Parc, Espace découvertes, présentoirs dans les offices du tourisme partenaires.

Le Parc Jura vaudois s'est impliqué dans le groupe de travail en charge d'affiner l'image des parcs suisses ainsi que dans le groupe de travail dévolu à la communication des valeurs des parcs suisses. Dans le cadre de l'offre touristique La Route verte, il collabore avec les parcs naturels régionaux de l'Arc jurassien. Il entretient également des liens étroits avec les parcs romands, notamment les parcs Gruyère Pays-d'Enhaut et Chasseral et plus particulièrement les parcs vaudois, dont le Parc naturel du Jorat, premier parc périurbain de Suisse romande labellisé en 2021.



Analyse et enjeux : Communication

Forces

- Thématiques porteuses : biodiversité, paysage, développement durable, économie de proximité, terroir, éco-volontariat ; animations pédagogiques.
- Capital sympathie.
- Adaptabilité.

Opportunités

- Partenariats porteurs (OT ; associations partenaires).
- Initiatives et projets locaux/régionaux partageant les mêmes valeurs manifestations, associations, initiatives individuelles).
- Visibilité offerte par les parcs suisses.
- Thématique porteuse : le climat.

Faiblesses

- 3 régions = 3 identités distinctes.
- Mission 2 (activités économiques) peu connue et peu associée au Parc.
- 2 publics cibles distincts et similaires : habitants et excursionnistes.
- Actions concrètes peu visibles.
- Implication faible de la part des communes membres.

Menaces

- Confusion entre promotion touristique et développement durable.
- Communications concurrentes.
- Thématiques sensibles (p. ex. éoliennes, grands prédateurs).
- Faible visibilité du Parc comme référence régionale.

Enjeux

- Sensibiliser aux missions et valeurs d'un parc naturel régional suisse.
- Renforcer la notoriété, l'identification et l'adhésion au Parc naturel régional Jura vaudois.
- Tisser des collaborations de manière à positionner le Parc comme un acteur indispensable pour la région.
- Renforcer l'engagement des acteurs du Parc concernant des pratiques durables.

Une gouvernance efficace

Gestion

L'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale, article 25, pose que « la forme juridique, l'organisation et les ressources financières de l'organe responsable du parc doivent garantir la création, la gestion et l'assurance de la qualité du parc. » Ainsi, un parc naturel régional doit se structurer de sorte que son fonctionnement permette une gestion efficiente et efficace des fonds à sa disposition, mais il doit également mettre en place un système de management de la qualité garantissant de façon pérenne la réalisation de prestations conformes aux attentes des parties intéressées et à la loi.

Ce chapitre présente les outils de gestion en place à la fin de la phase opérationnelle 2013-2022, le contexte dans lequel ces outils sont utilisés et l'objectif stratégique retenu pour les 10 ans à venir.



État des lieux

La gouvernance du Parc, telle que réformée en 2021, doit garantir le rôle prééminent des communes dans la gestion du Parc grâce à un comité intégralement constitué de représentants des communes territoriales. De plus, les Pôles régionaux vont permettre une prise en compte efficace des besoins des régions du Parc, tout en offrant un espace de dialogue avec les groupes d'intérêts, les communes impliquées et les habitants dans des projets régionaux et partageant des attentes similaires.

La gouvernance financière du Parc, adaptée en 2021 en fonction des recommandations formulées dans le rapport du Contrôle cantonal des finances, garantit une gestion optimale des fonds publics mis à disposition du Parc, tout en permettant un suivi efficace des projets, garantissant un fonctionnement pérenne et efficient de l'Association « Parc naturel régional Jura vaudois ».

La gestion des projets cadres sera maintenue selon une planification pluriannuelle au travers des plans de gestion puis sera déclinée annuellement au travers de fiches de projet. Le suivi sera réalisé plusieurs fois par année et le Comité pourra prendre les décisions opérationnelles et stratégiques en lien avec ces questions.

Concernant le financement du Parc, même si cette problématique devra être abordée plus en détail dans les futurs plans de gestion à 4 ans, les ressources nécessaires semblent suffisantes. Néanmoins, il sera nécessaire d'identifier de nouvelles sources de financement pour permettre de poursuivre des actions de terrain.

La participation de toutes les parties intéressées du Parc sera garantie par les mesures posées au niveau statutaire (possibilité de devenir membres, possibilité pour le Comité de créer des organes consultatifs) mais également en maintenant, au sein des projets du Parc, une place importante pour les différents publics et parties intéressées afin qu'ils puissent prendre une part active dans la vie du Parc.

Au niveau régional, l'évaluation de la Charte 2013-2022 a mis en évidence le besoin de voir le Parc renforcer sa coordination avec les autres acteurs du territoire et que la gouvernance des projets impliquant plusieurs acteurs soit plus claire à l'avenir.

Le Parc va donc s'attacher à clarifier son rôle au sein des projets déployés sur le territoire. Il va également chercher à orienter plus efficacement les parties intéressées souhaitant développer des projets vers l'institution la mieux à même d'aider le porteur de projet à le concrétiser.

La transparence concernant les activités du Parc sera maintenue au moyen d'outils qui ont fait leurs preuves durant la phase opérationnelle 2013-2022 : rapport annuel, révision des comptes par un organe de révision indépendant, étude des comptes par la Commission de gestion, approbation des comptes et des documents stratégiques par l'Assemblée générale et présentation du budget annuel à celle-ci.

De plus, des efforts seront réalisés afin de faciliter le suivi des actions du Parc par ses membres, les habitants et le grand public. Ces outils pourraient prendre la forme de présentations simplifiées du portefeuille de projets.

La structure professionnelle en place en 2021 présente un éventail de compétences adéquat par rapport aux défis à venir, même si le degré d'ancienneté de la majorité de l'équipe est de 2 ans ou moins. Ainsi, la fidélisation du personnel demeure une problématique qui devra faire l'objet d'une attention particulière.

Enfin, le système de gestion intégré du Parc, certifié selon des normes reconnues (ISO 9001, ISO 14001, Entreprise Citoyenne™), doit, d'une part, garantir que les actions du Parc restent axées sur la satisfaction de ses parties prenantes et, d'autre part, permettre une amélioration continue des processus du Parc.



Participation

La collaboration avec les partenaires du territoire ou extérieurs à celui-ci est non seulement une obligation légale mais également une condition de succès essentielle pour les activités du Parc.

Ces possibilités de participation se veulent suffisamment nombreuses et diverses afin que tous les publics et tous les groupes d'intérêts puissent s'impliquer dans la vie du Parc et influencer ses activités et son fonctionnement.

Le présent chapitre présente les outils participatifs mis en place par le Parc ainsi que ses principaux partenaires.

Participation des acteurs locaux et régionaux

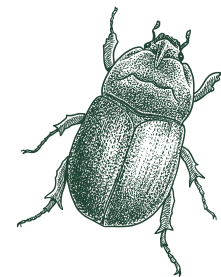
Les communes territoriales du Parc, en plus de leur rôle prépondérant dans la gouvernance du Parc, participent aux Pôles régionaux au sein de leur région respective. Elles peuvent s'exprimer lors de l'Assemblée générale mais également ont la possibilité de participer directement aux projets, voire en proposer de nouveaux.

Les possibilités de participer, pour le grand public et les habitants, se déclinent sous diverses formes: ils peuvent devenir membres et prendre ainsi une part active aux décisions stratégiques du Parc. Au moins un habitant du Parc participera à chacun des Pôles régionaux afin de représenter les intérêts des personnes résidant au sein des diverses régions du Parc.

Les habitants et le grand public sont consultés régulièrement dans le cadre du Forum du Parc ou à l'occasion des consultations publiques réalisées lors de la rédaction des documents stratégiques. Des événements sont également proposés afin de les sensibiliser aux patrimoines du Parc: Fête des habitants, activités grand public (excursions, conférences, ateliers, chantiers d'écovolontariat, balades villageoises, projections de film, etc.) ou la journée annuelle des membres. Les écoles et structures parascolaires du Parc peuvent prendre part aux animations pédagogiques proposées par le Parc ainsi qu'aux chantiers d'écovolontariat prévus pour elles. Les acteurs du monde de l'éducation sont consultés sur leurs besoins lors de la rédaction des documents stratégiques du Parc.

Le monde agricole est impliqué au travers de la communauté formée par les producteurs labellisés. Ces derniers se réunissent régulièrement afin d'échanger autour de leurs pratiques et des besoins liés au label « Produits des parcs suisses ». Notons que les producteurs labellisés deviennent automatiquement membres du Parc et peuvent ainsi s'exprimer à l'assemblée générale. Les agriculteurs sont également sollicités lors de manifestations en lien avec les pratiques agricoles durables. Un représentant du monde agricole participera également à chacun des Pôles régionaux.

Par ailleurs, le Parc assume le rôle de secrétaire de l'association « Harmonie d'alpages », porteuse d'un projet partiel au sein du projet de développement régional agricole de l'Ouest vaudois (PDRA Ouest vaudois).



Les producteurs labellisés deviennent automatiquement membres du Parc et peuvent ainsi s'exprimer à l'assemblée générale

Dans le domaine de la promotion économique régionale et de la promotion touristique, une convention de partenariat existe entre les 4 associations de développement régional (Région de Nyon, Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), Association de développement du Nord vaudois (ADNV) et Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux (ADAEV), les 4 offices du tourisme (Nyon Région Tourisme, Morges Région Tourisme, Association de développement du Nord vaudois et Vallée de Joux Tourisme) et le Parc.

Cet accord concrétise la volonté réciproque de ces organisations de se coordonner sur les projets se déroulant sur le territoire et de se rencontrer 2 fois par an. Les associations de développement régional et les offices du tourisme participent également aux Pôles régionaux. Ils sont membres du Parc et peuvent ainsi s'exprimer lors de l'Assemblée générale. Les acteurs privés du domaine de l'économie et du tourisme sont invités à prendre part à la vie du Parc en devenant « Entreprise partenaire », sous réserve qu'ils partagent les valeurs des parcs suisses. Ces entreprises partenaires sont invitées à une rencontre annuelle, destinée à échanger autour du concept et des mesures de promotion nécessaires, et deviennent membres de l'association du Parc.

Les acteurs de l'environnement, qu'ils soient privés, parapublics ou publics, sont invités à participer aux projets du Parc comme partenaires, experts ou bailleurs de fonds. Par ailleurs, les acteurs principaux se réunissent régulièrement au sein de la Plateforme vaudoise pour la nature, mise en place par la Fondation MAVVA, qui cesse ses activités en 2022. Cette dernière a notamment soutenu la mise en place du projet Toile verte du Parc. Un représentant des milieux environnementaux sera représenté au sein des Pôles régionaux.

Tableau 22 – Principaux partenaires du Parc sur son territoire.

Entité	Nature de la collaboration
Réseaux agro-écologiques du territoire	Collaboration sur des projets nature / signalétique
Offices du tourisme	Promotion touristique et collaboration sur des projets touristiques
Associations de développement régionales	Promotion économique / projets communs
Parc animalier La Garenne	Manifestations, promotion touristique
Arboretum du Vallon de l'Aubonne	Manifestations, promotion touristique, communication
Car Postal	Exploitation de la déserte sur le col du Marchairuz – promotion touristique
MBC	Collaboration sur des projets de mobilité et touristique Exploitation de la déserte sur le col du Mollendruz
Chambre des Bois de l'Ouest vaudois (CBOVD)	Collaboration sur des projets en lien à la forêt
Fondation du Bois de Chênes	Exploitation d'un site pédagogique / manifestations
Sociétés d'approvisionnement électrique du territoire	Manifestations / projets dans le domaine de la transition énergétique
Association des amis du Marchairuz	Collaboration pour l'exploitation de l'Espace découvertes au col du Marchairuz
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz	Collaboration pour l'exploitation de l'Espace découvertes au col du Marchairuz

La collaboration avec les partenaires forestiers est assurée par une participation ponctuelle du Parc à la commission réunissant les inspecteurs forestiers de l'Ouest vaudois, des responsables de la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud (Direction des ressources et du patrimoine naturels) (Conférence régionale Ouest de la Direction des ressources et du patrimoine naturels). Un représentant des milieux forestiers sera représenté au sein de chacun des Pôles régionaux.

En plus de la participation de ces groupes d'intérêts particuliers, le Parc entretient des relations étroites avec des acteurs clés du territoire comme le Parc animalier La Garenne de Le Vaud ou l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne, par exemple.

Collaboration avec des partenaires extérieurs au territoire du parc

Si les acteurs du territoire sont les premiers bénéficiaires des projets du Parc ainsi que des partenaires évidents pour les mettre en œuvre, la collaboration avec des partenaires externes est également essentielle.

Ainsi, de nombreux partenaires externes collaborent directement avec le Parc dans la mise en place de ses projets, que ce soit comme bailleurs de fonds, sources d'information et d'expertise, mandataires ou participants aux projets.



Tableau 23 – Principaux partenaires externes du Parc.

Entité	Nature de la collaboration
Aide suisse à la montagne	Échanges d'expériences / soutien aux projets
Fonds Suisse pour le Paysage	Collaboration financière et technique (expertise et formation) dans le domaine de la restauration de murs en pierres sèches
Fédération Suisse des maçons de la pierre sèche	Contrôle de la qualité des murs en pierres sèches et formation
Organismes agricoles de conseil	Conseils et expertises sur les projets agricoles
Parc naturel régional du Haut-Jura	Projets communs transfrontaliers
Fondation SILVIVA	Animation « l'univers du forestier » et développement de nouvelles animations
Pro Natura Vaud	Sauvetage Batraciens et projet hermine / lézards
Pro Natura Suisse	Projet hermine / lézards
Station ornithologique suisse	Transmission d'informations concernant les espèces et conseils techniques
Haute école du paysage d'ingénierie et d'architecture (HEPIA)	Projet sur le thème du paysage, collaboration sur des thématiques de recherches
Université de Lausanne	Divers travaux de recherche
Université de Neuchâtel	Divers travaux de recherche
Propriétaires d'alpages hors du Parc	Collaboration sur la restauration des murs et la promotion des alpages
Association PDRA Ouest vaudois	Promotion de l'agro-tourisme via l'association Harmonie d'alpages
Eurotrek (auparavant SwissTrails)	Promotion d'offres touristiques
Fondation MAVA pour la Nature	Bailleur de fonds du projet Toile verte
RailAway	Promotion touristique
Association Bus alpin	Collaboration sur des projets mobilité
Fondation Actions Environnement (FAE)	Organisation de semaines d'actions contre les plantes néophytes
Gest'Alpe	Travail pluridisciplinaire en faveur de l'agriculture de montagne
Association de la Fête de la nature	Organisation de manifestations, communication
WWF	Travail sur un site d'intervention néophyte
Karch	Expertise sur divers projets
Info Flora	Expertise sur divers projets
Suisse Tourisme	Collaboration sur des projets touristiques
Vaud Promotion	Collaboration sur des projets touristiques
Réseau des parcs suisses	Échanges d'expériences et collaboration dans le cadre de projets nationaux
Autres parcs d'importance nationale	Échanges d'informations et collaboration sur des projets

Développements possibles

Les outils permettant la participation des parties intéressées du Parc sont actuellement suffisamment nombreux et développés pour garantir la prise en compte des besoins et des intérêts des différents partenaires du Parc. Néanmoins, l'évaluation de la Charte 2013-2022 a permis de mettre en exergue certaines lacunes ou nouveaux partenariats à développer⁴⁹.

- Les synergies et collaborations avec les acteurs du territoire, privés et publics, devraient être renforcées afin que le Parc puisse apporter une plus-value dans ses sphères d'expertise, tout en s'appuyant sur les compétences métiers de ses partenaires.
- Dans le cadre de l'évaluation de la charte 2013-2022, plusieurs partenaires ont exprimé que les changements d'interlocuteur intervenus au sein de l'équipe professionnelle du Parc ont nui à la relation. Ainsi, la fidélisation des collaborateurs apparaît comme nécessaire pour la nouvelle phase opérationnelle, y compris au sein de la direction du Parc.
- La question de la participation des habitants des communes territoriales a déjà été évoquée précédemment (**Participation, p. 102**) et cette problématique ne sera pas développée dans la présente section.
- La relation avec les acteurs du monde de la forêt pourra certainement être renforcée, afin que le Parc puisse porter des messages de sensibilisation mais également développer des solutions aux conflits d'usage.
- Les relations avec les acteurs du domaine de l'énergie durable et de la mobilité douce devront également être intensifiées.
- Dans le domaine de l'éducation, la collaboration avec les établissements scolaires (proximité, promotion des animations, développement de projets de classe ou d'établissement, développement de dossiers pédagogiques) devra être mise en place (**Éducation en vue d'un développement durable & formation, p. 99**).
- Généralement, la gestion et la réduction des conflits d'usage (tourisme, agriculture, forêt, sport, etc.) sont des thématiques qui pourraient être développées par le Parc avec ses partenaires.



49 Parc Jura vaudois. Rapport d'évaluation Charte 2013-2022. (2021).

Garantie territoriale

La garantie territoriale est la capacité du Parc à s'inscrire durablement dans les planifications territoriales mais également à influencer positivement les politiques locales ayant un impact sur le territoire.

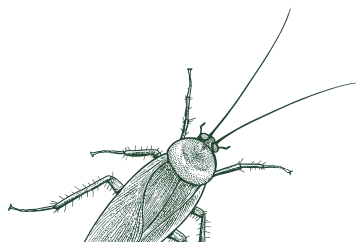
L'Ordonnance sur les parcs, article 27, précise : « le parc doit être inscrit au plan directeur approuvé conformément à l'art. 11, al. 1, de la Loi du 2 juin 1979 sur l'aménagement du territoire.

Les autorités chargées de l'aménagement du territoire conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire doivent adapter les plans d'affectation conformément à la loi du 2 juin 1979 sur l'aménagement du territoire, pour autant que le respect des exigences à remplir par le parc l'exige. »

Le présent chapitre présente la façon dont le Parc va répondre à cette obligation pour la phase opérationnelle 2023-2032.

Les objectifs stratégiques du Parc figurent dans une fiche dédiée du Plan directeur cantonal vaudois. Ainsi, toutes les collectivités sont informées des buts visés par le Parc et doivent en tenir compte dans le cadre de leur planification territoriale. De plus, les communes territoriales constituant le Parc s'engagent, par un contrat portant sur l'entier de la phase opérationnelle, à : « [tenir] compte des objectifs [stratégiques] pour le territoire [de leur commune] ».

Au-delà de ces éléments, le Parc ne jouit pas des compétences déléguées pour intervenir directement sur les questions d'aménagement du territoire. Néanmoins, le Parc souhaite poursuivre l'accompagnement des communes territoriales dans les actions ayant un impact sur le paysage. Il va proposer systématiquement son appui pour les révisions des plans d'affectation en mettant à leur disposition des compétences spécifiques, en particulier dans le domaine de la préservation de la biodiversité et du paysage. Enfin, le Parc poursuivra sa collaboration aux projets régionaux d'importance.



Analyse et enjeux : Gestion, participation et garantie territoriale

Forces

- Refonte des statuts de l'association en 2021.
- Amélioration de la gestion financière de l'association.
- Renforcement du rôle des communes.
- Régionalisation des organes consultatifs.
- Système de gestion intégré en place et fonctionnel.
- Intégration des objectifs du Parc au Plan directeur cantonal.
- Engagement des communes territoriales à tenir compte des objectifs stratégiques dans leurs propres activités.

Opportunités

- Synergies et coordination avec les autres acteurs du territoire.
- Développement d'outils de présentation des projets simples à destination du grand public et des membres.
- Obligation des communes de renouveler leurs PGA.
- Participation du Parc aux groupes de pilotage concernant les projets d'importance régionale.

Faiblesses

- Pas de compétence légale concernant l'aménagement du territoire.
- Pas de souhait des communes territoriales de déléguer tout ou partie de leurs compétences.
- Lourdeur administrative perçue par les partenaires.
- Faible ancienneté des collaborateurs du Parc.
- Pas de compétence spécifique au sein de l'équipe professionnelle.

Menaces

- Rotation du personnel.
- Besoins de nouveau financement pour les actions de terrain.
- Pas de sollicitation du Parc concernant les projets ne touchant qu'une commune.
- Déficit de légitimité du Parc pour les questions d'aménagement du territoire.
- Déficit de confiance du Canton vis-à-vis du Parc.
- Pas d'intégration systématique du Parc dans les démarches d'établissement ou de révision de plans directeurs.

Enjeux

- Maintenir une gestion de projets et financière conforme aux bases légales en vigueur.
- Renforcer l'implication des communes et des habitants dans les projets du Parc.
- Présenter une gouvernance de projet coordonnée avec les autres acteurs du territoire.
- Favoriser un développement régional respectueux des valeurs naturelles et paysagères du Parc sans posséder de levier d'actions directs.
- Renforcer l'implication du Parc lors de l'établissement ou de la révision de plans directeurs et intégration de ces plans à la planification stratégique du Parc.



06

Le Parc, territoire de recherche

Partenariats avec les milieux scientifiques	122
Vulgarisation scientifique	123
Analyse et enjeux	124

Note de la rédaction : les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Le Parc, territoire de recherche

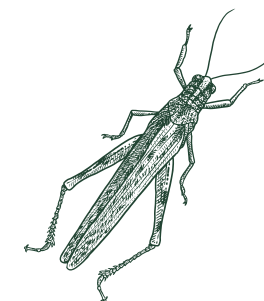
La richesse des patrimoines naturels, paysagers et culturels du Parc en fait un cadre privilégié pour des travaux de recherche. Dans ce sens, le Parc est un laboratoire de recherche pour les hautes écoles et universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et visions qui permettent de sensibiliser les autorités, institutions, habitants ou associations territoriales aux enjeux actuels en matière de changement climatique, de biodiversité ou d'économie circulaire.

Jusqu'à présent, le Parc a toujours répondu positivement aux sollicitations des hautes écoles, instituts de recherche et universités par la mise à disposition de ses compétences. Cependant, il n'a pas défini une stratégie claire concernant le choix des activités et des thèmes prioritaires de recherche.

Partenariats avec les milieux scientifiques

Depuis 2012, des travaux de fin d'études en collaboration avec les universités de Lausanne et de Neuchâtel et l'HEPIA de Genève sont réalisés chaque année sur le territoire du Parc. Ces travaux de recherche, principalement axés sur le patrimoine naturel et la biodiversité, ne sont pas toujours encadrés par les collaborateurs du Parc. Cependant, ces derniers se tiennent à disposition des étudiants pour les soutenir dans leurs recherches. Parmi ces travaux de fin d'études, certains s'inscrivent dans des projets initiés par le Parc, à l'exemple du suivi d'étangs agroécologiques.

D'autres sont à l'origine de nouveaux projets, comme le travail de fin d'études réalisé en 2018 sur l'importance de la qualité des murs en pierres sèches pour les mustélidés, qui se poursuit concrètement par des aménagements et suivis sur le territoire.



En 2020, le Parc a développé un partenariat avec l'Institut de géographie et de durabilité de l'Université de Lausanne. Un module d'enseignement du Master de géographie a été consacré au Parc, en collaboration avec 2 communes territoriales (Bassins et Arzier-Le Muids), autour de 2 thématiques : la gestion de l'eau et les activités de loisirs. Les résultats des travaux des étudiants ont fait l'objet d'un rapport détaillé remis aux communes concernées et au Parc. Une partie de ces résultats sera partagée au grand public lors d'une conférence fin 2021.

En 2020-21, des étudiants du SAWI, acteur de référence de la formation professionnelle et continue en matière de communication et marketing, ont présenté, dans le cadre de leur formation, une stratégie de communication et de marketing pour le label « Produit des parcs suisses » et les entreprises partenaires du Parc. Les étudiants ont été soutenus dans leur travail par des collaborateurs du Parc (**Stratégie de promotion et perspectives, p. 93**).

Depuis 2019, des experts scientifiques prennent part aux comités de pilotage de certains projets afin de garantir le contenu, les méthodes et le suivi des démarches scientifiques et d'améliorer ainsi la qualité des travaux. Le détail des travaux réalisés se trouve dans le Rapport d'évaluation de la Charte 2013-2022.

Durant les 10 prochaines années, le Parc va poursuivre sa collaboration avec des instituts et organismes de recherche et des experts scientifiques afin d'assurer la transmission des informations et d'améliorer la qualité scientifique de certains de ses projets.

Le Parc va continuer de soutenir et encadrer des travaux d'étudiants en collaboration avec de hautes écoles, instituts de recherche et universités. En parallèle, le Parc va renforcer la vulgarisation scientifique de thématiques spécifiques à son territoire.

Vulgarisation scientifique

Le Parc dispose de différents canaux de communication pour ses projets de vulgarisation scientifique, comme le site internet, les réseaux sociaux et le Journal du Parc.

« La chronique de la fourmi des bois », le blog sur le sauvetage des batraciens ou l'article sur le projet « Hérisson, y es-tu ? » en sont quelques exemples récents. Le Parc réalise et met à disposition des brochures, comme « Comment identifier et entretenir les buissons indigènes ? », un outil de vulgarisation de connaissances techniques et botaniques sur les haies.

La vulgarisation scientifique se transmet également par le biais d'animations pédagogiques et d'activités grand public. Le Parc s'appuie sur des animatrices pédagogiques et des spécialistes actifs sur le territoire pour encadrer des activités destinées à un public non averti.

Dans les 10 prochaines années, le Parc souhaite rendre les résultats des recherches faites sur son territoire plus visibles, que ce soit par des conférences, des événements ou des expositions. Des articles de vulgarisation seront également rédigés sur les différents supports de communication du Parc.

Analyse et enjeux

Forces

- Collaboration existante avec les universités de Lausanne et Neuchâtel, l'HEPIA de Genève, la HES-SO du Valais et des experts scientifiques.
- Potentialité pour la recherche (patrimoine naturel, paysager, culturel – thèmes : tourisme, mobilité, énergie, agriculture, pédagogie, etc.).
- Vulgarisation scientifique appréciée par le public.

Opportunités

- Enjeux actuels liés au changement climatique, à la biodiversité, à l'économie circulaire.

Faiblesses

- Peu de recherches connues publiquement sur le territoire.
- Choix des activités et des thèmes de recherche aléatoires.
- Thématiques actuelles principalement axées sur le patrimoine naturel et la biodiversité.
- Pas de relation avec les écoles forestières (p. ex. HAFL Zollikofen).

Menaces

- Passer à côté des enjeux écologiques, sociaux et économiques actuels.

Enjeux

- Favoriser les partenariats avec les milieux scientifiques pour assurer la transmission des informations et améliorer la qualité scientifique de certains projets du Parc.
- Renforcer la vulgarisation scientifique sur les thèmes du Parc.
- Chercher une collaboration active sur des questions de recherche avec l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) et les autres parcs d'importance nationale.



07

Les orientations stratégiques du Parc

Objectif de la charte	126
Objectifs stratégiques 2023-2032	127
Conclusion et positionnement	133
Contrôle et suivi des résultats	135
Planification	136
Organe responsable du Parc	137
Annexes	141

Note de la rédaction : les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Les orientations stratégiques du Parc

Objectif de la charte

Créer les conditions-cadres pour que chacun puisse contribuer aux missions du Parc.

Ce faisant, participer à l'amélioration de la cohabitation entre la nature et l'être humain.



Objectifs stratégiques 2023-2032

Présentation des objectifs

1

Améliorer la qualité du patrimoine paysager : pour contribuer à l'amélioration de la qualité du paysage, le Parc entend soutenir et promouvoir la restauration d'éléments emblématiques et identitaires du paysage rural et villageois sur l'ensemble du Parc. Les murs en pierres sèches, patrimoine paysager et culturel dont le savoir-faire est reconnu au niveau international (UNESCO), font partie de ces éléments particuliers et leur restauration continue d'être encouragée par le Parc. Les entités paysagères, donnant tout son caractère au paysage du Jura vaudois, sont également mises en valeur, ceci afin de les faire connaître du grand public et de développer une prise de conscience de la nécessité de préserver chaque élément les constituant.

2

Renforcer et promouvoir la prise en compte des enjeux en lien avec la biodiversité : la biodiversité décline fortement en Suisse, depuis plusieurs années, et, selon plusieurs études, elle est dans un état insatisfaisant. La fragmentation des milieux naturels et l'homogénéisation de leur composition font partie des principales causes de ce déclin. La faune et la flore ont de plus en plus de mal à se déplacer entre leurs différents habitats, ce qui a un impact sur leur cycle de vie. Le Parc souhaite agir sur la connectivité et la qualité des milieux naturels afin d'améliorer la fonctionnalité de l'infrastructure écologique (IE). Des actions ciblées en faveur d'espèces prioritaires sont menées afin de les préserver.

3

Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques par les acteurs du territoire : le changement climatique et ses impacts sur l'environnement sont perceptibles. On observe la modification du régime de précipitations ou encore l'augmentation de l'ampleur, la fréquence et l'intensité des événements extrêmes (canicules, sécheresses, tempêtes, etc.) qui sont observés. Le Jura vaudois ne fait pas exception et s'illustre notamment par une recrudescence du manque d'eau pour l'estivage. La question de l'adaptation des essences forestières est également au centre des réflexions. D'une part, le Parc souhaite accompagner les communes territoriales dans une politique d'adaptation aux changements climatiques et dans la mise en œuvre de mesures. Il entend également soutenir ses partenaires dans la transition vers un mode de fonctionnement plus durable. D'autre part, le Parc souhaite participer à l'augmentation de la connaissance de l'impact de ces différents enjeux à l'échelle de son territoire. Par ailleurs, les milieux naturels participent à la mitigation des changements climatiques. Néanmoins, la préservation de ces milieux est couverte par l'objectif stratégique 2 de la présente charte et ne sera donc pas traitée au travers du présent objectif.

4

Renforcer la durabilité des activités économiques :

par ses actions, le Parc renforce la durabilité des activités économiques sur son territoire. L'objectif se déploie sur plusieurs axes : labellisation de produits agroalimentaires, accompagnement des agriculteurs, coordination des acteurs de la forêt, accompagnement des offices du tourisme et acteurs touristiques, coaching des entreprises de service et incitation à la transition énergétique.

6

Renforcer l'adhésion, à long terme, de tous aux missions et valeurs du Parc :

de par sa gestion, les liens entretenus avec les habitants et partenaires ainsi que sa communication, l'association œuvrant comme organe responsable du Parc ancre ce dernier durablement dans le territoire et s'assure que toutes les parties intéressées comprennent ses missions, puissent s'identifier à ses valeurs et aient la possibilité de prendre une part active dans les activités de l'institution.

5

Sensibiliser différents publics au développement durable et à la qualité des patrimoines du Parc :

le Parc propose différentes activités de sensibilisation qui s'adressent aux enfants et aux adolescents, aux habitants et aux porteurs de traditions de son territoire. Par l'éducation et l'accompagnement au changement en vue d'un développement durable et climatiquement responsable, la sensibilisation à la valorisation et à la préservation des patrimoines naturels et culturels et la valorisation de savoir-faire, il encourage les habitants à prendre une part active dans la co-construction et dans le renforcement du sentiment d'appartenance à leur territoire.

7

Renforcer les partenariats avec les milieux scientifiques :

en accueillant des travaux de recherche sur son territoire et des scientifiques au sein de ses comités de pilotage, le Parc veut respectivement contribuer à enrichir les connaissances scientifiques en lien à ses missions et améliorer la qualité scientifique des actions réalisées dans le cadre de ses projets. Par ailleurs, le Parc va s'engager afin de proposer des sujets de travaux de recherche.

Définitions :

Objectifs stratégiques 2023-2032

Les objectifs stratégiques présentent les buts visés par le Parc pour la période opérationnelle. Ces objectifs vont guider les actions du Parc mais doivent également servir de référence pour orienter les comportements des parties intéressées du Parc et de ses communes territoriales en particulier, qui sont tenues de les prendre en compte en vertu du contrat de parc et du plan directeur cantonal.

Les objectifs stratégiques sont :

- suffisamment spécifiques pour orienter efficacement les actions et comportements, tout en étant assez larges pour permettre leur déclinaison dans des projets auxquels seront allouées des ressources (plans de gestion à 4 à 5 ans);
- mesurables par des d'indicateurs d'effets;
- atteignables durant la phase opérationnelle et suffisamment ambitieux pour produire un effet maximal sur le territoire;
- réalistes en considérant les compétences et moyens d'un parc naturel régional;
- et temporellement définis – implicitement à la fin de la phase opérationnelle, soit en décembre 2032.

Indicateurs d'effets au 31.12.2032

Les indicateurs d'effets doivent permettre de mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques. À la fin de la phase opérationnelle, ils feront l'objet d'une analyse ad hoc, dans le cadre de l'évaluation de la charte 2023-2032, afin de savoir s'ils ont été atteints et quelles adaptations seront nécessaires pour la phase opérationnelle suivante. Les indicateurs d'effets ne doivent pas uniquement mesurer la qualité et la quantité des actions conduites par le Parc mais l'impact de son existence comme outil de mise en œuvre d'une politique publique. Ainsi, les indicateurs d'effets doivent mesurer l'impact direct et indirect du Parc Jura vaudois sur son territoire et concernant ses parties prenantes. Chaque indicateur d'effets est accompagné d'au moins une description des moyens de vérification retenus pour évaluer son atteinte. Une cible quantitative est également explicitée dans ce cadre. Les moyens de vérification ne sont pas présentés dans la présente Charte.

Résultats attendus au 31.12.2032

Les résultats attendus présentent les actions que conduira le Parc jusqu'en 2032 afin de contribuer directement aux objectifs stratégiques. Comme ils doivent servir à mesurer l'activité du Parc en 2032, ils sont formulés au passé. Ces résultats attendus seront repris dans les plans de gestion du Parc et les projets seront construits afin de permettre d'obtenir les résultats attendus décrits d'ici la fin de la phase opérationnelle 2023-2032. Les résultats attendus sont mesurés à l'aide d'indicateurs de prestations formulés dans les plans de gestion et intégrés à la convention de subventionnement du Parc.

Objectifs stratégiques 2023-2032	Indicateurs d'effets au 31.12.2032	Résultats attendus au 31.12.2032
<p>1</p> <p>Améliorer la qualité du patrimoine paysager.</p>	<p>7 kilomètres linéaires de murs en pierres sèches restaurés.</p> <p>Nombre et liste des mesures de restauration et d'amélioration du patrimoine paysager mises en œuvre sur le territoire du Parc en plus des murs en pierres sèches.</p> <p>Nombre de participants aux activités grand public visant à améliorer la connaissance et la compréhension du patrimoine paysager régional.</p> <p>Nombre et liste des actions de valorisation du patrimoine paysager régional.</p>	<p>I.1 Le Parc a contribué à la restauration des éléments spécifiques du patrimoine paysager rural et villageois.</p> <p>I.2 Le Parc a contribué à la valorisation du patrimoine paysager et de ses entités caractéristiques auprès des communes et du grand public.</p>
<p>2</p> <p>Renforcer et promouvoir la prise en compte des enjeux en lien avec la biodiversité.</p>	<p>Évolution des populations de 4 espèces prioritaires*.</p> <p><i>*tableau des espèces prioritaires (annexe 2, p. 141).</i></p> <p>Liste des mesures prises par les communes en faveur de la biodiversité en village.</p> <p>Liste des actions prises par les réseaux agroécologiques en faveur de la biodiversité.</p> <p>Liste des actions et surfaces en hectares ayant fait l'objet d'actions visant à diminuer, en surface ou en abondance, la présence de plantes exotiques envahissantes</p>	<p>I.3 Le Parc a mis en œuvre des actions de renforcement des populations de 4 espèces prioritaires.</p> <p>I.4 Le Parc a contribué à améliorer la connectivité (infrastructure écologique (IE)) et la qualité des milieux naturels.</p>
<p>3</p> <p>Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques.</p>	<p>Nombre de participants aux événements de partage d'expérience.</p> <p>Liste et nombre des communes du Parc ayant établi un plan climat.</p> <p>Liste et nombre d'actions mises en œuvre par les communes du Parc.</p>	<p>I.5 les communes ont été accompagnées pour la prise en compte des enjeux liés au changement climatique*.</p> <p><i>*Commentaires: thématique transversale aux différentes missions du Parc.</i></p>

Objectifs stratégiques 2023-2032	Indicateurs d'effets au 31.12.2032	Résultats attendus au 31.12.2032
<p>4</p> <p>Renforcer la durabilité des activités économiques.</p>	Nombre de produits labellisés « Produit des parcs suisses ».	II.1 Les acteurs de la filière agroalimentaire (production, transformation et valorisation) ont été accompagnés vers des pratiques économiquement durables.
	Nombre de points de vente offrant des produits labellisés.	
	Nombre de participants aux foires et événements auxquels le Parc propose des produits labellisés.	<i>Commentaires:</i> <i>Aspect économique du développement durable.</i>
	Nombre d'acteurs de la filière agroalimentaire ayant participé aux événements de sensibilisation aux bonnes pratiques cette filière.	II.2 Les acteurs de la filière agroalimentaire ont été accompagnés dans la transition vers des pratiques écologiquement et socialement durables.
	Nombre d'acteurs accompagnés ayant pris des mesures conformes aux bonnes pratiques de la filière agroalimentaire.	<i>Commentaires:</i> <i>Aspect écologique et social du développement durable.</i>
	Nombre d'initiatives locales intégrant différentes fonctions de la forêt.	II.3 Le Parc a facilité la coordination des acteurs concernés par les 4 fonctions de la forêt (production du bois, biodiversité en forêt, protection, loisirs).
	Nombre et liste d'offres du Parc promues par les offices du tourisme du territoire.	II.4 Les offices du tourisme et les autres acteurs touristiques ont été accompagnés dans la production et la promotion d'offres et de pratiques touristiques durables.
	Nombres d'initiatives en faveur de la transition énergétique et de la mobilité douce sur le territoire.	II.5 Le Parc a accompagné la mise en place d'actions concrètes en faveur de la transition énergétique. II.6 Le Parc a encouragé et promu la mobilité douce.
Nombre d'entreprises ayant bénéficié du coaching « Entreprise partenaire ».	II.7 Les « Entreprises partenaires » du Parc ont été accompagnées sur la voie du développement durable.	

Objectifs stratégiques 2023-2032	Indicateurs d'effets au 31.12.2032	Résultats attendus au 31.12.2032
<p>5</p> <p>Sensibiliser* différents publics au développement durable et à la qualité des patrimoines du Parc.</p> <p><i>*accroître les connaissances et les compétences pour favoriser les prises de conscience aux valeurs de durabilité.</i></p>	Nombre d'établissements scolaires ayant pris part à des prestations pédagogiques.	III.1 Les enfants et les adolescents ont été sensibilisés au développement durable.
	Liste et nombre de classes ou groupes extrascolaires ayant participé aux animations.	
	Nombre d'enfants ayant participé aux animations.	
	Nombre de personnes ayant participé aux activités grand public.	III.2 Les habitants ont été sensibilisés à la valorisation et à la préservation des patrimoines naturels et culturels.
	Liste des patrimoines immatériels valorisés.	III.3 Les patrimoines immatériels ont été valorisés auprès du grand public et leurs porteurs soutenus.
	Nombre de porteurs de traditions soutenus.	
<p>6</p> <p>Renforcer l'adhésion, à long terme, de tous* aux missions et valeurs du Parc.</p> <p><i>*membres (communes territoriales, propriétaires, personnes physiques et morales), habitants, grand public (y.c. hors Parc).</i></p>	Taux de satisfaction par rapport à la gestion de l'association.	IV.1 L'association a été gérée de façon efficiente.
	Taux de notoriété du Parc au sein des habitants du territoire.	IV.2 Les habitants ont été informés des missions et valeurs.
	Nombre d'habitants du Parc ayant participé à des projets citoyens ou des démarches participatives.	IV.3 Les habitants ont été invités à participer aux activités citoyennes (inventaires, balades, plantations, chantiers d'écovolontariat, etc.) du Parc.
	Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux.	IV.4 Le grand public a été informé régulièrement sur les missions et valeurs d'un parc naturel régional et sur l'avancée des projets.
	Nombre de visiteurs uniques sur le site internet.	
	Nombre de publications (presse + numérique).	
	Les collaborations et synergies entre les acteurs régionaux, nationaux et internationaux sont renforcées.	IV.5 Le Parc a entretenu et développé son réseau de partenaires (hors milieux scientifiques).
Nombre des documents de planification et stratégiques auxquels le Parc a contribué et description de la prise en compte de ses missions.	IV.6 Le Parc a proposé son appui pour réviser ou établir les documents stratégiques et de planification des partenaires du territoire.	
<p>7</p> <p>Renforcer les partenariats avec les milieux scientifiques.</p>	Nombre de partenariats avec les milieux scientifiques.	V.1 Le Parc a promu des travaux de recherche en lien à ses missions et objectifs.
	Nombre de travaux scientifiques citant le Parc.	V.II Le Parc a renforcé la qualité scientifique de ses projets.

Conclusion et positionnement

Mise en œuvre des objectifs stratégiques :

Les objectifs stratégiques du Parc Jura vaudois pour la phase opérationnelle 2023-2032 sont le résultat du processus participatif d'évaluation et de renouvellement de la Charte. D'une part, l'évaluation de la Charte 2013-2022 a permis de juger de l'importance que revêtent les différents objectifs stratégiques pour le Parc Jura vaudois et ses parties prenantes en vue de la phase opérationnelle suivante. De plus, elle a permis de déterminer que le Parc Jura vaudois a toute la légitimité requise pour poursuivre son engagement conformément aux 4 missions que la Confédération a confié aux parcs d'importance nationale.

D'autre part, la description de la situation actuelle selon les axes et les objectifs fixés pour un parc naturel régional par l'OParcs et les enjeux spécifiques déduits de l'analyse des points forts et faibles, des potentiels et des risques (analyse SWOT) ont permis de définir les objectifs stratégiques pour les 10 prochaines années qui constituent la prochaine phase opérationnelle.

Dans le tableau ci-contre, les objectifs stratégiques sont présentés par axe stratégique (OFEV). Ils ont été déterminés selon le cadre logique présenté dans le Rapport d'évaluation – Charte 2013-2022 (pages 85 et 86).

1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager	Améliorer la qualité du patrimoine paysager Renforcer et promouvoir la prise en compte des enjeux en lien avec la biodiversité Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques
2. Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable	Renforcer la durabilité des activités économiques
3. Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable	Sensibiliser différents publics au développement durable et à la qualité des patrimoines du Parc
4. Partenariats, communication et garantie territoriale	Renforcer l'adhésion, à long terme, de tous aux missions et valeurs du Parc.
5. Recherche	Renforcer les partenariats avec les milieux scientifiques

Ces objectifs sont identiques avec ceux formulés dans le contrat de parc.

La stratégie pour mettre en œuvre leur suivi est décrite dans la partie 7 de la Charte 2023-2032 (Contrôle et suivi des résultats et planification).

Positionnement du Parc

Ensemble cohérent de communes dont le trait d’union est la crête du Jura, le Parc naturel régional Jura vaudois est en même temps un territoire vivant unique et authentique ainsi qu’une organisation qui a su se positionner, depuis sa création, comme un acteur central et incontournable du développement durable.

Un territoire à préserver

Abritant une mosaïque de milieux naturels et de valeurs paysagères remarquables, le Parc est un territoire dont la préservation est essentielle. L’institution se veut être un acteur de premier plan afin de préserver ces patrimoines au travers d’actions directes. Mais le Parc s’engage également afin de sensibiliser tous les usagers du territoire à l’importance de préserver les milieux et espèces qui s’y trouvent. Il entretient des liens étroits avec les acteurs institutionnels et privés œuvrant au profit de l’environnement afin de coordonner les actions sur le territoire et en faciliter la mise en œuvre.

Un territoire vivant

Accueillant des activités humaines riches, dont certaines sont des héritages des modes de vie traditionnels de la région, telles que les activités forestières, sylvopastorales mais également l’agriculture de plaine ou même l’horlogerie, le Parc est un territoire dont les habitants doivent pouvoir développer des activités économiques mais pas au détriment des patrimoines naturels et paysagers. Le Parc s’engage pour promouvoir les activités économiques basées sur le développement durable et est reconnu par ses partenaires comme un soutien afin de les aider à conduire une transition vers plus de durabilité.

Une institution exemplaire

Guidé par les 7 valeurs des parcs suisses et profondément ancré dans son territoire, le Parc Jura vaudois s’engage, par son exemple, à promouvoir les comportements et actions contribuant à remplir les missions confiées par la Confédération aux parcs d’importance nationale. En s’engageant activement à promouvoir les bonnes pratiques en lien avec ses missions, il crée un effet multiplicateur auprès des parties intéressées.

Une identité plurielle

L’identité du Parc Jura vaudois s’exprime de façon plurielle. Le Parc veut être un trait d’union facilitant les échanges et collaborations entre les diverses zones géographiques le composant ainsi qu’un rappel du point commun unissant l’ensemble du territoire : le Jura vaudois ! Que ses habitants résident au Pied du Jura ou sur ses Crêtes, le Parc veut être reconnu comme une institution dont tout un chacun puisse se revendiquer. Pour ce faire, le Parc cultive son identité et crée des opportunités afin que l’ensemble des parties puissent prendre une part active dans la vie de l’institution – Le Parc, c’est vous !

Une gestion transparente

Conduite par et pour les communes territoriales du Parc et mise en œuvre par une équipe professionnelle qualifiée, la gestion du Parc est efficace et efficiente. Une partie importante de ce succès est dû à l’entretien de liens directs et réguliers entre le Parc et ses partenaires ainsi qu’à une communication sobre, différenciée mais constante auprès de tous les publics.

Contrôle et suivi des résultats

L'évaluation de la phase opérationnelle est prévue à la fin de celle-ci, en 2030, et prendra la forme d'une évaluation des indicateurs d'effets posés dans le présent plan de gestion à 10 ans ainsi que de l'évaluation des indicateurs standards de l'OFEV. La mesure de ces indicateurs sera réalisée en s'appuyant sur les informations collectées année après année par le Parc ou, au besoin, en commandant une analyse/étude ad hoc afin de mesurer certains effets.

Cette évaluation tiendra compte du cadre posé par la législation ainsi que des directives sur les parcs (fédérale et cantonale), du plan directeur cantonal, des objectifs stratégiques du Parc et du présent plan de gestion à 10 ans et des plans de gestion à 4 ou 5 ans adoptés durant la phase opérationnelle.

Le début de la phase opérationnelle, soit l'année précédente, sera l'occasion de déterminer les valeurs de référence pour chaque indicateur d'effets.

Cette période sera également mise à profit afin de prendre les mesures nécessaires à la documentation systématique de ces informations dans le temps. Ainsi, ces données seront accessibles durablement, indépendamment des éventuelles modifications survenant au sein de la structure professionnelle.

Le contrôle des résultats intermédiaires est défini dans les fiches de projets des plans de gestion à 4 ou 5 ans.

Ces informations seront présentées :

- Dans les rapports annuels du Parc (avec les comptes).
- Dans les Reportings annuels établis pour l'OFEV et le Canton de Vaud.
- Dans des rapports finaux de projet, établis à l'issue des principales réalisations du Parc.

Le suivi continu (rapport annuel et suivi des projets) pose en particulier les bases de la vérification de l'efficacité (quelle est la relation entre les moyens mobilisés, les mesures mises en œuvre et les résultats obtenus ?) et de l'efficacé (est-ce que les objectifs formulés sont en voie d'être atteints ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?).

Il est réalisé par la structure professionnelle du Parc. Ces points sont discutés régulièrement avec le Comité de l'Association du Parc naturel régional Jura vaudois et avec d'éventuels autres organes.

Le suivi continu pose en particulier les bases de la vérification de l'efficacité et de l'efficacé.

Le bilan des plans de gestion de 4 ou 5 ans, lors de la préparation de la phase suivante, constitue une évaluation intermédiaire. Elle consiste à vérifier l'efficacité du projet sur la base des résultats obtenus et permet une première appréciation de l'adéquation entre les résultats et les objectifs fixés, sur la base des indicateurs (efficacité), voire de vérifier que les objectifs fixés restent pertinents par rapport au contexte (pertinence et utilité).

Cette évaluation intermédiaire doit permettre de prendre d'éventuelles mesures correctrices à implémenter dans les plans de gestion subséquents. Si, à cette occasion, certains objectifs stratégiques ou effets visés apparaissent comme plus pertinents, non mesurables ou inatteignables, le dialogue avec l'OFEV, via le Canton (DGE Biodiv), est engagé afin de proposer des adaptations.

L'évaluation de la Charte 2023-2032 fera l'objet d'un projet ad hoc planifié dans le cadre du plan de gestion 2029-2032, géré par la structure professionnelle du Parc sous la responsabilité directe du Comité de l'Association du Parc et mis en œuvre en étroite collaboration avec l'OFEV et le Canton (DGE Biodiv).

À l'image de l'évaluation de la Charte 2013-2022, le processus s'appuiera, d'une part, sur des informations collectées selon la procédure présentée précédemment, mais également sur des ateliers participatifs et questionnaires, afin de garantir la participation de toutes les parties intéressées.

Planification

Finance : budget par mission		
Budget de charges annuel par mission et objectif stratégique (base : plan de gestion 2020-2024 ajusté en fonction des nouveaux objectifs)	en CHF	en %
Améliorer la qualité du patrimoine paysager.	245 000	13,6 %
Renforcer et promouvoir la prise en compte des enjeux en lien avec la biodiversité.	160 000	8,9 %
Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques.*	120 000	6,7 %
Total mission I	525 000	29,1 %
Renforcer la durabilité des activités économiques.	515 000	28,6 %
Total mission II	515 000	28,6 %
Sensibiliser différents publics au développement durable et à la qualité des patrimoines du Parc.	262 000	14,5 %
Total mission III	262 000	14,5 %
Renforcer l'adhésion, à long terme, de tous aux missions et valeurs du Parc.	475 000	26,4 %
Total mission IV	475 000	26,4 %
Renforcer les partenariats avec les milieux scientifiques.*	25 000	1,4 %
Total mission V	25 000	1,4 %
Total	1 802 000	100,0 %

*Ces objectifs stratégiques ne faisaient pas directement l'objet de projets dans le cadre du plan de gestion 2020-2024.

Organe responsable du Parc

L'Association « Parc naturel régional Jura vaudois » est l'organe responsable du Parc selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) et la Loi vaudoise d'application sur les parcs d'importance nationale (LVOParcs).

L'association, régie par les articles 60 ss du Code civil suisse, garantit par ses statuts le respect des exigences de l'art. 25 OParcs, notamment : la gestion et l'assurance qualité, la prépondérance des communes territoriales dans les organes décisionnels ainsi que la participation d'autres acteurs et de la population du Parc.

Bref historique de l'organe responsable

Le Parc jurassien vaudois, né en 1973, a entamé sa mue vers un parc naturel régional en 2005.

L'assemblée constituante de 2008 a permis la mise en place des structures et de la stratégie menant au dépôt du dossier de candidature en janvier 2009. Selon les statuts historiques du Parc du 21 mars 2012, ses organes étaient l'Assemblée générale, le Comité, les organes consultatifs (commission de gestion, organe de révision, commission et forum) et la structure professionnelle.

Avec la révision des Statuts de novembre 2016, un nouvel organe dénommé « Bureau » a été introduit, avec l'objectif d'accroître l'implication de ses membres et de permettre un rapprochement avec la Direction.

La révision des Statuts de 2019 a mené à une gestion plus efficiente des fonds à disposition du Parc en déléguant la responsabilité et la gestion du budget au Bureau, auparavant compétence de l'Assemblée générale.

Nouvelle gouvernance

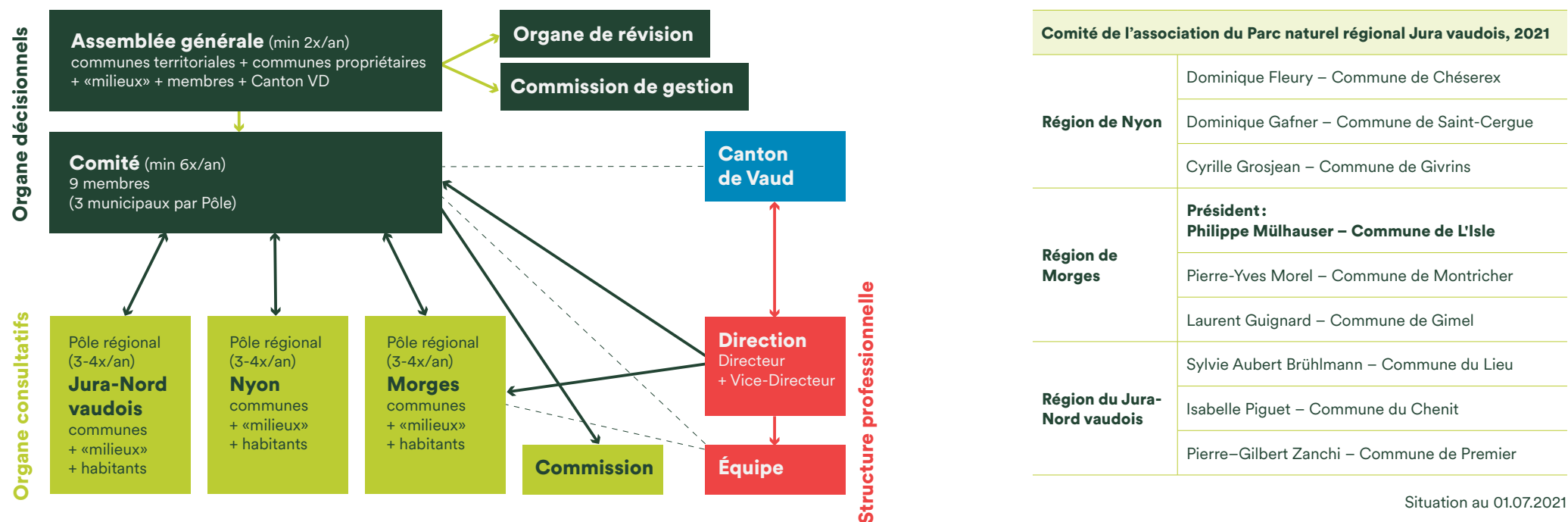
Si la forme juridique et l'organisation du Parc ont fait leurs preuves, la position dominante du Bureau dans la prise de décisions et l'éloignement des communes ont amené les organes responsables du Parc, notamment le Comité, à mener une réflexion sur sa gouvernance entre 2020 et 2021.

Les compétences du Bureau, souvent similaires ou identiques à celles du Comité censé représenter les communes territoriales, ainsi que l'implication pratique de cet organe dans la gestion du Parc, ont conduit à un affaiblissement non souhaité du rôle du Comité et donc des communes territoriales.

L'analyse menée, ainsi que les discussions au sein du Comité, ont permis d'aboutir à une proposition de gouvernance. Celle-ci apporte une amélioration de l'efficacité des différents organes ainsi qu'une simplification au niveau statutaire.

Les nouveaux Statuts de l'Association « Parc naturel régional Jura vaudois » (**annexe 3, p. 141**), approuvés lors de l'Assemblée générale du 23 juin 2021 et entrés en vigueur le 1er juillet 2021, prévoient des organes décisionnels (Assemblée générale, Comité, Organe de révision et Commission de gestion) et des organes consultatifs (Pôles régionaux et commissions thématiques).



Graphique 11 – Organisation du Parc naturel régional Jura vaudois.

Organes décisionnels

L'Assemblée générale, qui se réunit 2 fois par an, rassemble tous les membres de l'Association, notamment : les communes territoriales, les communes propriétaires, les autres membres (personnes physique ou morale de droit privé ou public⁵⁰) ainsi que le Canton.

Comité

Le Comité est composé de 9 membres, répartis selon la formule suivante : 3 municipaux des communes territoriales de la Région de Nyon, 3 de la Région de Morges et 3 de la Région du Jura-Nord vaudois. Il se réunira au moins 6 fois par an et le Canton sera invité selon les besoins.

Commission de gestion

La Commission de gestion est composée de 5 membres désignés par l'Assemblée générale et issus de communes territoriales différentes. Tandis que l'organe de révision est une société fiduciaire agréée, désignée, sur proposition du Comité, par l'Assemblée générale, pour une période de maximum 5 ans.

⁵⁰ Sont notamment comprises dans cette catégorie les associations de protection de la nature et du patrimoine, ainsi que les associations économiques et touristiques.

Organes consultatifs (institués par voie réglementaire par le Comité)

Les pôles régionaux ont été créés dans un souci de répondre, d'une part, aux demandes et attentes des différents acteurs du Parc et, d'autre part, de mieux prendre en compte les spécificités régionales. Ces organes, qui se réuniront 3 à 4 fois par an, sont le lieu de propositions et discussions entre les communes, les milieux (économiques, agricoles, touristiques et environnementaux), les habitants et la structure professionnelle du Parc.

Le territoire du Parc a été divisé en 3 grandes régions (pôles):

PÔLES RÉGIONAUX

Pôle régional Jura-Nord vaudois

Premier – Romainmôtier-Envy- Vaulion- Juriens- La Praz – Le Lieu – L'Abbaye – Le Chenit

Pôle régional du district de Morges

Mont-la-Ville – L'Isle – Montricher – Mollens – Berolle – Ballens – Bière – Saint-Livres – Aubonne – Gimel

Dès 2023, nouvelles communes : Saubraz – Saint-Oyens – Moiry

Pôle régional du district de Nyon

Saint-George – Longirod – Marchissy – Le Vaud – Bassins – Arzier- Le Muids – Saint-Cergue – Genolier – Givrins – Trélex- Gingins – Chésérax

Dès 2023, nouvelle commune : La Rippe

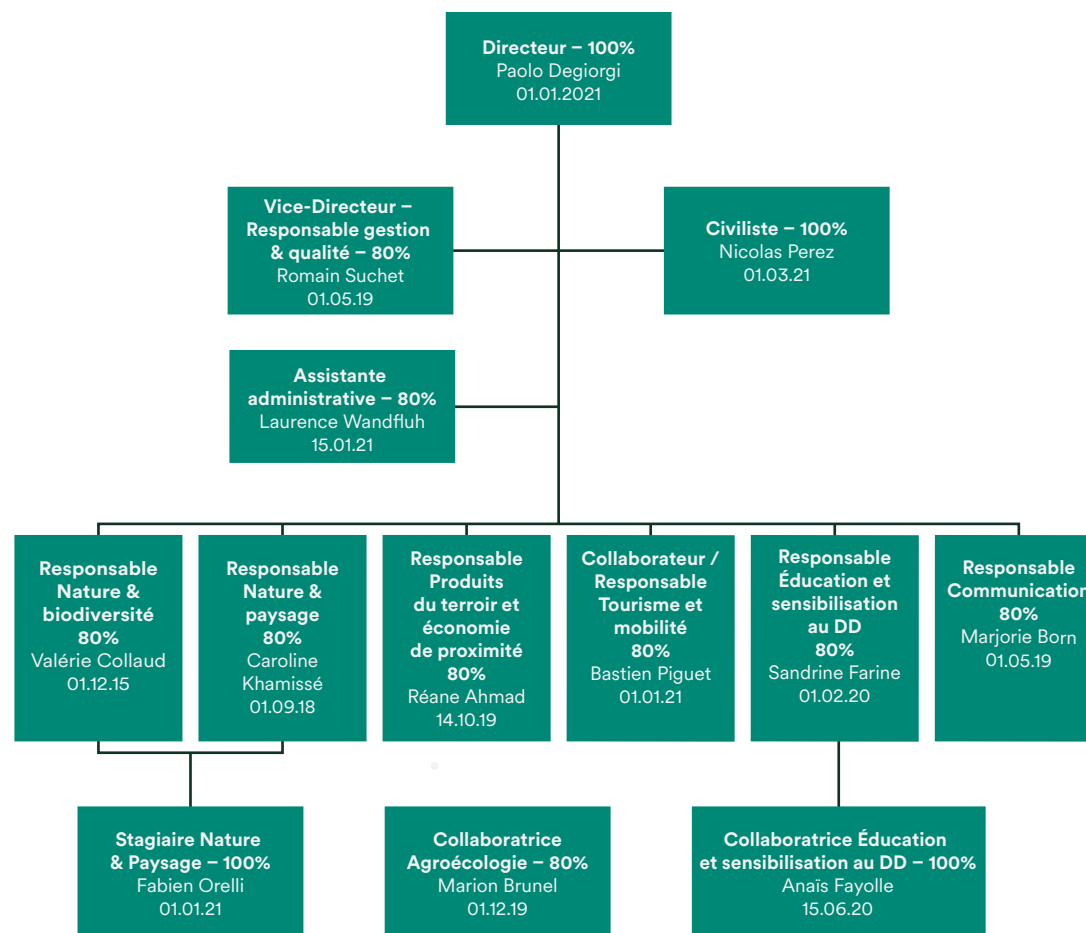
Commissions thématiques

Les Commissions thématiques joueront un rôle de soutien de la structure professionnelle dans la mise en place ou le suivi d'une stratégie spécifique. Ces organes sont, en principe, permanents et sont créés de façon à apporter des conseils ou du soutien concernant une thématique spécifique. Le nombre de commissions actives dépend des besoins de la structure professionnelle, besoins identifiés par le Comité.

Structure professionnelle

L'équipe du Parc est constituée de 13 collaborateurs pour 9.2 équivalents plein temps hors stagiaire et civiliste (état juillet 2021).

Organigramme au 1^{er} juillet 2021.



Annexes

Annexe 1

Éléments à l'inventaire des géotopes d'importance nationale (Office fédéral de topographie Swisstopo, SCNAT) et à l'inventaire des géotopes du Canton de Vaud se situant dans le Parc Jura vaudois.

Annexe 2

Liste d'espèces prioritaires concernant le Parc Jura vaudois.

Annexe 3

Statuts de l'Association « Parc naturel régional Jura vaudois », état au 1^{er} juillet 2021.

Annexe IBVNL

Types de valeurs évaluées	8Paysage d'ensemble, perception générale	Géomorphologie, géologie	Biotopes, biodiversité	Éléments historico-culturels	Qualité du bâti	Atteintes majeures	Autres atteintes	Morcellement du paysage par les dessertes (routes et chemins de fer)	Total
Arzier-Le Muids	10	10	15	9	9	0	-2	-2	49
Aubonne	7	9	12	10	12	0	-3	-5	42
Ballens	7	8	12	8	11	0	-1	-4	41
Bassins	9	10	14	8	9	0	-1	-2	47
Berolle	7	9	14	7	10	0	-1	-3	43
Bière	7	10	14	8	10	-6	0	-2	41
Chésérax	6	8	13	9	10	0	-3	-3	40
Genolier	7	5	14	9	10	0	-1	-4	40
Gimel	7	10	12	9	10	0	-1	-3	44
Gingins	7	9	12	9	9	0	-2	-2	42
Givrins	6	8	9	10	11	0	0	-4	40
Juriens	9	8	9	7	10	0	0	-3	40
L'Abbaye	10	10	13	9	12	0	-2	-2	50
L'Isle	7	10	12	9	12	0	-1	-2	47
La Praz	8	7	9	8	12	0	0	-5	39
Le Chenit	11	10	15	9	13	0	-4	-2	52
Le Lieu	9	10	13	8	13	0	-2	-2	49
Le Vaud	6	5	12	8	10	0	-1	-4	36
Longirod	7	9	11	8	10	0	0	-2	43
Marchissy	8	9	10	9	12	0	-1	-2	45
Mollens	8	10	13	8	13	0	-1	-2	49
Mont-la-Ville	9	9	12	9	9	0	-1	-2	45
Montricher	10	10	15	8	10	0	-3	-2	48
Premier	8	7	12	9	9	0	0	-4	41
Romainmôtier-Envy	8	8	12	10	12	0	-1	-4	45
Saint-Cergue	8	9	13	9	10	0	-2	-2	45
Saint-George	8	10	11	9	10	0	-1	-5	42
Saint-Livres	7	9	12	8	12	0	-1	-3	44
Trélex	6	7	13	8	10	0	-1	-5	38
Vaulion	8	8	12	8	11	0	-2	-2	43

Total de l'évaluation

■ adapté plus de 42 points

■ partiellement adapté entre 29 et 42 points

■ pas adapté 29 points ou moins

Charte 2023–2032 du Parc naturel régional Jura vaudois
2022

Responsables d'édition

Paolo Degiorgi – Romain Suchet – Marjorie Born

Rédaction

Paolo Degiorgi – Romain Suchet – Valérie Collaud
Caroline Khamissé – Bastien Piguet – Réane Ahmad
Sandrine Farine – Marjorie Born – Nicolas Perez

Photographies

A. Moscatello – D. Carlier / davidcarlierphotography.com –
Joyauxapartager.ch – OTV / L. Ryser – O. Villard /
villard-photographe.com – Parc Jura vaudois – R. Dupertuis –
Suisse Tourisme / A. Meier / R. Gerth / S. Godin – Y. Henchoz

Dessins

© Pierre-Abraham Rochat – Shutterstock

Graphisme

DidWeDo – Lausanne
Janvier 2022



Parc naturel régional Jura vaudois
Route du Marchairuz 2
1188 Saint-George

+41 22 366 51 70

info@parcjuravaudois.ch
www.parcjuravaudois.ch

📍 📷 @parcjuravaudois